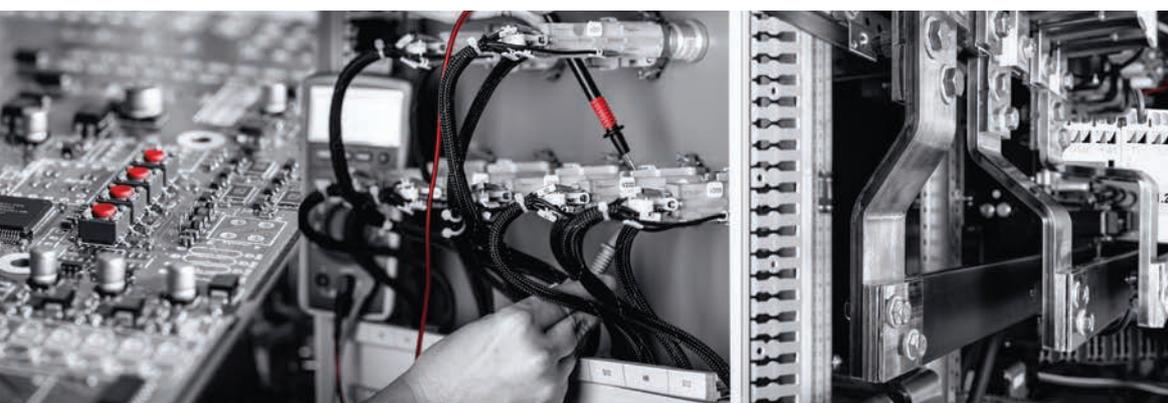


Rapport **ANNUEL**



GERARD PERRIER INDUSTRIE
Automatismes et équipements électriques

2016



« L'Homme...

La première énergie de l'entreprise »

4 Le Groupe Gérard Perrier Industrie Actionnariat et administration

Conseil d'administration - p.4
Répartition du capital - p.5
Structure financière - p.5



6

Activités du Groupe Actualités - p.8



SOMMAIRE

12

Les chiffres clés
de l'année 2016
Évolution de l'activité



Les indicateurs financiers
Comparatif 2015 - 2016
Une croissance constante

13

CONSEIL D'ADMINISTRATION au 31 décembre 2016



Grégoire
CACCIAPUOTI
Co-Président



François
PERRIER
Co-Président

Société Anonyme
à Directoire et Conseil de Surveillance

ADMINISTRATEURS ET CONTRÔLE

Conseil de Surveillance

Président : Jean-Michel ARMAND

Membres : André PICARD - Vice-Président

Christian TACHON

Amélie BROSSIER

SIGEFI représentée par Bertrand RAMBAUD

Isabelle PERRIER

Magalie PERRIER - FOUGERAT

Anne-Périne PERRIER FALCONNET

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MAZARS & SEFCO

Commissaire titulaire représenté par M. Jean-Pierre PEDRENO
5 avenue de Verdun - 26000 VALENCE

- Date de première nomination : A.G.O. du 10/06/1992

- Renouvelé par l'A.G.O. du 2/06/2016 pour une période de 6 ans

Commissaire suppléant, M. Alain CHAVANCE

Parc de l'Hermitage - 1 impasse des Mûriers - 33700 MERIGNAC

GROUPE SR CONSEIL

Commissaire titulaire représenté par M. Pierre SIRODOT

82 rue de la Petite Eau - 73290 LA MOTTE SERVOLEX

- Date de première nomination : dans les statuts déposés le 24/01/1989

- Renouvelé par l'A.G.O. du 06/06/2013 pour une période de 6 ans

Commissaire suppléant, M. Jean-Pierre VUILLERMET

82 rue de la Petite Eau - 73290 LA MOTTE SERVOLEX

SERVICE TITRES

CACEIS CORPORATE TRUST

14 rue Rouget de Lisle - 92962 ISSY LES MOULINEAUX cedex 9

La société GERARD PERRIER INDUSTRIE a conclu avec la société de bourse Gilbert DUPONT un contrat d'animation.

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

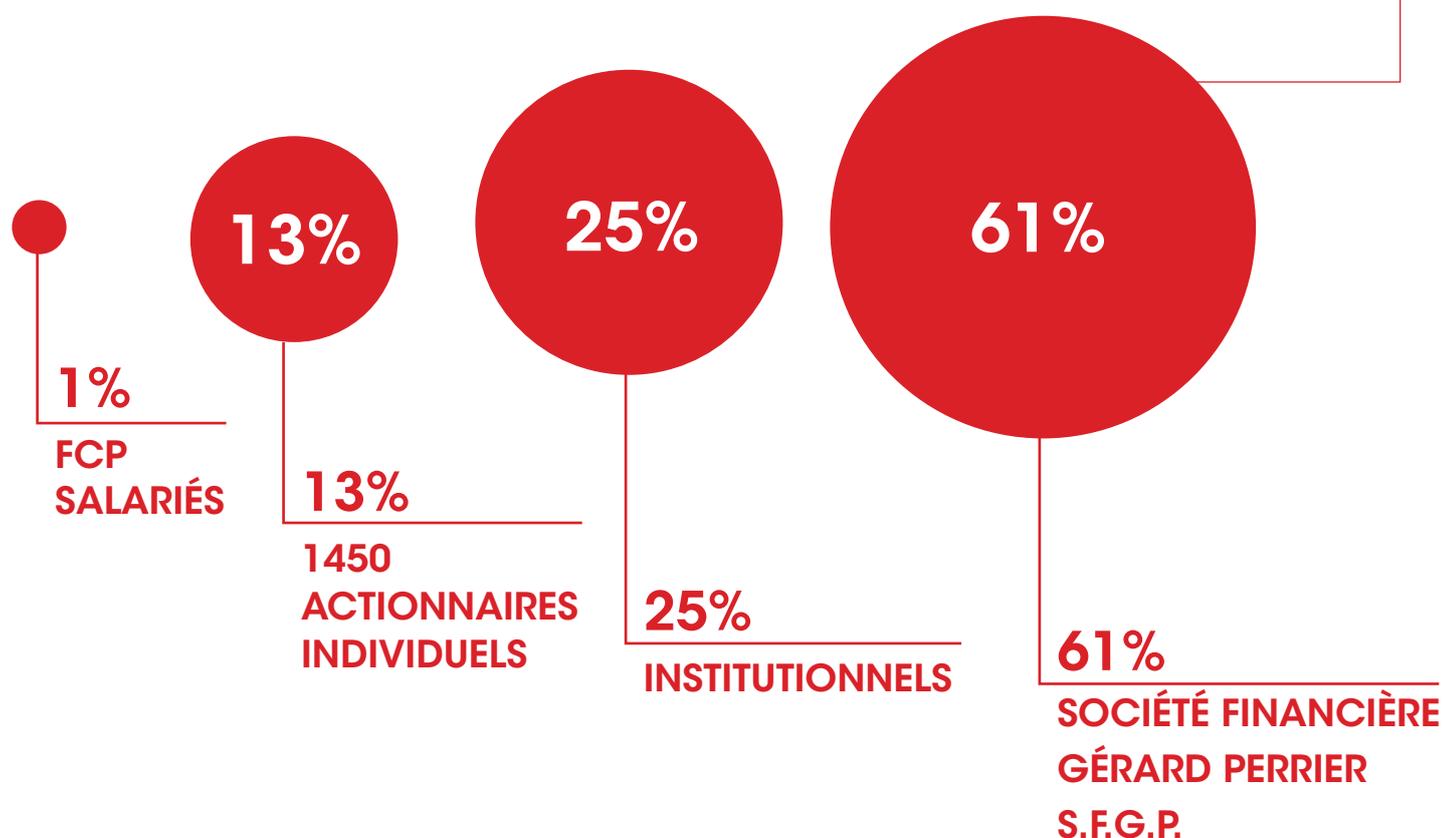
Grégoire CACCIAPUOTI

Tél. 04 72 47 80 58

gcacciapuoti@gerard-perrier.com



RÉPARTITION DU CAPITAL GÉRARD PERRIER INDUSTRIE



STRUCTURE FINANCIÈRE DE GÉRARD PERRIER INDUSTRIE

(en millions d'euros)

	2012	2013	2014	2015	2016
CAPITAUX PROPRES	41,41	47,92	54,65	60,71	67,85
TRESORERIE NETTE	16,87	21,72	21,43	25,62	28,80
Trésorerie	25,29	28,40	31,21	38,76	41,07
Endettement financier	- 8,42	- 6,68	- 9,78	- 13,14	- 12,27
INVESTISSEMENTS	2,00	1,60	6,05	4,73	2,93
CASH FLOW	10,02	11,58	12,00	12,62	13,08
DIVIDENDES	2,76	2,76	3,65	3,73	3,85

Les sociétés

du Groupe Gérard Perrier Industrie

**Génie électrique - Électronique - Automatismes - Instrumentation
Informatique industrielle - Prestations multitechniques**

PÔLE INDUSTRIE



**Génie électrique, instrumentation,
automatismes et maintenance**

soteb

SOTEB et IDEM sont spécialisées dans le **génie électrique, l'instrumentation, l'automatisme et la maintenance en milieu industriel.**

Les plus grands groupes industriels (pharmacie, chimie, pétrochimie, mécanique, sidérurgie), font appel à leur haut niveau de technicité, à leur offre complète de conception, de produits et de services, à leur souci constant d'un service de qualité irréprochable, à leur organisation qui s'appuie sur des femmes et des hommes aux solides compétences techniques, spécifiquement formés aux besoins du secteur industriel.

LA DISPONIBILITE EST NOTRE RAISON D'ÊTRE.

SOTEB offre à ses clients un service de proximité basé sur un fort maillage régional et une disponibilité permanente pour ses clients par son offre de service, **SOTEB Assistance 24h/24h, 365 jours/an.**



IDEM

IDEM a rejoint le Groupe Gérard Perrier Industrie en 2014. La société est située à Woippy (57). Elle complète l'offre de SOTEB en terme de périmètre géographique en assurant la présence du pôle industrie Gérard Perrier Industrie dans le grand Est.

PÔLE ÉNERGIE ET NUCLÉAIRE



**Le spécialiste de l'énergie
et de la filière nucléaire**

ARDATEM

Études, installation, mise en service et maintenance des équipements électriques, d'automatisme, d'instrumentation et de la robinetterie dans les secteurs de l'énergie.

Ingénierie de site. Assistance à la maîtrise d'ouvrage, gestion de maintenance, préparation, planification.

Maintenance et assistance technique via des contrats pluri-annuels.

Elle intervient sur les tranches nucléaires en phase d'études, en activité ou en démantèlement, sur les sites industriels du cycle du combustible, sur les parcs thermiques et auprès des centres de recherche.

ARDATEM est parmi les rares sociétés françaises qualifiées par EDF au niveau national en maintenance nucléaire. La société développe également des produits électroniques et d'instrumentation destinés aux dispositifs de manutention des domaines nucléaire et industriel.

Contrôles non-destructifs

TECHNISONIC

Dernière arrivée au sein du Groupe. La société lorraine intervient dans le secteur de l'assistance technique auprès des centrales nucléaires d'EDF, ainsi que dans le domaine pointu des examens et contrôles non-destructifs (END/CND).



PÔLE CONSTRUCTEUR



Conception et fabrication sur-mesure d'équipements électriques et électroniques, destinés à l'automatisation et à l'alimentation électrique de machines et process industriels.

Un accompagnement global, depuis la conception jusqu'à la mise en service avec une capacité d'intégration multi-technique : électronique, électromécanique, design et packaging. Sa forte capacité de production lui donne la flexibilité nécessaire à la réalisation de projets d'envergure avec la garantie d'un délai très court. L'ensemble des tests et qualifications est réalisé dans les ateliers GERAL grâce à sa maîtrise normative internationale. Ses activités s'articulent autour de trois divisions.

Division Sous-Traitance : fabrication en série d'équipements électriques et électroniques, d'automatisme et de distribution.

Division Conception Fabrication : conception et fabrication en série des automates et Interfaces Homme-machine sur-mesure, cartes électroniques, convertisseurs statiques.

Division Environnements Spéciaux : conception, fabrication, installation et mise en service d'équipements d'automatisme et d'instrumentation destinées aux environnements à haut niveau d'exigences normatives.

GERAL, la juste technologie adaptée aux spécifications.



BONTRONIC

Filiale allemande du Groupe

BONTRONIC a rejoint le Groupe Gérard Perrier Industrie en août 2015. La société est située à Troidorf en Allemagne où elle conçoit et fabrique des armoires et sous-ensembles électriques et électroniques pour l'industrie. Résolument tournée vers l'interconnectivité des systèmes, elle travaille en partenariat avec GERAL sur les objets connectés, centraux au développement de l'industrie 4.0.

LES SPÉCIALISTES



**Automatismes de sécurité
Transport par câble**

Conception, fabrication, installation, mise en service et maintenance d'équipements électriques dans le domaine des **entraînements et asservissements de moyenne et forte puissance, des automatismes de sécurité et du transport par câble.**

SEIREL, reconnu comme acteur incontournable de son secteur a une parfaite maîtrise de l'environnement normatif et sécuritaire indispensable. Son organisation et ses équipes sont spécifiquement adaptées et formées aux besoins propres du secteur. L'activité « Maintenance et Services » assure à nos clients un état optimisé de leurs installations, un taux de service élevé et la maîtrise de leurs coûts globaux d'exploitation.



**Automatismes et informatique
industrielle pour l'Agro-Industrie**

Conception, production et mise en service de **solutions électriques et informatiques destinées au pilotage d'installations techniques dans l'Agro-Industrie** :

- Stockage (silos), Meuneries, Malteries, Laiteries...
- Alimentation du bétail...

SERA édite et distribue la suite logicielle ALTESOFT qui est l'un des principaux systèmes de supervision et de gestion de la production dans le secteur.



... GÉRARD PERRIER INDUSTRIE en 2016 ...



Parcours de formation pour les chargés de clientèle du Groupe

Le Groupe GPI a toujours eu à cœur de veiller au maintien et au développement des compétences de ses salariés. En 2016, la Direction Générale GPI a initié un grand projet de formation destiné aux chargés de clientèle du Groupe. Plusieurs mois de travail ont été nécessaires avec notre organisme de formation partenaire afin de construire un véritable parcours composé de plusieurs modules de formations regroupant les thématiques fondamentales à la fonction de chargé de clientèle : finance, droit social, droit commercial, relation commerciale, négociation, pilotage d'affaires, management... Ce parcours représente un total de 14 jours de formation étalés sur 8 à 10 mois pour une soixantaine de personnes.

La première promotion, baptisée « promotion Gérard Perrier », a débuté au mois de mars 2017 !

Préparation des 50 ans du Groupe

En 2017, le Groupe fêtera ses 50 ans. A cette occasion, et en plus d'autres festivités, la Direction Générale GPI a décidé de mettre en avant l'ensemble des salariés du Groupe au travers d'un livre photos. Ainsi, plusieurs séances photos seront organisées dans les sociétés et une application sera mise en ligne pour récolter les clichés de tous les collaborateurs. Le but est de montrer la richesse des profils et la diversité des métiers qui font la force du Groupe.

La société lorraine TECHNISONIC rejoint le Groupe

TECHNISONIC, située à Terville en Moselle, rejoint le Groupe Gérard Perrier Industrie en janvier 2017. La société, spécialisée dans les essais et contrôles non-destructifs, intervient également en assistance technique sur les sites pour les sections préparation chaudronnerie, robinetterie et mécanique, ainsi que les services ingénierie, inspection ou cellule END.



Salon WNE à Paris

GERAL et ARDATEM

Les sociétés GERAL et ARDATEM étaient présentes sur le salon WNE 2016 (World Nuclear Exhibition). Cet événement mondial de référence de la filière énergie nucléaire se tenait à Paris en juin 2016. Les deux sociétés ont ainsi pu présenter leurs savoir-faire à plus de 10 000 visiteurs hautement qualifiés.



Obtention de la certification ISO 50001

SOTEB et ARDATEM

En 2015, les sociétés SOTEB et ARDATEM ont engagé des démarches visant à améliorer leur performance énergétique en fonction d'un Système de Management de l'Énergie. Ces démarches ont été couronnées de succès puisque les deux sociétés ont obtenu la certification ISO 50001 en 2016. Pour elles, il s'agit de répondre non seulement à leurs obligations réglementaires mais également d'accompagner leurs clients dans leurs propres démarches d'optimisation énergétique.



Développement à l'international

SEIREL et SERA

Le Groupe GPI confirme son développement à l'export. En effet, la société SEIREL rénove désormais le télésiège TSF4 Del Parque situé à la station de ski CERRO CASTOR dans la région d'USHUAIA en Argentine. La société SERA, de son côté, se développe en Algérie avec deux grands projets. Elle met son expertise à disposition du terminal céréalier GMS (Les Grands Moulins du Sud) et des moulins Habour Sarl.



Des locaux partagés pour SOTEB Ancey et SEIREL à Montméliant

SOTEB Ancey et SEIREL ont choisi de s'installer dans le parc d'activités ALPESPACE situé au croisement des vallées alpines. Les locaux offrent un important espace de stockage et sont situés dans un emplacement stratégique pour les deux sociétés puisque le parc accueille de nombreux professionnels de la montagne, acteurs de la métallurgie, de l'agroalimentaire et de l'environnement.

Nouveaux locaux pour SOTEB Grenoble à Saint-Égrève

Les équipes de SOTEB, agence de Grenoble, se sont installées dans des locaux neufs à Saint-Égrève dans une nouvelle zone industrielle. L'agencement et l'organisation de l'infrastructure a été pensée et réalisée pour répondre parfaitement aux besoins de l'activité.



Salon IBEX en Iran

SERA

La société SERA développe sa présence commerciale en Iran en participant au salon pour la boulangerie IBEX qui se tenait à Téhéran en décembre 2016.



GERAL se tourne vers l'industrie 4.0

L'industrie 4.0 fait référence à la 4^{ème} révolution industrielle, un concept qui a pour but de rendre les usines plus intelligentes en ayant recours à l'internet des objets. Dans ce sens, GERAL a investi massivement en 2016 dans des nouveaux outils de production « dernière génération » qui permettront à la société d'optimiser la chaîne logistique et les coûts et ainsi se tourner vers l'industrie du futur.

GÉRARD PERRIER INDUSTRIE

Dénomination sociale

AIRPARC - 160 rue de Norvège
CS 50009 - 69125
LYON AÉROPORT SAINT-EXUPÉRY

Siège social

99 ans sauf cas de dissolution anticipée

Durée de vie

**Société Anonyme à Directoire
et Conseil de Surveillance**

Forme juridique

Du 1er janvier au 31 décembre

Exercice social

Lyon B 349 315 143
Code APE 7010 Z

Registre du commerce
et des sociétés

Objet social

- L'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières.
- La prise de participation ou d'intérêts dans toute société et entreprise commerciale, industrielle, financière, mobilière, immobilière.
- L'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location, la vente en totalité ou par parties et l'échange de tous terrains et immeubles.
- Toutes divisions et appropriations desdits terrains et immeubles, ainsi que l'édification de toutes constructions sur ces terrains.
- L'aménagement de tous immeubles, maisons de rapport, hôtels ou maisons meublées, leur location ou leur vente.
- L'étude, la mise au point et la réalisation de tous projets financiers, industriels, agricoles, miniers, commerciaux ou immobiliers.
- L'étude, la mise au point, la réalisation, l'achat, la vente, la concession de tous brevets, procédés techniques, know-hows
- Toutes activités de conseil, assistance, contrôle, gestion et commercialisation
- L'importation, l'exportation, l'achat, la vente, le courtage de tous produits, objets, matières.

Pour réaliser ce projet, la société pourra :

- Créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter directement ou indirectement tous établissements industriels ou commerciaux, de toutes usines, tous chantiers et locaux quelconques, tous objets mobiliers et matériels.
- Obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays.
- Et généralement, faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes, et réaliser, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet.

Elle pourra prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

Affectation et répartition des bénéfices

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement ci-dessus augmenté des reports bénéficiaires.

Mise en paiement des dividendes

L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

Assemblées générales

Les demandes d'inscription par les actionnaires de projets de résolutions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au siège social dans le délai de vingt-cinq jours avant l'assemblée générale.



Les questions écrites auxquelles il sera répondu au cours de l'assemblée doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par voie de télécommunication électronique, à l'adresse suivante : **gcacciapuoti@gerard-perrier.com**, au plus tard le quatrième jour ouvré avant l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à l'assemblée ou choisir l'une des trois formules ci-après :

- Donner procuration à son conjoint ou à un autre actionnaire
- Adresser une procuration à la société sans indication de mandataire
- Voter par correspondance

Seuls sont admis à assister à l'assemblée, à s'y faire représenter ou à voter par correspondance, les actionnaires qui ont au préalable justifié de cette qualité :

- Par l'inscription de leurs actions nominatives en compte nominatif pur ou administré trois jours ouvrés au moins avant la date de l'assemblée.
- Par la remise, pour les propriétaires d'actions au porteur, dans le même délai, d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité constatant l'inscription ou l'enregistrement comptable des titres.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée reçoivent sur leur demande, une carte d'admission. Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition de tout actionnaire qui en fait la demande par lettre recommandée avec accusé de réception à la société CACEIS - 14, rue Rouget de l'Isle - 92962 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 9, au plus tard six jours avant la date de la réunion. Les formulaires de vote par correspondance, dûment remplis, doivent parvenir à la même adresse ou au siège social avant la date de la réunion.

Le Président de l'Assemblée peut se faire assister à la réunion des conseils juridiques de la société de manière à permettre le cas échéant, de donner tout avis de leur compétence.

FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Les statuts de la société ne prévoient pas de déclaration de seuils autres que ceux prévus par les dispositions légales en vigueur. L'absence de déclaration de franchissement des seuils entraîne l'application des dispositions légales en vigueur.

CONSULTATION DES DOCUMENTS SOCIAUX

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la société.

Renseignements concernant le capital social

CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à 1.986.574 € divisé en 3.973.148 actions de 0,50 € nominal, toutes libérées et de même rang.

CAPITAL POTENTIEL

Il n'y a potentiellement aucune dilution de capital au jour de l'Assemblée Générale liée à une décision antérieure d'une assemblée générale des actionnaires, visant à émettre des actions de la société au titre de plans d'options d'actions, de stocks options, de bons de souscription d'actions.

CAPITAL AUTORISÉ

Par décision d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2016, le Directoire est autorisé pour une durée de 26 mois à augmenter le capital, d'un montant maximum de 15.000.000 €.

Caractéristiques des actions

DROITS DE VOTE

Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposeront d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donnera droit à une voix (AGE 9 Octobre 1989).

En cas de démembrement de l'action, le droit de vote appartient à l'usufruitier en AGO et au nu-proprétaire en AGE.

NÉGOCIABILITÉ DES ACTIONS

Toutes les actions sont librement cessibles. Elles sont actuellement cotées au compartiment B de l'Eurolist d'Euronext.

MODE D'INSCRIPTION ET COMPTE DES ACTIONS

Les actions seront inscrites au gré des propriétaires :

- En compte nominatif pur.
- En compte nominatif administré.
- Au porteur, chez un intermédiaire agréé.

La société peut demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres (EUROCLEAR), dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, le nom ou la dénomination sociale, s'il s'agit d'une personne morale, l'adresse, la nationalité des détenteurs d'actions ou des titres, conférant à terme le droit de vote dans les assemblées générales ainsi que la quantité d'actions ou de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les actions ou les titres peuvent être frappés.

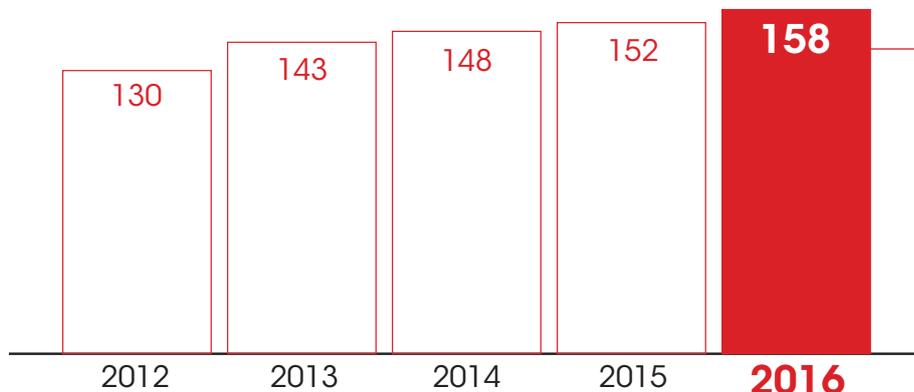
Les actions sont admises aux opérations d'EUROCLEAR.

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ

(en millions d'euros)

Le chiffre d'affaires consolidé continue sa progression en 2016 et atteint 158 millions d'euros.

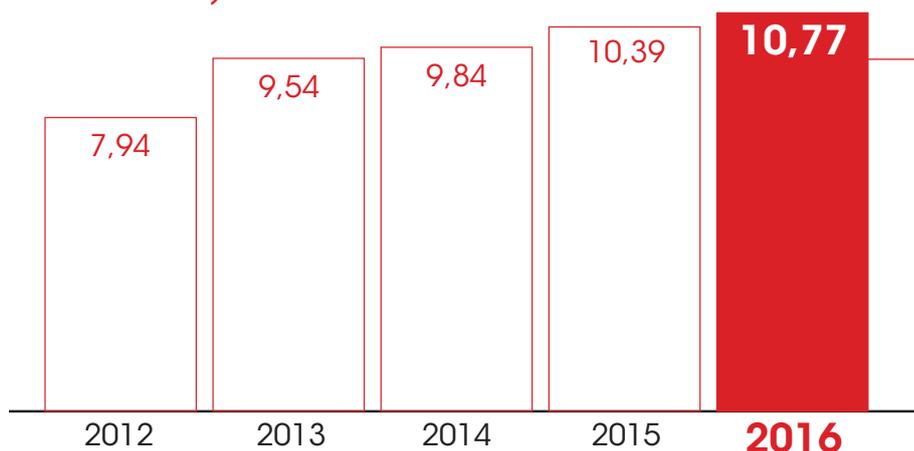
“
Notre croissance sera maîtrisée
”



ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

(en millions d'euros)

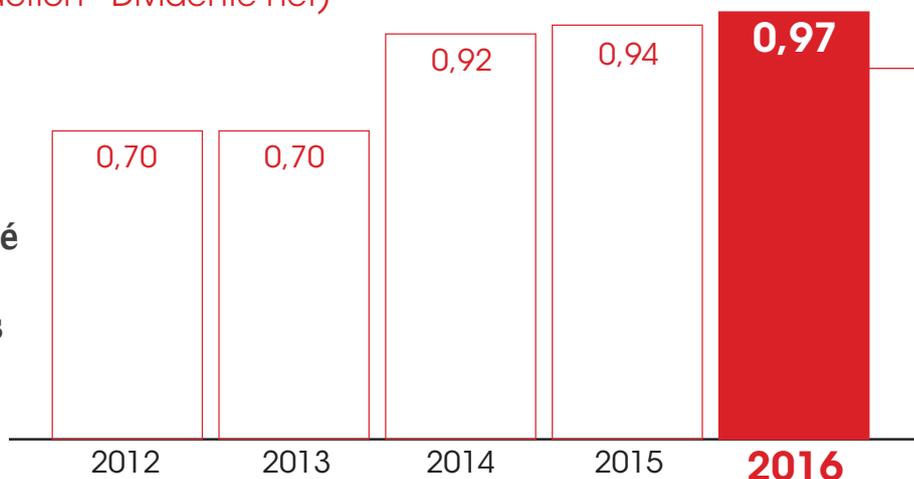
“
Notre priorité sera la rentabilité
”



ÉVOLUTION DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

(en Euros / action - Dividende net)

“
Notre actionnariat sera fidélisé par une politique active de distribution de dividendes
”





Bilan Consolidé	14
Compte de Résultat Consolidé	16
Tableau de Variation des Capitaux Propres	18
Tableau des flux de trésorerie	19
Notes aux États Financiers Consolidés	20
Comptes Sociaux de l'Exercice Clos au 31 décembre 2016	37
Comptes de Résultat au 31 décembre 2016	39
Tableau de Financement en Flux de Trésorerie	40
Projet d'Affectation du Résultat Social	41
Annexe des Comptes Annuels de l'Exercice Clos au 31 décembre 2016	42
Résultats Financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices	48
Attestation du Responsable du Rapport Financier Annuel (Article L. 451 du Code Monétaire et Financier)	49
Rapport des Commissaires aux Comptes SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2016	50
Rapport des Commissaires aux Comptes SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS Exercice clos le 31 décembre 2016	51
Rapport de Gestion du Directoire A L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE Annuelle du 1 juin 2017	52
Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant Sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	70
Rapport du Président Conseil Surveillance	72
Rapport des Commissaires aux Comptes SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	77
Information relative à la publicité des Honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2016	78
Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 01 juin 2017	79



(en Euros)

ACTIF	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Ecart d'acquisitions	2.5 - 5	7 322 962	7 322 962
Immobilisations incorporelles	2.6.1 - 6	1 606 550	1 410 247
Immobilisations corporelles	2.6.2 - 7	18 166 413	17 504 746
Impôts différés actifs	2.6.3 - 8	2 351 062	2 068 676
Actifs financiers non courants	2.6.4	215 622	223 945
ACTIF NON COURANT		29 662 609	28 530 576
Stocks et en-cours	2.8.1 - 9	6 443 765	4 990 535
Clients & comptes rattachés	2.8.2 - 10	53 041 096	47 770 246
Autres actifs courants	11	4 653 371	4 252 398
Actifs destinés à être cédés	12	42 795	78 287
Actifs financiers courants (Obligations, actions)	2.8.3 - 13	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.8.4 - 13	41 077 582	38 761 713
ACTIF COURANT		105 258 609	95 853 179
TOTAL DE L'ACTIF		134 921 218	124 383 755



PASSIF	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Capital social	14	1 986 574	1 986 574
Primes liées au capital	14	877 667	877 667
Réserves consolidées		54 217 517	47 452 436
Résultat net de l'exercice		10 769 408	10 394 377
CAPITAUX PROPRES		67 851 166	60 711 054
Engagements sociaux	2.9 - 16	6 166 609	5 655 107
Dettes financières à long terme (plus d'un an)	2.10.1 - 15	9 962 772	11 048 887
Impôt différés passif	2.6.3 - 8	124 196	193 715
PASSIF NON COURANT		16 253 577	16 897 709
Provision pour autres passifs non courants	2.10.2 - 17	410 624	647 843
Dettes financières à court terme (moins d'un an)	2.10.1 - 15	2 312 447	2 092 601
Fournisseurs & comptes rattachés	18	15 472 702	10 705 717
Autres passifs courants	19	32 620 702	33 328 831
PASSIF COURANT		50 816 475	46 774 992
TOTAL DU PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		134 921 218	124 383 755



(en Euros)	NOTES	31/12/2016	31/12/2015
CHIFFRE D'AFFAIRES	2.11.1	157 111 152	151 996 144
Production stockée		556 999	154 261
Production immobilisée		265 414	6 189
PRODUCTION		157 933 565	152 156 594
Autres produits de l'activité		102 333	14 552
Achats consommés		-36 874 174	-36 046 885
Charges de Personnel	20	-78 783 408	-76 463 301
Charges externes		-22 014 202	-20 681 036
Impôts et taxes		-3 060 912	-2 983 135
EBITDA		17 303 202	15 996 789
Dotations nettes aux amortissements		-2 088 763	-1 977 563
Dotations / reprises nettes aux provisions		-225 868	471 871
RÉSULTAT OPERATIONNEL COURANT	2.11.2	14 988 571	14 491 097
Autres produits opérationnels	2.11.3 - 21	252 996	372 289
Autres charges opérationnelles	2.11.3 - 21	-226 431	-412 942
RÉSULTAT OPERATIONNEL		15 015 136	14 450 444
Produit de Trésorerie (a)		441 995	401 272
Coût de l'endettement financier brut (b)		-313 339	-291 026
Coût de l'endettement financier net (c):(b)-(a)		128 656	110 246
Autres produits financiers (d)		194 200	383 194
Autres charges financières (e)		-100 598	-123 559
RÉSULTAT FINANCIER (c) + (d) + (e)	22	222 258	369 881
Charge d'impôt	23	-4 467 986	-4 425 948
RÉSULTAT NET		10 769 408	10 394 377
RÉSULTAT / ACTION (€)	2.11.4 - 24	2,71	2,65
RÉSULTAT DILUÉ / ACTION (€)	2.11.4 - 24	2,71	2,65



**Etat du résultat et des gains et pertes comptabilisés
directement en capitaux propres**

	31/12/2016	31/12/2015
RESULTAT NET	10 769 408	10 394 377
Variation taux change sur capitaux propres filiales étrangères		90 101
Gains (pertes) actuariels sur avantages au personnel	-181 807	-1 059 982
Impot sur gains (pertes) actuariels	60 602	353 327
RESULTAT GLOBAL	10 648 203	9 687 722

Tableau de Variation des Capitaux Propres



(en Euros)	Capital social	Réserves consolidées	Résultat enregistré directement en capitaux propres	Résultat consolidé	Total
Soldes au 31 décembre 2014	1 986 574	43 677 589	-858 651	9 848 494	54 654 006
Variation achat / vente titres d'auto-détention		-216 966			-216 966
Moins values nettes sur cessions titres d'auto-détention		2 459			2 459
Ajustement s/ Compte N-1		11 620			11 620
Résultat de l'exercice précédent		9 848 494		-9 848 494	0
Dividendes		-3 614 638			-3 614 638
Résultat de l'exercice				10 394 377	10 394 377
Plan d'actions gratuites			96 750		96 750
Variation taux changes s/ capitaux propres filiales étrangères			90 101		90 101
Gains (pertes) actuariels (IAS19)			-706 655 (1)		-706 655
Soldes au 31 décembre 2015	1 986 574	49 708 558	-1 378 455	10 394 377	60 711 054
Variation achat / vente titres d'auto-détention		172 442			172 442
Moins values nettes sur cessions titres d'auto-détention		4 607			4 607
Ajustement s/ Compte N-1		11			11
Résultat de l'exercice précédent		10 394 377		-10 394 377	0
Dividendes		-3 733 526			-3 733 526
Résultat de l'exercice				10 769 408	10 769 408
Plan d'actions gratuites			48 375		48 375
Variation taux changes s/ capitaux propres filiales étrangères					0
Gains (pertes) actuariels (IAS19)			-121 205 (1)		-121 205
Soldes au 31 décembre 2016	1 986 574	56 546 469	-1 451 285	10 769 408	67 851 166

(1)	31.12.2016	31.12.2015
(En Euros)		
Gains (pertes) actuariels sur avantages au personnel	-181 807	-1 059 982
Impot sur gains (pertes) actuariels	60 602	353 327
Profit net comptabilisé directement en capitaux propres	-121 205	-706 655



	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Résultat avant IS	15 237 394	14 820 325
1) Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Amortissements et provisions	2 240 653	2 060 311
Charges d'impôts	-4 467 986	-4 425 948
Quote part subventions virées au résultat	-17 721	-17 720
Constat charge actions gratuites non décaissée issue des IFRS	72 562	145 125
- Plus / + Moins-values de cession	20 583	43 609
Marge brute d'autofinancement	13 085 485	12 625 702
Variation des stocks et en-cours	-1 453 230	-549 570
Variation des créances + EENE et autres créances d'exploitation	-5 683 382	3 871 748
Variation des dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	3 564 860	-1 748 899
Variation des dettes hors exploitation	493 975	-391 968
Incidence variation périmètre		210 846
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-3 077 777	1 392 157
Flux net de trésorerie généré par l'activité	10 007 708	14 017 859
2) Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-2 930 561	-4 731 082
Cession d'immobilisations	8 022	32 221
Incidence variation de périmètre		-1 299 700
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-2 922 539	-5 998 561
3. Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Dividendes versés	-3 733 526	-3 614 638
Augmentation de capital en numéraire		
Réduction de capital en numéraire		
Achat / vente sur contrat de liquidités	-169 523	-216 966
Souscription d'emprunts	1 260 167	5 117 786
Remboursement d'emprunts	-2 126 418	-1 760 231
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-4 769 300	-474 049
Variations de trésorerie	2 315 869	7 545 249
Trésorerie d'ouverture (1)	38 761 713	31 216 464
Trésorerie de clôture (1)	41 077 582	38 761 713
(1) Non compris les titres détenus en auto-détention pour	42 792	899 151

La présente note aux états financiers fait partie intégrante des états financiers consolidés du 31 décembre 2016, arrêtés par le Directoire du 29 mars 2017.

Présentation de l'entreprise

GÉRARD PERRIER INDUSTRIE, société mère du Groupe, est une société de droit français constituée en 1988, dont le siège social est situé AIRPARC - 160 rue de Norvège - CS 50009 - 69125 LYON AÉROPORT SAINT-EXUPÉRY.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en Euros, sauf indication contraire.

1. Faits particuliers de l'exercice

- Déménagement, début Janvier, du siège Gérard Perrier Industrie à Lyon Saint Exupéry, suite à la construction des nouveaux locaux débutée en 2014.
- Déménagement, début Mai, de l'agence de Grenoble à Saint Grève, suite à la construction de nouveaux locaux.
- En date du 7 juin 2016, l'intégralité des actions gratuites attribuées a été distribuée.

2. Méthodes d'évaluation et principes de consolidation

2.1. Déclaration de conformité

Les comptes annuels consolidés sont établis dans le respect des principes généraux établis par les normes IFRS applicables et adoptées par l'Union Européenne. En particulier, hors les cas de nouvelles normes, amendements ou interprétations, les principes suivants ont été adoptés :

- Permanence des méthodes et des présentations (hormis des reclassements sans incidence significative permettant d'harmoniser la présentation de l'information financière),
- Continuité de l'exploitation,
- Matérialité de l'information,
- Image fidèle,
- Information comparative

2.2. Nouvelles normes, amendements et interprétations

Le Groupe GPI applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements et de leurs interprétations qui ont été adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2016 et qui sont disponibles sur le site internet suivant : <http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>.

Le Groupe n'est pas concerné par des normes, amendements ou interprétations applicables selon l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne.

Le Groupe présente dans son « Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres » un résultat opérationnel courant qui correspond au concept employé dans la recommandation de l'ANC n° 2013-03 du 7 novembre 2013.

2.2.1 – Nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et applicables de manière obligatoire en 2016

Au cours de l'exercice, le Groupe GPI a adopté les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire pour l'exercice ouvert au 1er janvier 2016 à savoir :

- Améliorations annuelles des normes IFRS (cycle 2010-2012) applicables au 1er février 2015 : ces amendements concernent principalement, les informations relatives aux parties liées (IAS 24) et plus particulièrement des clarifications portant sur la notion de prestations du personnel « clé » de la direction, les paiements fondés sur des actions (IFRS2) et notamment une clarification de la notion de « conditions d'acquisition », l'information sectorielle (IFRS 8) et l'information à fournir sur les critères de regroupement ainsi que la réconciliation des actifs par secteur avec l'ensemble des actifs de l'entité, la clarification de la notion de juste valeur pour les créances et dettes court terme et la possibilité de compenser des actifs et passifs financiers (IFRS 13 Evaluation à la juste valeur), et, la comptabilisation d'une contrepartie conditionnelle lors de regroupements d'entreprise (IFRS 3).

- Amendements à IAS 16 (immobilisations corporelles) et IAS 38 (immobilisations incorporelles) portant sur les modes d'amortissement acceptables.

- Amendement à IFRS 11 « accords conjoints » traitant de l'acquisition d'une participation dans une entreprise commune.

- Amendement à IAS 19 « avantage au personnel » qui s'applique aux contributions des membres du personnel ou des tiers à des régimes à prestations définies. Certaines contributions peuvent désormais être comptabilisées en déduction du coût des services rendus de la période pendant laquelle le service est rendu.

- Améliorations annuelles des normes IFRS (cycle 2012-2014) applicables au 1er janvier 2016 : ces amendements concernent principalement les avantages au personnel (IAS 19) et plus particulièrement la notion de marchés régionaux en matière de taux d'actualisation, l'application des amendements à IFRS 7 relatifs à l'information à fournir au titre de la compensation d'actifs et de passifs financiers dans les états financiers intermédiaires condensés et des clarifications relatives à l'information à donner en cas de mandat de gestion des actifs financiers cédés, l'information à fournir dans le rapport financier semestriel mais en dehors des états financiers intermédiaires (IAS 34) et une clarification sur le traitement par la norme IFRS 5 des changements de modalités de cession d'un actif.

- Amendements à IAS 27 : «La mise en équivalence dans les états financiers individuels» : les amendements à IAS 27 vont permettre aux entités d'utiliser la méthode de la mise en équivalence telle que décrite par IAS 28 «Participations dans des entreprises associées et coentreprises» pour comptabiliser dans leurs états financiers individuels leurs participations dans des filiales, coentreprises et entreprises associées. Jusqu'à présent, elles étaient comptabilisées soit au coût soit en application d'IFRS 9.

- Amendements à IAS 1 «Présentation des états financiers» : les amendements à IAS 1 publiés par l'IASB sont destinés à clarifier les dispositions sur deux points :

- L'application de la notion de matérialité, en précisant qu'elle s'applique aux états financiers y compris les notes annexes et que l'inclusion d'informations non significatives peut être nuisible à leur compréhension,

- L'application du jugement professionnel, en modifiant à la marge certaines formulations considérées comme prescriptives et ne laissant de ce fait pas de place au jugement.



Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'incidence significative sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Aucun de ces textes, n'emporte de conséquences significatives sur le résultat net, la position financière du groupe ou la présentation des comptes et de l'information financière.

Néanmoins, le Groupe étudie actuellement l'impact des amendements de l'IFRS15 et de l'IAS16.

2.2.2- Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne avant la date de clôture, et dont l'application n'est pas obligatoire

Les normes et interprétations d'application facultative au 31 décembre 2016 n'ont pas été appliquées par anticipation. Le groupe n'anticipe toutefois pas d'impacts significatifs liés à l'application de ces nouveaux textes.

2.3. Estimations et hypothèses de la Direction

La préparation des états financiers consolidés amène la Direction à recourir à des hypothèses et à des estimations dans la mise en œuvre des principes comptables pour valoriser des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges pour la période présentée. Les montants réels pourront être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la Direction portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, les provisions et les montants comptabilisés au titre des chantiers en cours à la clôture (estimations à fin d'affaires).

2.4. Méthode de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Gérard Perrier Industrie détient directement ou indirectement le contrôle de manière exclusive sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe ne détient pas d'influence notable et n'exerce pas de contrôle, et dont la contribution aux capitaux propres et au résultat d'ensemble n'est pas significative, ne sont pas consolidées.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation est mentionnée en note 3.

Les transactions entre les sociétés du Groupe (achats, ventes, dividendes, créances, dettes, provisions,...) sont éliminées.

2.5. Goodwill

Les goodwill représentent la différence entre le coût d'acquisition (y compris les frais d'acquisition) des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets identifiables à la date des prises de participation. Ces goodwill constituent donc les écarts résiduels après affectation des éléments d'actif et de passif, évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Ces écarts sont calculés selon la méthode de l'acquisition conformément à la norme IFRS 3R sur les regroupements d'entreprises. La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale.

Les goodwill sont calculés individuellement mais affectés à l'Unité Génératrice de Trésorerie correspondante, en fonction des

synergies attendues par le Groupe.

Les métiers (Installations / Maintenance, Fabrication, Energie) ont été retenus comme Unité Génératrice de Trésorerie.

Les goodwill des sociétés acquises au cours de l'exercice pourront faire l'objet d'ajustements durant une période de 12 mois à compter de la date d'acquisition, si des informations complémentaires permettent d'obtenir une estimation plus précise des justes valeurs des actifs et passifs acquis.

Le goodwill comptabilisé correspond ainsi à l'écart entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des actifs et passifs. Conformément à la norme IAS 36, les goodwill sont évalués à la clôture à leur coût diminué des éventuelles pertes de valeur, comme décrit en note 2.7. En cas de diminution de valeur, la dépréciation est enregistrée en résultat opérationnel.

2.6. Actifs non courants

2.6.1- Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit l'immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire identifiable et sans substance physique. Il peut être séparable ou issu d'un droit contractuel et légal. Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie non définie ne sont pas amortissables mais font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture conformément à la norme IAS 36. Les immobilisations incorporelles comptabilisées au sein du Groupe sont ainsi valorisées au coût d'acquisition, il s'agit pour l'essentiel de :

- logiciels informatiques amortis linéairement sur leur durée d'utilisation prévue, soit 3 à 5 ans,
- clientèle acquise.

2.6.2- Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les constructions, sont enregistrées en suivant l'approche par composants selon le plan suivant :

- Infrastructure, menuiseries extérieures : durée d'amortissement fixée à 25 ans,
- Agencements, équipements intérieurs : durée d'amortissement fixée à 15 ans.

Aucun autre retraitement n'est effectué dans la mesure où les modalités et durées d'amortissement retenues par les sociétés sont homogènes entre elles.



L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif ou de ses différents composants s'ils ont des durées d'utilité différentes, soit :

Constructions	15 à 25 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
Agencements et installations	10 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	8 à 10 ans

2.6.3- Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

Les différences sont temporaires lorsqu'elles doivent s'inverser dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement.

La position nette retenue au bilan est le résultat de la compensation entre créances et dettes d'impôts différés par entité fiscale suivant les conditions prévues par la norme IAS 12. Les impôts différés au bilan ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différés peuvent être enregistrés par contrepartie en compte de résultat ou en capitaux propres en fonction de la comptabilisation des éléments auxquels ils se rapportent.

2.6.4 -Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres immobilisés, les prêts, les dépôts et cautionnements versés au titre des contrats de location simple. Ces montants ne sont pas significatifs. Ils figurent au bilan pour leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations estimées, déterminées en fonction de la valeur d'utilité.

2.7. Suivi de la valeur des actifs immobilisés (y compris Goodwill)

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles, dont la durée de vie est déterminée, est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture annuelle ou plus fréquemment si des événements internes ou externes le justifient. Les goodwill, dont la durée de vie n'est pas déterminée, font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an, lors de la clôture annuelle. Les tests sont réalisés au niveau des Unités Génératrices

de Trésorerie (UGT).

Les tests de perte de valeur sont réalisés en comparant la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable déterminée essentiellement à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale.

La méthode des cash-flow futurs actualisés, retenue pour les tests sur goodwill, repose sur les principes suivants :

- Les cash-flow sont issus de budgets et prévisions à moyen terme (5 ans) élaborés par la direction du Groupe.
- Les free cash-flow ne tiennent pas compte des éventuels éléments financiers.
- Le taux d'actualisation est déterminé en incluant des hypothèses de taux d'intérêt et de risque répondant à la définition du WACC qui s'élève à 7,7% pour 2016 (taux fourni par notre animateur de marché).
- Un taux d'actualisation unique a été utilisé pour toutes les UGT.
- La valeur terminale est calculée par capitalisation du flux de la cinquième année au taux de 7,7% (WACC) puis par actualisation sur la base de ce même taux.
- La progression du chiffre d'affaires retenue est en accord avec l'organisation et les investissements actuels. Elle ne tient donc compte que des investissements de renouvellement et non de ceux de croissance.

Le WACC, fourni par notre animateur de marché, est composé d'un taux d'intérêt sans risque basé sur les O.A.T (0,6 %) ainsi que de primes de risque.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en compte de résultat pour la différence. Cette dépréciation est imputée en priorité à la dépréciation du goodwill existant. Les pertes de valeur relatives aux goodwill sont irréversibles. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles amortissables donnent lieu à modification prospective du plan d'amortissement ; elles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisées).

2.8. Actifs courants

2.8.1 – Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « stocks », les stocks sont évalués au plus faible des deux valeurs suivantes : coût ou valeur nette de réalisation.

Stocks de matières premières : le coût d'achat des stocks est déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré.

Stocks de produits intermédiaires : le coût des produits intermédiaires englobe le coût des matières, les coûts directs de main d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production.

En cours de production : les en cours de production englobent le coût des matières, les coûts directs de main d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production.



La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'un risque d'obsolescence est identifié.

2.8.2 – Clients et comptes rattachés

Ce poste comprend les créances clients et les factures à établir. Les créances clients sont comptabilisées pour leur montant initial sous déduction des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement est identifié.

Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles. La majeure partie des créances clients bénéficie de la couverture assurance insolvabilité.

Les factures à établir correspondent aux travaux réalisés qui n'ont pas encore fait l'objet d'une facturation au client.

2.8.3 – Actifs financiers courants

Il s'agit des obligations à taux fixes (actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance), du portefeuille de placements (actifs financiers évalués à la juste valeur constatée en résultat) et du portefeuille de placements structurés à capital garanti (actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance).

Selon IAS 39, un actif financier évalué à la juste valeur est un actif détenu à des fins de transactions.

Selon IAS 39, un actif financier détenu jusqu'à l'échéance est un actif financier non dérivé à paiements fixes ou déterminables et à échéance fixée que la société a la volonté de conserver jusqu'à l'échéance.

2.8.4 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7, ce poste comprend les liquidités en comptes courants bancaires, les valeurs mobilières de placement (parts d'OPCVM de trésorerie, OPCVM équilibré) et les titres de créances négociables, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Ces derniers sont valorisés à leur juste valeur, à savoir la valeur liquidative à la date de clôture.

2.9. Passifs non courants : Indemnités de départ à la retraite (IDR)

Les engagements du Groupe en matière d'indemnités de départ à la retraite relèvent du régime à prestations définies et font l'objet d'une comptabilisation en provision dans les comptes consolidés. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées qui tient compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- Age de départ en retraite : 67 ans, dans le cadre d'un départ à l'initiative du salarié
- Droits à l'indemnité de départ à la retraite : en fonction des conventions collectives applicables au sein du Groupe,
- Taux de rotation des effectifs : Turn Over Moyen (issu de

statistiques par âge),

- Coefficient de survie : table INSEE 2015,
- Coefficient d'actualisation : 1.43 % contre 1.77 % en 2015
- Coefficient de revalorisation des salaires : 2,30 % contre 2,50% en 2015
- Taux de charges sociales : 45 % identique à celui de 2015.

Le coefficient d'actualisation correspond à la moyenne mobile sur 12 mois du taux Iboxx € Eurozone 25+ (taux retenu historiquement par le Groupe). Cet indice a été retenu car la durée de ce dernier correspond à notre pyramide des âges.

La société ayant opté à compter de 2007 pour l'amendement à l'IAS 19 publié en décembre 2004, les variations de provisions relatives aux écarts actuariels sont comptabilisées directement en capitaux propres.

2.10. Passifs courants et non courants

2.10.1 – Passifs financiers (courants et non courants)

Conformément à la norme IAS 39, les passifs financiers non courants comprennent la fraction à plus d'un an :

- des emprunts
- des autres passifs.

Les passifs financiers courants comprennent :

- la part à moins d'un an des emprunts ;
- les découverts bancaires ;
- les passifs courants (les dettes fournisseurs ayant un caractère à court terme, leur valeur comptable coïncide avec leur valeur de marché) ;
- la part à moins d'un an des autres passifs.

2.10.2 – Provisions et passifs éventuels (courants et non courants)

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et lorsqu'une estimation fiable du montant peut être faite.

Ces provisions couvrent essentiellement les litiges, les contentieux et la provision pour garantie accordée aux clients. Les litiges et contentieux concernent les litiges clients, les litiges avec le personnel (prud'hommes), les litiges avec les administrations (fiscale, Urssaf).

Pour les litiges clients et prud'homaux, le montant du risque provisionné est évalué en fonction de la demande de la partie adverse.

Pour les litiges avec les administrations, les redressements sont pris en charge dans l'exercice lorsqu'ils sont acceptés, ou font l'objet d'une provision lorsqu'ils sont contestés.

2.11. Compte de résultat

2.11.1 – Reconnaissance des produits

Les produits de l'activité sont enregistrés conformément à l'IAS 18. Les produits des activités ordinaires se décomposent en deux sous-ensembles : le chiffre d'affaires et les autres produits des activités ordinaires (production immobilisée et autres produits d'activité



généralement non significatifs).

Le chiffre d'affaires représente le montant cumulé des ventes de biens et des prestations de services.

Le fait générateur du chiffre d'affaires en application de l'IAS 18 est le suivant :

- Ventes de biens : le produit est comptabilisé lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur, soit dans la quasi-totalité des cas à la livraison.
- Prestations de services : le produit est comptabilisé en fonction du degré d'avancement des chantiers ou des prestations, c'est-à-dire en fonction du degré d'avancement de la transaction évalué sur la base des services fournis, rapporté au total des services à fournir.

Dans le cas où des factures sont émises par anticipation au-delà de l'évaluation des travaux effectués, le groupe enregistre des produits constatés d'avance au passif du bilan avec pour contrepartie au compte de résultat, une diminution du chiffre d'affaires.

Les travaux facturés d'avance sur des affaires n'ayant pas encore de coût de production sont classés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

2.11.2 - Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des autres produits et charges opérationnels non courants ;
- du coût de l'endettement financier net ;
- des autres produits et charges financiers ;
- des impôts sur les bénéfices.

2.11.3 - Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres charges et produits opérationnels non courants correspondent à des produits et charges inhabituels, peu fréquents et de montant significatif, que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, tels que :

- les résultats de cession d'actifs corporels et incorporels
- les coûts nets liés à des restructurations significatives.

2.11.4 - Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives. Hors incidence éventuelle de l'attribution d'actions gratuites, aucun instrument dilutif n'est à ce jour en vigueur.

2.12. Secteurs opérationnels

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sur les secteurs opérationnels présentée dans la note 4 de l'annexe est établie sur la base des systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du groupe.

En conséquence, un secteur opérationnel est une composante distincte du groupe qui est engagée dans la fourniture de produits ou services distincts et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents des risques de la rentabilité des autres secteurs opérationnels.

Chaque secteur opérationnel fait l'objet d'un suivi individuel en termes de reporting interne, selon des indicateurs de performance communs à l'ensemble des secteurs.

Les données de gestion utilisées pour évaluer la performance d'un secteur sont établies conformément aux principes IFRS appliqués par le groupe pour ses états financiers consolidés.

Les transactions inter-secteurs sont peu significatives, et les prix de transfert entre les secteurs sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers.

L'information sur les secteurs opérationnels est organisée par pôle d'activité. Outre la holding Gérard Perrier Industrie, le groupe est géré en trois pôles principaux :

- Le pôle installation / maintenance qui regroupe les activités d'installation et de maintenance d'équipements électriques,
- Le pôle fabrication qui regroupe les activités de conception et de fabrication d'équipements électriques destinés à l'automatisation de machines et de process de fabrication continus.
- Le pôle énergie qui regroupe les prestations de services destinées au secteur de l'énergie et notamment du nucléaire.



3. Liste des sociétés consolidées

	SIREN	Nationalité	Capital détenu en 2016 (%)	Capital détenu en 2015 (%)
SAS SOTEB	546 720 079	Française	100	100
SARL SOTEB National Elektro	337 505 259	Française	100	100
SAS GERAL	547 020 040	Française	100	100
SCI Rothonne	318 502 341	Française	100	100
SAS ARDATEM	339 809 527	Française	100	100
SAS SEIREL	333 336 485	Française	100	100
SARL Soteb National Elektro Suisse	CH-660-0336010-6	Suisse	100	100
SAS SERA	490 224 045	Française	100	100
SAS IDEM	804 300 580	Française	100	100
Bontronic GmbH	8156	Allemande	100	100

Les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre. Les pourcentages de contrôle et d'intérêts des sociétés sont de 100 %.

4. Secteurs opérationnels

L'information sur les secteurs opérationnels, communiquée ci-après, est construite sur la base des mêmes principes que ceux appliqués en 2015, car le groupe considère que cette approche est conforme à l'application de la norme IFRS 8.

Le tableau ci-après présente les données **au 31 décembre 2016** :

	Branche Installation Maintenance	Branche Fabrication	Branche Énergie	Holding	Intra-groupe Eliminations	Total
Compte Résultat						
Chiffre d'affaires	58 914 870	57 048 835	43 564 040	5 991 784		165 519 529
<i>dont exportations</i>	796 036	12 455 709	8 350	0		13 260 095
Dont Intra-groupe	-289 654	-2 020 024	-106 915	-5 991 784		-8 408 377
Chiffre d'affaires net	58 625 216	55 028 811	43 457 125	0		157 111 152
Dotations amortissements	527 304	1 091 353	298 907	171 199		2 088 763
Résultat opérationnel	5 210 836	5 050 437	4 080 875	1 954 399	-1 281 411	15 015 136
Bilan						
Valeur globale des actifs	49 604 154	55 579 249	30 965 900	12 457 278	-13 685 363	134 921 218
dont immobilisations	11 265 034	19 640 767	2 393 426	2 880 942	-16 191 584	19 988 585
dont clients	18 539 945	17 313 107	19 159 180	2 693 284	-4 664 420	53 041 096
Valeur globale des passifs	-49 604 154	-55 579 249	-30 965 900	-12 457 278	13 685 363	-134 921 218
dont fournisseurs	-7 185 151	-7 952 501	-2 162 993	-377 727	2 205 670	-15 472 702
Investissements Financiers	0	0	0	0		0
Investissements Autres	569 514	1 976 583	183 400	201 064		2 930 561



Le tableau ci-après présente les données **au 31 décembre 2015** :

	Branche Installation Maintenance	Branche Fabrication	Branche Énergie	Holding	Intra-groupe Eliminations	Total
Compte Résultat						
Chiffre d'affaires	58 514 923	53 419 881	42 343 686	5 990 800		160 269 290
<i>dont exportations</i>	1 911 297	12 233 817	0	0		14 145 114
Dont Intra-groupe	-382 553	-1 899 793	0	-5 990 800		-8 273 146
Chiffre d'affaires net	58 132 370	51 520 088	42 343 686	0		151 996 144
Dotations amortissements	499 759	1 062 231	314 962	100 611		1 977 563
Résultat opérationnel	4 717 749	4 084 050	4 562 135	2 496 042	-1 409 532	14 450 444
Bilan						
Valeur globale des actifs	46 104 368	50 353 768	28 831 101	13 814 777	-14 720 259	124 383 755
dont immobilisations	11 228 933	18 769 354	2 523 957	2 854 558	-16 159 577	19 217 225
dont clients	18 623 861	14 191 241	16 235 224	1 219 978	-2 500 058	47 770 246
Valeur globale des passifs	-46 104 368	-50 353 768	-28 831 101	-13 814 777	14 720 259	-124 383 755
dont fournisseurs	-5 339 407	-5 182 421	-1 677 905	-251 862	1 745 878	-10 705 717
Investissements Financiers	0	1 350 000	0	0		1 350 000
Investissements Autres	948 179	2 904 848	434 487	443 518		4 731 032

5. Goodwill

Valeurs brutes (en euros)	Au 31/12/2015	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2016
Ecart d'acquisitions	7 322 962			7 322 962
Total	7 322 962	0	0	7 322 962

Le coût d'acquisition des titres des pôles installation/maintenance, fabrication et énergie (UGT) fait apparaître, par rapport à la juste valeur des actifs et passifs identifiables de ces sociétés au jour de l'acquisition, un excédent de 7.322.962 € qui se décompose comme suit :

• Pôle installation / maintenance	1 392 516 €
• Pôle Fabrication	3 222 513 €
• Pôle Energie	2 694 812 €
• Autres	13 121 €
	<hr/>
	7 322 962 €

Sur la base des tests de dépréciation effectués au 31 décembre 2016, décrits note 2.7, aucune perte de valeur n'est à constater. La variation du taux d'actualisation de plus ou moins 1 point serait sans incidence sur les conclusions du test de dépréciation. Seules des hypothèses non raisonnables pourraient remettre en cause les résultats des tests.



6. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes (en €uros)	Au 31/12/2015	Acquisitions	Diminutions	Au 31/12/2016
Frais de R et D	1 608 419	148 437		1 756 856
Logiciels	2 346 433	299 963	-61 989	2 584 407
Clientèle	974 782			974 782
Total	4 929 634	448 400	-61 989	5 316 045

Amortissements (en €uros)	Au 31/12/2015	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Au 31/12/2016
Frais de R et D	1 608 420	83		1 608 503
Logiciels	1 910 967	252 014	-61 989	2 100 992
Clientèle				
Total	3 519 387	252 097	-61 989	3 709 495

7. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes (en €uros)	Au 31/12/2015	Acquisitions	Diminutions	Actifs destinés à la vente	Au 31/12/2016
Terrains et Agencements	1 951 141				1 951 141
Constructions	17 553 446	4 106 468	-8 512		21 651 402
Installations techniques Matériel et outillage	4 662 408	869 603	-88 500	5 090	5 448 601
Autres immobilisations incorporelles	5 211 135	626 960	-283 659		5 554 436
Immobilisations en cours	3 977 876	1 226 731	-4 327 510		877 097
Avances et acomptes versés sur immobilisations	0				0
Total	33 356 006	6 829 762	-4 708 181	5 090	35 482 677

Les acquisitions du poste Constructions correspondent principalement aux mises en service :

- du siège de Gérard Perrier Industrie (3.160 K€).
- de l'agence de Grenoble (914 K€).

Les acquisitions des installations techniques, matériel et outillage, ainsi que ceux des immobilisations en cours, correspondent principalement à l'acquisition de plusieurs machines de production pour notre filiale Geral.

Amortissements (en €uros)	Au 31/12/2015	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Amort, actifs destinés à la vente	Au 31/12/2016
Terrains et Agencements	283 039	31 609			314 648
Constructions	8 153 011	947 653	-199	-29 101	9 071 364
Installations techniques Matériels et outillages	3 936 715	375 888	-76 490	-1 301	4 234 812
Autres immobilisations corporelles	3 478 495	478 163	-261 218		3 695 440
Matériel de transport	0				0
Matériels de bureau, Informatique et mobilier	0				0
Total	15 851 260	1 833 313	-337 907	-30 402	17 316 264



8. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés conformément à l'IAS 12

	31 décembre 2015	Variation de l'exercice		31 décembre 2016
		Résultat	Capitaux propres	
Impôts différés actifs	2 068 676	47 910	234 476	2 351 062
Impôts différés passifs	-193 715	-21 437	90 956	-124 196
Impôts différés nets	1 874 961	26 473	325 432	2 226 866

Les impôts différés actifs proviennent principalement des indemnités de fin de carrière ainsi que des différences temporaires. Les impôts différés passifs proviennent principalement de la réévaluation du bâtiment de Seirel.

9. Stocks

Les stocks sont constitués des éléments suivants.

(en Euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Stocks matières	4 499 312	3 603 080
Produits intermédiaires	707 977	644 799
En cours de production	1 236 476	742 656
Total	6 443 765	4 990 535

Outre les dépréciations directes pratiquées usuellement dans nos comptes, et de caractères non significatifs, nous avons été amenés à procéder, au 31 décembre 2016, à une dépréciation directe complémentaire de 29.669 euros sur les matières. Cette dernière s'explique par les incertitudes qui demeurent pour l'année 2017 sur le niveau de commandes de quelques clients de notre UGT fabrication.

10. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés se décomposent comme suit.

(en Euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Créances commerciales	42 022 353	38 693 558
Provision pour dépréciation	-442 414	-152 847
Factures à établir	11 461 157	9 229 535
Total	53 041 096	47 770 246

L'évolution de la provision pour dépréciation client provient du passage en client douteux d'un de nos clients en raison des difficultés importantes rencontrées par ce dernier.

	Net au 31/12/2016	Total créances non échues	Total créances échues	Entre 0 et 30 jours	Entre 31 et 90 jours	Entre 91 et 180 jours	Entre 181 et 360 jours	Plus de 360 jours
Clients et cptes rattachés	42 022 353	38 020 395	4 001 958	921 770	1 723 877	803 528	319 511	233 272

Dans la mesure où la quasi-totalité de nos clients fait l'objet d'une couverture d'assurance crédit et au vu de l'historique en notre possession, il n'existe aucun risque significatif de non-paiement sur les créances non dépréciées. Au jour de l'arrêté des comptes, la part des créances échues non payées s'élevait à 1.008.031 €.

Par ailleurs, compte tenu de la nature de l'activité et du mode de règlement des clients, le risque de change est non significatif. Enfin, le délai de règlement moyen des créances clients est de 60,2 jours.



11. Autres actifs courants.

Le montant net des autres actifs courants est le suivant :

(en Euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Fournisseurs débiteurs	42 063	31 197
Salariés	106 162	87 720
Etat - Produits à recevoir	41 652	8 582
Etat - Charges sociales	0	9 076
Etat - Subventions	0	0
Etat - Impôt	3 803 300	3 499 579
Autres débiteurs	7 359	43 986
Ch.Constatées d'Avance	652 835	572 258
Total	4 653 371	4 252 398

Antériorité des autres actifs courants nets non dépréciés :

	Net au 31/12/16	CCA	Total créances non échues
Autres actifs courants			
Fournisseurs débiteurs	42 063		42 063
Salariés	106 162		106 162
Etat - Produits à recevoir	41 652		41 652
Etat - Charges sociales	0		0
Etat - Subventions	0		0
Etat - Impôt	3 803 300		3 803 300
Autres débiteurs	7 359		7 359
Ch.Constatées d'Avance	652 835	652 835	
Total autres actifs courants	4 653 371	652 835	4 000 536

12. Actifs destinés à la vente

Valeurs brutes (en Euros)	Valeur Brut	Amort. cumulés	Valeur Net
Terrains et Agencements	26 600	-15 167	11 433
Constructions	644 468	-615 838	28 630
Installations techniques	67 187	-64 455	2 732
Total	738 255	-695 460	42 795

Les actifs destinés à la vente se composent exclusivement du Bâtiment et des installations de l'ancienne agence de SOTEB Bourg en Bresse. Ce bâtiment est actuellement mis en vente.



13. Actifs financiers courants, trésorerie et équivalent de trésorerie

	31 décembre 2016			31 décembre 2015
	brut	provision	net	
Obligation à taux fixe			-	-
Portefeuille de placements			-	-
Portefeuille de placements structurés à capital garanti			-	-
Total actifs financiers courants	-	-	-	-
Banques et Liquidités Non rémunérées	10 150 195		10 150 195	9 894 319
Banques et Liquidités Rémunérées	7 080 362		7 080 362	6 451 238
Dépôts à Terme et assimilés	23 847 025		23 847 025	22 416 156
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	41 077 582	-	41 077 582	38 761 713
Total liquidités et placements	41 077 582	-	41 077 582	38 761 713

La décomposition des titres composant les liquidités et les placements est la suivante :

Décomposition	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Liquidités	24,71%	25,53%
Liquidités Rémunérées	17,24%	16,64%
OPCVM de trésorerie et placement à capital garanti	58,05%	57,83%
Total	100%	100%

Eu égard à la nature et aux montants de sa trésorerie et de ses emprunts, le groupe estime ne pas présenter de risques de liquidité. La gestion prudente de ce risque implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et d'être à même de dénouer rapidement les placements de trésorerie.

14. Capitaux propres

14.1. Composition du capital social

Le capital social de Gérard Perrier Industrie SA au 31 décembre 2016 est de 1 986 574 euros. Il est constitué de 3 973 148 actions de 0,5 euro de nominal, ayant toutes les mêmes droits. Toutefois, les actions nominatives détenues depuis plus de deux ans entre les mains d'un même actionnaire confèrent un droit de vote double.

Mouvements de l'exercice	Nombre d'actions	Montants en €uros	
		Capital	Prime d'émission
31 décembre 2014	3 973 148	1 986 574	877 667
31 décembre 2015	3 973 148	1 986 574	877 667
31 décembre 2016	3 973 148	1 986 574	877 667

Les principaux actionnaires sont :

• SFGP (Société Financière Gérard Perrier)	61,05 %
• Auto-détention (contrat de liquidité)	0,03 %
• Public	38,92 %



14.2 Options de souscription ou d'achat d'actions et actions gratuites

14.2.1 – Options d'achats ou de souscription

Au 31 décembre 2016, il n'existe aucun plan d'options de souscriptions en cours de validité en faveur d'un dirigeant.

14.2.2 – Actions Gratuites

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2012, le Directoire a été autorisé à procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit du personnel salarié de la société ou des sociétés liées à l'exclusion des membres du directoire. Ces plans prévoient que les actions gratuites ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période de quatre ans. En outre, l'acquisition définitive des actions gratuites est subordonnée à l'atteinte d'objectifs basés sur le chiffre d'affaires et / ou le résultat net à l'issue de la période d'acquisition.

La situation relative au plan d'actions gratuites est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

Type	Dates			Nombre d'actions**			Solde	Juste Valeur de l'action à la date d'attribution**
	d'attribution	d'acquisition définitive	de disponibilité	Attribuées	Acquises	Annulées		
Actions Gratuites	07/06/2012	07/06/2016	07/06/2016	50 000	50 000	0	0	11,61

** : le nombre d'actions attribuées ainsi que la juste valeur de l'action ont été retraités suite à la division par 2 du nominal de l'action ayant pris effet le 2 juillet 2014

La juste valeur du plan d'actions gratuites a été calculée en intégrant l'effet de la période d'acquisition des droits. Pour calculer cette décote, le Groupe a utilisé une méthode d'évaluation basée sur une stratégie par laquelle les attributaires n'ayant pas la jouissance des actions durant 4 ans, ils perdent le bénéfice du dividende associé.

Les principales hypothèses utilisées pour établir la juste valeur des actions de performance sont les suivantes :

	Plan 2012
Prix de l'action à la date d'attribution en € **	14,41
Dividendes annuels (base dividendes 2011 : 0,70 € x 4) en € **	2,8
Cours retenu**	11,61
Valorisation initiale en €	580 500
Charge de l'exercice en €	145 125

** : le prix de l'action à la date d'attributions ainsi que le dividende annuel ont été retraités suite à la division par 2 du nominal de l'action ayant pris effet le 2 juillet 2014

Au 31 décembre 2016, la société ne détient plus aucune action propre affectée au plan d'attribution d'actions gratuites, ces dernières ayant été intégralement distribuées aux bénéficiaires du plan en date du 7 juin 2016.

15. Dettes financières

Les dettes financières sont présentées dans le tableau qui suit :

	Dettes financières à long terme		Dettes financières à court terme
	1 à 5 ans	à + 5 ans	à moins d'1 an
Emprunts établissements financiers	6 213 892	3 748 880	2 297 201
Dont à taux fixe	6 213 892	3 748 880	2 297 201
Dont à taux variable	-	-	-
Emprunts divers	-	-	15 246
Total	6 213 892	3 748 880	2 312 447

En l'absence d'emprunts à taux variables, le risque de taux est jugé non significatif par le groupe. Par ailleurs, il n'existe aucun covenant sur les emprunts.



16. Engagements sociaux

(en Euros)	Montant au 31/12/2015	Dotation de l'exercice	Ecart Actuariel	Reprise	Montant au 31/12/2016
Indemnités de départ à la retraite	5 655 107	329 695	181 807	0	6 166 609
Total	5 655 107	329 695	181 807	0	6 166 609

La provision pour indemnité de départ à la retraite (IDR) des salariés couvre les droits acquis et les droits non définitivement acquis concernant les salariés en activité. Le groupe n'a aucun engagement envers d'anciens salariés, les droits acquis étant définitivement payés lors du départ à la retraite.

Par ailleurs, il n'existe pas au sein du groupe de régime d'avantages au personnel à cotisations définies.

17. Provisions pour autres passifs non courants

(en Euros)	Montant au 31/12/2015	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Montant au 31/12/2016
			Pour utilisation	Pour non utilisation	
Provisions pour garantie :					
- Installations automatismes de sécurité / remontées mécaniques	56 318	55 100		-56 318	55 100
- Produit électronique de serie	53 218	31 649		-39 225	45 642
Contrôles fiscaux en cours	0				0
Contrôles sociaux en cours	0				0
Risques clients	0				0
Litiges clients	0				0
Litiges personnel	266 500	53 000	-152 630	-74 433	92 437
Provision pour Impôts	271 806		-54 362		217 444
Total	647 843	139 749	-206 992	-169 976	410 624

18. Fournisseurs et comptes rattachés

Antériorité des dettes fournisseurs et comptes rattachés nets non dépréciés

	Net au 31/12/16	Total dettes non échues	Total dettes échues	Entre 0 et 30 jours	Entre 31 et 90 jours	Entre 91 et 180 jours	Entre 181 et 360 jours	Plus de 360 jours
Frs et cptes rattachés	15 472 702	14 896 904	575 798	123 558	195 082	26 988	60 090	170 080

Les dettes échues non réglées correspondent à des désaccords sur les prix et/ou les quantités avec les fournisseurs. Le délai règlement fournisseurs moyen est de 58,8 jours.



19. Autres passifs courants

(en euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Personnel, organismes sociaux, Etat	25 768 669	26 215 483
Autres dettes non financières courantes	901 981	407 985
Produits constatés d'avance (travaux facturés d'avance)	5 950 052	6 705 363
Total	32 620 702	33 328 831

20. Charges de personnel

Les frais de personnel du groupe se ventilent comme suit :

(en euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Salaires et traitements	50 311 254	48 848 747
Participation légale des salariés	1 018 207	1 048 941
Salaires des intérimaires	7 399 727	6 696 540
Provision IDR	329 695	291 863
Charges sociales	21 971 954	21 744 097
CICE	-2 247 429	-2 166 887
Total	78 783 408	76 463 301

L'effectif moyen du groupe se ventile comme suit par catégorie :

	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Nombre	%	Nombre	%
Ouvriers	212	14,87%	196	14,00%
Etam	918	64,38%	916	65,43%
Cadres	296	20,76%	288	20,57%
Total	1426	100%	1400	100%



21. Autres produits et charges opérationnels

Ils se décomposent comme suit.

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Produits de cession d'immo.corporelles	8 022	30 263
Garantie Actif-Passif sur acquisition	65 610	
Quote part subventions virée en résultat	17 722	17 722
Indemnités pour litiges		19 583
Produits divers	34 142	6 175
Reprise provisions contrôle URSSAF		22 317
Reprise provisions pour litiges	127 500	263 132
Reprise provisions contrôle fiscal		13 097
Total autres produits opérationnels	252 996	372 289
VNC immobilisations corporelles	-28 605	-73 872
Charges exceptionnelles diverses	-6 319	-606
Litiges	-191 507	-303 100
Redressements fiscaux		-12 423
Redressements sociaux		-22 941
Dotations provisions contrôle fiscal		
Total autres charges opérationnelles	-226 431	-412 942
Total	26 565	-40 653

22. Produits et charges financiers

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Rémunération des liquidités	36 363	72 290
Revenus des équivalents de trésorerie	405 298	333 903
PV latentes sur instruments de trésorerie		
Produits nets sur cession d'actifs financiers détenus à des fins de transactions et sur équivalent de trésorerie	334	
MV Latentes sur instruments de trésorerie		-4 921
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie net	441 995	401 272
Intérêts des emprunts	-313 911	-290 125
Intérêts des dettes financières	572	-901
Coût de l'endettement financier brut	-313 339	-291 026
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	128 656	110 246
Escomptes	30 894	6 335
Produits financiers de participation	9 805	9 800
Différences positives de change	153 501	367 059
Autres produits financiers	194 200	383 194
Différences négatives de change	-58 060	-106 585
Escomptes	-42 538	-16 974
Autres charges financières	-100 598	-123 559
RESULTAT FINANCIER	222 258	369 881



23. Charge d'impôt sur le résultat

(en euros)	Impôt comptabilisé	Impôt théorique en l'absence d'intégration
IS à 33 1/3	4 356 441	4 356 440
Contribution sociale 3,3%	110 018	27 271
Crédit d'impôt	-81 056	-81 056
Taxes Dividendes	112 006	112 006
Total I.S.	4 497 409	4 414 661
Retraitement consolidation impôt différé	24 937	24 937
Provision pour Impôt	-54 360	-54 360
Total I.S. consolidé	4 467 986	4 385 238

Les sociétés entrant dans le périmètre de l'intégration fiscale sont constituées des entreprises suivantes :

- SA Gérard Perrier Industrie (Tête de groupe),
- SAS Soteb,
- SAS Geral,
- SARL Soteb National Elektro,
- SAS Ardatem,
- SAS Seirel,

Conformément à la convention d'intégration fiscale, chaque société filiale intégrée contribue au paiement de l'impôt et le comptabilise comme si elle était imposée distinctement.

24. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la société.

Sont présentés ci-dessous, les résultats et actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action.

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Résultat net consolidé	10 769 408	10 394 377
Nombre d'actions à l'ouverture	3 973 148	3 973 148
Actions en auto-détention	1 066	46 060
Nombre moyen d'actions	3 972 082	3 927 088
Résultat de base par action	2,71	2,65
Résultat dilué par action	2,71	2,65

25. Dividende par action

	Par action **	Total
Dividende versé au titre de 2012 (AG du 06/06/13)	0,70	2 781 204
Dividende versé au titre de 2013 (AG 05/06/14)	0,70	2 781 204
Dividende versé au titre de 2014 (AG 04/06/15)	0,92	3 655 296
Dividende versé au titre de 2015 (AG 02/06/16)	0,94	3 734 759
Dividende proposé pour approbation à l'AG de juin 2017	0,97	3 853 954

** : le dividende par action a été retraité suite à la division par 2 du nominal de l'action ayant pris effet le 2 juillet 2014



26. Transactions avec les parties liées

• Les transactions entre le groupe Gérard Perrier Industrie, son principal actionnaire (SFGP) et ses membres du Conseil de Surveillance non dirigeants sont non significatives.

• Avantages accordés aux dirigeants : conformément à l'IAS 24, les principaux dirigeants retenus sont, outre les mandataires sociaux (Président du Conseil de surveillance, Président et Vice Président du Directoire), les cadres salariés qui dirigent une filiale ou une division du groupe.

	2016	2015
Nbre de personnes concernées (équivalent temps plein)	13,00	13,00
Rémunérations directes **	1 707 645	1 587 821
Indemnité de départ en retraite	528 952	476 180
Avantages en actions	-	-
Total	2 236 597	2 064 001
Jetons de présence alloués aux membres du conseil de surveillance non dirigeants	42 000	34 500

** Les rémunérations directes ont été retraitées des honoraires versés à GC Participations et FP Participations

Rémunérations directes : elles s'élèvent à 1.707.645 euros dont 1.142.441 euros de rémunération de base et 565.204 euros de rémunération variable payée en 2017 et liée aux performances réalisées en 2016.

27. Autres informations

Engagement Hors Bilan

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Engagements Recus		
Cautions diverses		
Total	-	-
Engagements donnés		
Nantissement, hypothèque	-	-
Cautions sur marchés	2 408 451	2 711 541
Cautions au profit des banques pour le compte des filiales	10 102 731	11 381 278
Total	12 511 182	14 092 819

Par ailleurs, dans le cadre du rachat de SERA, il existait une garantie d'actif et de passif d'une valeur maximum de 500.000 € avec une franchise de 50.000 €. Cette dernière s'est soldée par un remboursement de la part du vendeur à hauteur de 65.610 €.

28. Événements postérieurs à la clôture du bilan

Début Janvier, le Groupe GPI par l'intermédiaire de sa filiale Ardatem, a fait l'acquisition de la société Technisonic, situé en Moselle, dont les activités d'Assistance Technique et d'Essais et de Contrôle Non Destructifs viennent compléter l'offre de service du Groupe.

Début Janvier, le Groupe GPI, par l'intermédiaire de sa filiale Seirel, a pris une participation exclusive dans la société Seirel Andorre, situé à Andorre, dont l'activité, identique à celle de Seirel, complète l'offre géographique de cette dernière.

de l'Exercice Clos BILAN - au 31 décembre 2016

(en Euros)

ACTIF	31/12/2016		31/12/2015	
	BRUT	AMORT.PROV.	NET €	NET €
Immobilisations incorporelles				
Concessions Brevets et droits similaires	605 155	422 294	182 861	132 163
Fonds commercial	60 980		60 980	60 980
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Inst. Tech. Matériel Outillage				
Autres immobilisations corporelles	873 415	456 064	417 351	527 794
Immobilisations en cours	84 206		84 206	0
Immobilisations financières				
Participations	2 120 592		2 120 592	2 110 392
Créances rattachées				
Prêts				
Autres immobilisations financières	14 951		14 951	23 226
ACTIF IMMOBILISÉ	3 759 299	878 358	2 880 941	2 854 555
Clients et comptes rattachés	1 513 804		1 513 804	1 219 981
Autres créances	2 693 283		2 693 283	3 386 374
Valeurs mobilières de placement	3 736 340		3 736 340	5 375 347
<i>dont actions propres</i>	42 792		42 792	899 151
Disponibilités	1 548 017		1 548 017	903 384
Charges constatées d'avance	84 889		84 889	75 134
ACTIF CIRCULANT	9 576 333	0	9 576 333	10 960 220
TOTAL DE L'ACTIF	13 335 632	878 358	12 457 274	13 814 775



PASSIF	31/12/2016	31/12/2015
	€	€
Capital	1 986 574	1 986 574
Primes d'émission	877 667	877 667
Réserves		
- réserve légale	198 657	198 657
- autres réserves	928 566	928 566
Report à nouveau	1 702 577	1 682 654
Résultat de l'exercice	3 472 572	3 753 449
CAPITAUX PROPRES	9 166 613	9 427 567
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	60 472	1 170 213
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	46	52
Emprunts et dettes financières divers	1 917 695	1 889 926
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	377 727	251 864
Dettes fiscales et sociales	923 951	907 604
Autres dettes	10 770	167 549
DETTES	3 230 189	3 216 995
TOTAL DU PASSIF	12 457 274	13 814 775

	2016 NET €	%	2015 NET €	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	5 991 784	100,00	5 990 800	100,00
Autres charges externes	-1 572 806	-26,25	-1 289 308	-21,52
VALEUR AJOUTEE	4 418 978	73,75	4 701 492	78,47
Subventions d'exploitation				
Impôts taxes et versements assimilés	-121 656	-2,03	-123 290	-2,06
Salaires et traitements	-1 732 901	-28,92	-1 625 632	-27,13
Charges sociales	-694 673	-11,59	-613 351	-10,24
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 869 748	31,21	2 339 219	39,04
+ Reprises amortissements et provisions	360 002	6,01	429 646	7,17
+ Autres produits de gestion courante	9	0,00	2	0,00
- Dotation aux amortissements et provisions	-171 198	-2,86	-238 358	-3,98
- Autres charges de gestion courante	-42 029	-0,70	-40 528	-0,68
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 016 532	33,65	2 489 981	41,56
+ Produits financiers	2 407 071	40,17	2 305 566	38,48
- Charges financières	-89	0,00	-131	-0,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	4 423 514	73,83	4 795 416	80,03
+ Produits exceptionnels	1 137 824		36 200	
- Charges exceptionnelles	-1 199 958		-30 140	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-62 134		6 060	
Impôts sur les bénéfices	-888 808	-14,83	-1 048 027	-17,49
RESULTAT NET COMPTABLE	3 472 572	57,96	3 753 449	62,64

Tableau de Financement en Flux de Trésorerie



(en Euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Résultat net avant IS	4 361 380	4 801 476
1) Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Amortissements et provisions	171 198	238 358
Reprise sur amortissements et provisions	-126 618	-15 118
Coût des AGA	42 765	
Impôt sur les sociétés	-888 808	-1 048 027
- Plus / + Moins-values de cession	13 235	-5 565
Marge brute d'autofinancement	3 573 152	3 971 124
Variation des créances + EENE et autres créances d'exploitation	389 510	57 609
Variation des dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	142 208	63 812
Variation des dettes hors exploitation	-129 016	478 097
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	402 702	599 518
Flux net de trésorerie généré par l'activité	3 975 854	4 570 642
2) Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-211 265	-443 518
Cession d'immobilisations, nettes d'impôts	445	23 103
Variation de périmètre		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-210 820	-420 415
3) Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Dividendes versés	-3 733 526	-3 614 638
Augmentation de capital en numéraire		
Réduction de capital en numéraire		
Achat / vente sur contrat de liquidités	-169 523	-216 966
Souscription d'emprunts		
Remboursement d'emprunts		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-3 903 049	-3 831 604
Variations de trésorerie	-138 015	318 623
Trésorerie d'ouverture (1)	5 379 580	5 060 957
Trésorerie de clôture (1)	5 241 565	5 379 580
(1) Non compris les titres détenus en auto-contrôle pour	42 792	899 151

Projet d'Affectation du Résultat Social



(en Euros)

Origine		
Report à nouveau antérieur	1 702 577	
Résultat de l'exercice	3 472 572	
Affectations		
Réserve légale		
Dividende courant		3 853 954
Report à nouveau		1 321 195
Total	5 175 149	5 175 149

Les dividendes versés en 2017 font l'objet d'un abattement de 40% (identique à celui de 2016) pour les personnes physiques domiciliées en France.

Au titre des derniers exercices, le dividende alloué par action a été le suivant.

	Par action**
Dividende versé au titre de 2012 (AG du 06/06/13)	0,70
Dividende versé au titre de 2013 (AG 05/06/14)	0,70
Dividende versé au titre de 2014 (AG 04/06/15)	0,92
Dividende versé au titre de 2015 (AG 02/06/15)	0,94
Dividende proposé pour approbation à l'AG de juin 2017	0,97

** : le dividende par action a été retraité suite à la division par 2 du nominal de l'action ayant pris effet le 2 juillet 2014

de l'Exercice Clos au 31 décembre 2016

1. Faits particuliers de l'exercice

Déménagement, début Janvier, du siège Gérard Perrier Industrie à Lyon Saint Exupéry, suite à la construction des nouveaux locaux débutée en 2014.

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2016 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France avec notamment l'application, pour les informations significatives, des règlements suivants :

- la loi du 30 avril 1983 et le décret du 29 novembre 1983
- l'arrêté du 20 juin 1999 (règlement CRC 99-03)
- le règlement CRC 2002-10 concernant les amortissements et les dépréciations
- le règlement CRC 2004-6 visant les actifs.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations décomposables – Non applicable, donc pas de retraitement à effectuer.
- Immobilisations non décomposables – Ces immobilisations, corporelles et incorporelles, sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Leur méthode et durée d'amortissement n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, la durée d'utilisation de ces actifs est identique à la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation :

• Logiciels	3 ans
• Matériel et outillage industriel	5 ans
• Agencements et installations générales	10 ans
• Matériel de transport	4 - 5 ans
• Matériel de bureau informatique	3 - 5 ans
• Mobilier	8 - 10 ans

- Participations et créances rattachées.

La valeur brute des participations est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque l'actif net des filiales et leurs perspectives de résultat à court terme le justifient.

- Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement ont été enregistrées à leur coût d'acquisition. En cas de cession concernant des titres de même nature, le prix de revient des titres cédés a été déterminé selon la méthode du premier entré premier sorti. A la clôture de chaque exercice, une provision pour dépréciation est enregistrée si la valeur comptable est supérieure à la valeur de marché.

3. Notes relatives à certains postes

3.1- Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes				
(en Euros)	Au 31/12/2015	Acquisitions	Diminutions	Au 31/12/2016
Fonds de commerce	60 980			60 980
Logiciels	539 042	126 239	-60 125	605 156
Total	600 022	126 239	-60 125	666 136

Amortissements				
Dépréciation (en Euros)	Au 31/12/2015	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Au 31/12/2016
Logiciels	406 879	75 540	-60 125	422 294
Total	406 879	75 540	-60 125	422 294

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS le 31 décembre 2016



3.2- Immobilisations corporelles

<i>Valeurs brutes (en Euros)</i>	Au 31/12/2015	Acquisitions	Diminutions	Au 31/12/2016
Agencements et installations	244 349	81 079	-115 092	210 336
Matériel de transport	100 811			100 811
Matériel de bureau, Informatique	309 215	73 926	-10 068	373 073
Mobilier	159 334	33 210	-3 349	189 195
Immobilisations en cours	189 319	84 206	-189 319	84 206
Total	1 003 028	272 421	-317 828	957 621

<i>Amortissements (en Euros)</i>	Au 31/12/2015	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Au 31/12/2016
Agencements et installations	196 999	10 762	-102 581	105 180
matériels de transport	13 370	25 202	0	38 572
matériels de bureau, Informatique	221 439	37 874	-9 788	249 525
Mobilier	43 426	21 819	-2 458	62 787
Total	475 234	95 657	-114 827	456 064

3.3- Immobilisations Financières

<i>Valeurs brutes (en Euros)</i>	Au 31/12 /2015	Acquisitions	Diminutions	Au 31/12/2016
Titres de participations	2 110 392	10 200		2 120 592
Autres immobilisations financières	23 226	7 400	-15 675	14 951
Total	2 133 618	17 600	-15 675	2 135 543

3.4- Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés se décomposent comme suit.

<i>(en Euros)</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Créances commerciales	1 501 491	1 214 876
Factures à établir	12 313	5 105
Total	1 513 804	1 219 981

Les créances clients ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

3.5- Autres créances

Le montant net des autres actifs courants est le suivant.

<i>(en Euros)</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Fournisseurs débiteurs	79	190
Salariés	0	0
Etat - produit à recevoir	0	0
Etat - Impôt	2 221 694	1 976 320
Autres débiteurs	471 510	1 409 864
Total	2 693 283	3 386 374

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS le 31 décembre 2016



Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2012, le Directoire a procédé à l'attribution d'actions gratuites au profit du personnel salarié de la société ou des sociétés liées à l'exclusion des membres du directoire. Les actions ayant été distribuées en juin 2016, la refacturation du coût du plan d'actions gratuites, pour la part destinée aux personnels salariés des sociétés liées, a été effectuée et payée, expliquant la baisse des autres débiteurs.

Le poste Etat Impôt correspond à une créance d'IS de 2.168.214 € provenant principalement du CICE, les acomptes ayant été versés sans tenir compte du CICE.

3.6- Valeurs mobilières de placement

	Valeur historique 31 décembre 2016	Valeur d'inventaire 31 décembre 2016	PV latente 31 décembre 2016	MV latente 31 décembre 2016
Portefeuille des VMP (hors Actions propres)	3 693 549	3 693 549		
Actions propres	42 791	42 747		-44

	Valeur historique	Nombre d'actions
Actions propres au 31 décembre 2015	899 151	46 060
Acquisition de l'exercice	762 571	
Cessions de l'exercice	-593 050	
Distribution des Actions Gratuites	-1 025 880	
Actions propres au 31 décembre 2016	42 792	1 066

3.7- Capitaux propres

3.7.1- Capital social

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominale (€)
1- Actions composant le capital social au début de l'exercice	3 973 148	0,50
2- Actions composant le capital social en fin d'exercice	3 973 148	0,50

3.7.2- Options de souscription ou d'achat d'actions et actions gratuites

3.7.2.1 - Options d'achats ou de souscription

Au 31 décembre 2016, il n'existe aucun plan d'options de souscriptions en cours de validité en faveur d'un dirigeant.

3.7.2.2 - Actions Gratuites

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2012, le Directoire a été autorisé à procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit du personnel salarié de la société ou des sociétés liées à l'exclusion des membres du directoire. Ces plans prévoient que les actions gratuites ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période de quatre ans. En outre, l'acquisition définitive des actions gratuites est subordonnée à l'atteinte d'objectifs basés sur le chiffre d'affaires et / ou le résultat net à l'issue de la période d'acquisition.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS le 31 décembre 2016



La situation relative au plan d'actions gratuites est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

Type	Dates			Nombres d'actions**				Juste Valeur de l'action à la date d'attribution**
	d'attribution	d'acquisition définitive	de disponibilité	Attribuées	Acquises	Annulées	Solde	
Actions Gratuites	07/06/2012	07/06/2016	07/06/2016	50 000	50 000	0	0	11,61

** : le nombre d'actions attribués ainsi que la juste valeur de l'action ont été retraités suite à la division par 2 du nominal de l'action ayant pris effet le 2 juillet 2014

Au 31 décembre 2016, la société ne détient plus aucune action propre affectée au plan d'attribution d'actions gratuites, ces dernières ayant été intégralement distribuées au bénéficiaire du plan en date du 7 juin 2016.

Le coût du plan d'attribution d'actions gratuites (cotisation patronale incluse) a été refacturé par la société à l'ensemble des sociétés liées au prorata du nombre d'actions gratuites attribuées aux personnels de ces dernières.

La charge de l'exercice restant pour l'entreprise est donc de 41.535 €.

3.7.3- Variation des capitaux propres

Situation des capitaux propres d'ouverture	9 427 567
Mouvements durant l'exercice	
Dividendes versés	-3 733 526
Bénéfice net comptable de l'exercice	3 472 572
Situation des capitaux propres de clôture	9 166 613

3.8- Provision pour risques et charges

(en Euros)	Montant au 31/12/2015	Dotation de l'exercice	Transfert d'affectation	Reprise de l'exercice		Montant au 31/12/2016
				Pour utilisation	Pour non utilisation	
Contrôles fiscal	0					0
Litiges	111 500			-111 500		0
Provision pour Impôt	75 590			-15 118		60 472
Plan d'attribution d'actions gratuites	983 123			-983 123		0
Total	1 170 213	0	0	-1 109 741	0	60 472

3.9- Dettes fournisseurs et comptes rattachés

L'intégralité des dettes fournisseurs a une antériorité inférieure à 1 an.

3.10- Chiffre d'affaires

Il est constitué des redevances d'assistance, d'animation et de présidence perçues des filiales.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS le 31 décembre 2016



3.11- Produits et charges financiers

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Produits financiers	2 407 071	2 305 566
Dividendes des filiales	2 300 000	2 200 000
QP profit SCI	5 148	3 878
Revenus de créances de participations	13 227	13 940
Produits sur VMP et liquidités rémunérés	84 089	85 289
Produits de cession VMP	4 607	2 459
Reprise provision titres de participation	-	-
Reprise provision VMP	-	-
Charges financières	89	131
Intérêts sur emprunts		
Intérêts des découverts	59	131
Intérêts de retards		
Charges de cession VMP	-	-
Perte de change	30	
Dotations provision titres de participation		
Résultat financier	2 406 982	2 305 435

3.12- Produits et charges exceptionnels

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Produits exceptionnels	1 137 824	36 200
Produits exceptionnel divers	-	-
Produits de cession d'élément d'actif	445	23 103
Reprise provision pour contrôle fiscal		13 097
Transferts de charges sur AGA	1 025 879	
Transferts de charges sur litiges	111 500	
Charges exceptionnelles	1 199 958	30 140
Amendes	392	
Intérêts de retard sur redressement fiscaux		
Redressement fiscaux		12 602
Valeurs nette comptables immo, corp, cédées	13 680	17 538
Indemnités pour litiges	160 007	
Mali sur rachat d'actions propres (AGA)	1 025 879	-
Résultat exceptionnel	-62 134	6 060

Le Mali sur rachat d'actions propres correspond à l'annulation des actions gratuites intégralement distribuées aux bénéficiaires du plan en date du 7 juin 2016.

3.13- Impôt sur les bénéfices

La SA Gérard Perrier Industrie est la société de tête du groupe intégré fiscalement depuis le 1er janvier 1997.

Conformément à la convention d'intégration fiscale, chaque société filiale intégrée contribue au paiement de l'impôt et le comptabilise comme si elle était imposée distinctement.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS le 31 décembre 2016



La société de tête de groupe enregistre le solde d'impôt par rapport au résultat d'ensemble.

	Impôt comptabilisé	Impôt théorique (si absence intégration)
Impôt société à 33,33%	687 902	715 172
Contribution sociale 3,3%	110 018	-
Taxes sur dividendes	112 006	112 006
Crédit d'impôts	-6 000	- 6 000
Provision pour impôts	-15 118	-15 118
Total	888 808	806 060

3.14- Transactions avec les parties liées

Les transactions entre la société Gérard Perrier Industrie, son principal actionnaire (SFGP) et ses membres du Conseil de Surveillance non dirigeants sont non significatives.

Rémunérations des organes de direction : Sont présentées ci-dessous les rémunérations directes et indirectes des organes d'administration et de direction de la société à raison de leur fonction.

Les sommes mentionnées par catégorie comprennent notamment les rémunérations brutes, les avantages en nature, les engagements en matière de pension de retraite, ainsi que les jetons de présence.

Organes d'administration	36 000
Organes de direction	250 732

3.15 - Effectifs

	Personnel salarié 31 décembre 2016	Personnel salarié 31 décembre 2015	Personnel salarié 31 décembre 2014
Cadres	16	15	13
Employés	6	5	4
Ouvriers	0	0	1
Total	22	20	17

3.16 - Autres informations

3.16.1 Secteurs distincts d'activité

La société Gérard Perrier Industrie rappelle qu'elle pratique la méthode des secteurs distincts d'activité. A ce titre, elle distingue les 2 secteurs suivants :

- le secteur des prestations de services,
- le secteur financier.

3.16.3 Appartenance à un groupe

La société Gérard Perrier Industrie détenue à 61,05% par la société S.F.G.P., est consolidée par cette dernière selon la méthode de l'intégration globale.

3.16.4 Indemnités de fin de carrière

Le montant de l'engagement en matière d'indemnités de fin de carrières s'élèvent à 253.828 € au 31 décembre 2016.

3.16.5 Honoraires de commissariat aux comptes

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les honoraires de commissariat aux comptes s'élèvent à 9.340 € HT.

3.17 - Liste des filiales

Sociétés	Capital	Réserves & Résultats	% de détention	Val.brute d'inventaire des titres	Val.nette d'inventaire des titres	Prêt avances	Chiffre d'affaires 2016	Dividendes versés	Résultat au 31/12/2016
SAS SOTEB	1 500 000	19 814 096	100,00	1 771 350	1 771 350	0	48 882 543	1 500 000	3 885 971
SAS GERAL	1 500 000	20 095 892	100,00	313 710	313 710	0	34 146 260	800 000	2 327 500

de la Société au cours

des cinq derniers exercices

(en Euros)	2016	2015	2014	2013	2012
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	1 986 574	1 986 574	1 986 574	1 986 574	1 986 574
Nombre d'actions émises **	3 973 148	3 973 148	3 973 148	3 973 148	3 973 148
Nombre maximal d'actions par exercice de droit de souscription	0	0	0	0	0
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	5 991 784	5 990 800	5 828 873	8 052 053	7 293 557
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	4 532 578	5 039 834	4 729 355	5 207 101	4 708 147
Impôts sur les bénéfices	888 808	1 048 027	1 067 940	1 601 742	1 272 994
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	3 472 572	3 753 449	3 435 699	3 311 317	2 937 288
Montant des bénéfices distribués	3 853 953 (1)	3 734 759	3 655 296	2 781 204	2 781 204
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions **	0,92	1,00	0,92	0,91	0,86
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions **	0,87	0,94	0,86	0,83	0,74
Dividende versé à chaque action **	(1) 0,97	0,94	0,92	0,70	0,70
Personnel					
Nombre de salariés	22	20	18	14	13
Montant de la masse salariale	1 732 901	1 625 632	1 662 290	1 184 714	1 148 715
Cotisations sociales et avantages sociaux	694 673	613 351	646 529	456 945	560 774

** En tenant compte de la division par 2 du nominal de l'action ayant pris effet le 2 juillet 2014,

(1) Montant qui sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 1er juin 2017



J'atteste, après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Saint-Priest le 18 avril 2017.

Le Co-Président du Groupe
Grégoire CACCIAPUOTI

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GERARD PERRIER INDUSTRIE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe expose notamment les principes comptables relatifs à l'évaluation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des principes comptables appliqués, des informations fournies

dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à La Motte Servolex et à Valence, le 26 avril 2017.

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & SEFCO

Jean Pierre PEDRENO

GROUPE SR CONSEIL

Pierre SIRODOT

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société « GERARD PERRIER INDUSTRIE », tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues, et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Le Groupe procède systématiquement, à chaque clôture annuelle, à un test de dépréciation des goodwill selon les modalités décrites dans la note 2.7 aux états financiers.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les données et hypothèses retenues et nous avons vérifié que la note 5 aux états financiers relative au Goodwill donne une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à La Motte Servolex et à Valence, le 26 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes
MAZARS & SEFCO
Jean Pierre PEDRENO

GROUPE SR CONSEIL
Pierre SIRODOT

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Annuelle du 1^{er} juin 2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2016, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes, du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit.

1. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

1.1. ACTIVITÉ DU GROUPE / PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

L'activité consolidée réalisée par la société GERARD PERRIER INDUSTRIE et ses filiales s'est élevée pour l'exercice à 157 111 152 euros contre 151 996 144 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel courant a atteint 14 988 571 euros contre 14 491 097 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat net du Groupe ressort à 10 769 408 euros contre 10 394 377 euros pour l'exercice précédent.

Le Groupe emploie au 31 décembre 2016 : 1 426 personnes contre 1 400 personnes au 31 décembre 2015 (hors personnel intérimaire mais y compris alternants & apprentis).

1.2 ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ, DE SES FILIALES ET DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

1.2.1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, notre société a poursuivi sa politique d'assistance, de conseil, d'animation et de contrôle, auprès de ses filiales et des sous-filiales.

En tant que société holding animatrice du Groupe, notre société définit les plans stratégiques et s'assure du suivi de leur mise en œuvre.

De plus, elle fixe les objectifs annuels de toutes les sociétés du groupe et s'assure de l'atteinte des résultats.

Elle gère également la communication et les obligations induites par la présence de la société en bourse.

Enfin, elle est en charge de la croissance externe.

Nous vous rappelons que votre société est également Administrateur du GIE GROUPE GERARD PERRIER INDUSTRIE, et Présidente des Sociétés GROUPE GERARD PERRIER INDUSTRIE - IDEM INDUSTRIE - SOTEB NATIONAL ELEKTRO, ARDATEM - SEIREL

AUTOMATISMES - SERA - GERAL CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES ET TRAVAUX INDUSTRIELS et SOCIETE DE TRAVAUX ELECTRIQUES DU BUGEY - SOTEB et la société BONTRONIC Steuerungstechnik GmbH. La Société GERAL CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES ET TRAVAUX INDUSTRIELS est gérante de la SCI DE ROTHONNE.

En outre, l'acquisition de la société TECHNISONIC par la société filiale ARDATEM a été finalisée le 24 janvier 2017, et votre société en a été nommée Présidente à compter rétroactivement du 1er janvier 2017.

1.2.2. ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, l'activité des filiales et sociétés contrôlées a été la suivante:

Concernant la SAS SOTEB, l'année 2016 a été caractérisée par :

Le chiffre d'affaires est de 48 882 544 euros contre 47 814 974 euros l'an passé, soit une augmentation de 2,23 %.

Le résultat net a augmenté de 12,16 % soit 3 885 971,11 euros contre 3 464 728,63 euros l'an passé.

La Société SOTEB a connu une faible progression de son activité mais l'effort a porté sur l'amélioration des marges, ce qui a pu être concrétisé.

Concernant la SAS GERAL, l'année 2016 a été caractérisée :

Le chiffre d'affaires est de 34 146 261 euros contre 32 125 240 euros l'an passé, soit une augmentation de 6,29 %.

Le résultat net a augmenté de 10,61 % soit 2 327 500,32 euros contre 2 104 328,36 euros l'an passé.

La Société GERAL a connu une belle hausse de son activité grâce à une progression du carnet de commandes liée autant aux clients historiques qu'à la conquête de nouveaux comptes. La rentabilité a suivi cette belle évolution.

Concernant la SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO (détenue à 100% par SOTEB), l'année 2016 a été caractérisée par :

Le chiffre d'affaires de la SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO, contrôlée indirectement, est de 1 820 125 euros contre 1 609 378 euros l'an dernier et le résultat ressort bénéficiaire de 328 767,75 contre 92 647,80 euros l'an passé.

La SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO a progressé chez son principal client, le CERN.

Concernant la Société SOTEB NATIONAL ELEKTRO SUISSE (détenue à 100 % par SOTEB NATIONAL ELEKTRO), l'année 2016 a été caractérisée par :

Le chiffre d'affaires de la SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO SUISSE, contrôlée indirectement, est de 4 487 674 CHF contre 4 598 130 CHF l'an passé et le résultat bénéficiaire de 289 193 CHF contre 214 284 CHF l'an passé.

La Société SOTEB NATIONAL ELEKTRO SUISSE a maintenu son activité



auprès de son principal client le CERN et a augmenté ses résultats grâce à la bonne maîtrise de ses coûts.

Concernant la SCI ROTHONNE (détenue à 99% par GERAL), l'année 2016 a été caractérisée par :

Le chiffre d'affaires de la SCI DE ROTHONNE, contrôlée indirectement, est de 1 240 814 euros contre 1 028 657 euros l'an passé et le résultat de 514 896 euros contre 387 795 euros l'an passé.

La SCI porte l'ensemble des bâtiments industriels du pôle fabrication (GERAL), ainsi que le bâtiment de SERA situé à Chasselay, celui d'IDEM acquis fin 2014 et enfin la construction du siège social à Saint Exupéry qui s'est achevée fin 2015.

Concernant la SAS ARDECHE APPLICATIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE ET DE MESURES - ARDATEM (détenue à 100% par SOTEB), l'année 2016 a été caractérisée par :

Le chiffre d'affaires de la SAS ARDECHE APPLICATIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE ET DE MESURES - ARDATEM, contrôlée indirectement, est de 43 564 042 euros contre 42 343 686 euros l'an passé et le résultat de 2 839 564,06 euros contre 3 040 242,64 euros l'an passé.

La Société ARDATEM a continué sa progression auprès de son principal client EDF mais a subi une forte pression sur ses prix de la part de ce même client.

Concernant la SAS IDEM INDUSTRIE (détenue à 100% par SOTEB), l'année 2016 a été caractérisée par :

Le chiffre d'affaires de la SAS IDEM INDUSTRIE, contrôlée indirectement, est de 4 095 825 euros contre 4 783 591 euros l'an passé et le résultat de 57 095,08 euros contre 103 188,57 euros l'an passé.

La Société IDEM INDUSTRIE a connu une baisse de son activité. Les efforts commerciaux consentis par l'ensemble du staff n'ont pas porté leurs fruits. La rentabilité a tout juste été maintenue.

Concernant la SAS SEIREL AUTOMATISMES (détenue à 100% par GERAL), l'année 2016 a été caractérisée par :

Le chiffre d'affaires de la SAS SEIREL AUTOMATISMES, contrôlée indirectement, est de 8 766 386 euros contre 8 874 962 euros l'an passé et le résultat de 481 502,71 euros contre 565 400,77 euros l'an passé.

La Société SEIREL AUTOMATISMES a réalisé encore une belle année malgré un premier trimestre décevant (manque de neige dans les stations de ski). Toutefois, l'activité s'est ressaisie sur les trois trimestres suivants. A noter la belle progression de l'activité industrie (hors stations de ski). La rentabilité reste à un bon niveau.

Concernant la SAS SERA (détenue à 100 % par GERAL), l'année 2016 a été caractérisée par :

Le chiffre d'affaires de la SAS SERA, contrôlée indirectement est de

10 084 549 euros contre 10 264 044 euros l'an passé et le résultat est de 680 189,03 euros contre 383 315,81 euros l'an passé.

La Société SERA a connu une activité étale. En fait l'activité France en baisse a été compensée par une belle activité à l'export. L'accent a été mis sur l'amélioration des marges.

Concernant la Société BONTRONIC (détenue à 100% par GERAL), l'année 2016 a été caractérisée par :

Le chiffre d'affaires de la Société BONTRONIC, contrôlée indirectement, est de 2 768 286 euros (exercice de 12 mois) contre 1 127 000 euros l'an passé (exercice de 5 mois) et le résultat est de 216 604 euros contre 63 000 euros l'an passé (5 mois).

La Société BONTRONIC a maintenu un bon niveau d'activité pour cette première année pleine au sein du groupe, ce qui était l'objectif.

2. PERSPECTIVES DU GROUPE POUR 2017 - EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR.

2.1. Pour 2017, le Groupe GERARD PERRIER INDUSTRIE prévoit un chiffre d'affaires de l'ordre de 170 M€ et un résultat opérationnel courant dans la moyenne historique.

2.2 Les objectifs de chiffre d'affaires de la société et de ses filiales pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2017 sont les suivants (en K€):

	CHIFFRE D'AFFAIRES (Hors élimination intra-groupe)
SA GPI	6 000
SAS SOTEB	49 000
SAS GERAL	36 000
SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO (SUISSE inclus)	6 000
SAS ARDATEM	45 500
SAS SEIREL AUTOMATISMES	9 500
SOCIETE SEIREL ANDORRE	600
SAS SERA	10 200
SAS IDEM INDUSTRIE	4 500
BONTRONIC GMBH	2 900
TECHNISONIC	7 500

3. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES

Pour 2017, la Direction attend les tendances suivantes, par pôle d'activité:

- Pôle fabrication (GERAL, SEIREL, SERA, BONTRONIC) : progression de 5%
- Pôle installation- maintenance (SOTEB, SOTEB NATIONAL ELEKTRO, IDEM INDUSTRIE) : progression de 1%
- Pôle énergie (ARDATEM, TECHNISONIC) : progression organique de 4% hors TECHNISONIC.



4. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Le principal risque pour l'activité du groupe est la conjoncture macroéconomique qui ne donne pas une grande visibilité sur l'ensemble 2017, même si le début de l'année est bien orienté.

5. UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Il n'y a pas d'observation particulière sur ce thème.

6. EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice sont :

- l'acquisition du solde du capital social de la société SERIEL ANDORRE, désormais détenue à 100%
- l'acquisition par la société filiale ARDATEM, de l'intégralité du capital de la Société TECHNISONIC fin janvier 2017.

7. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que notre société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé. Ces dépenses sont effectuées par les filiales industrielles du Groupe.

8. CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Conformément aux dispositions des articles R225-104 et R225-105 du code de commerce et pris en application de l'article L225-101-1 alinéa 4 du code de commerce nous vous donnons les informations suivantes.

Note méthodologique

Organisation et méthode du reporting

Pour cette quatrième année de publication, les données chiffrées ont été collectées auprès de différents services (Social, Qualité Sécurité Environnement, Comptabilité) et par sites et entités (France et Suisse sauf contre-indication). Les données fournies par les différents contributeurs ont ensuite été consolidées au niveau du groupe.

Périmètre et période du reporting

Le groupe s'entend de la société mère et des filiales consolidées par intégration globale. Ce périmètre est identique à celui de l'exercice précédent.

Les données sociales, sociétales et environnementales sont donc publiées sur un périmètre qui est conforme au périmètre et à l'exercice de consolidation comptable au 31.12.2016. Néanmoins, dès lors qu'une société entre dans le périmètre du groupe dans la période considérée, ses données sociales sont intégrées en N+1, sous réserve que les données de ces entités soient impactantes

à l'échelle du groupe. Ceci signifie que les données de la société Bontronic, bien qu'intégrée en Août 2015, sont exclues dans le rapport RSE 2016. En effet, Bontronic ne représente que 1,33% des effectifs groupe. Par ailleurs, la société Bontronic n'a pas encore adopté les outils de suivi et de reporting du groupe GPI.

Pour les informations environnementales, la collecte des données est réalisée par entité juridique.

Pertinence des indicateurs retenus

Le choix des indicateurs pertinents a été mené par l'équipe de rédaction du rapport, à savoir la Direction Générale, les services RH et QSE ainsi que la Direction des Comptabilités.

La pertinence des indicateurs retenus s'effectue au regard des impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de l'activité des sociétés du Groupe et des risques associés aux enjeux des métiers exercés.

Au vu des activités du Groupe, les informations suivantes n'ont pas été considérées comme applicables, et ont donc été exclues de ce rapport :

- utilisation des sols
- nuisances sonores
- consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation
- mesures de prévention, de réduction des rejets dans l'air, l'eau ou le sol affectant gravement l'environnement
- lutte contre le gaspillage alimentaire
- provision et garantie pour risques en matière d'environnement
- mesures prises pour développer ou préserver la biodiversité

En effet, l'ensemble de points cités ci-dessus concerne davantage les sites de nos clients et leurs activités de production industrielle. En tant que sous-traitant, nous intervenons majoritairement sur leurs sites

Précisions méthodologiques

Référentiels de reporting

Pour fiabiliser le processus de reporting, le groupe a rédigé un protocole clarifiant les définitions de chacun des indicateurs sociaux et environnementaux. Il est connu des responsables environnement et RH en charge de collecter les données. Ce référentiel est mis à jour régulièrement pour prendre en compte les commentaires des contributeurs et les réajustements de définitions nécessaires.

Les informations sociétales ne sont pas formalisées de manière uniforme dans un référentiel de reporting. Elles s'appuient sur les données de suivi d'activité des différentes filiales et directions du Groupe.

Collecte et consolidation des données

La majorité des indicateurs suivis par le groupe permet de répondre aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, telles que stipulées dans le décret 2012-557 du 24 avril 2012. Des indicateurs propres au groupe permettent entre autre d'accroître la pertinence de l'information (ex. turnover).

Après avoir été saisies par les entités, les données sociales sont collectées au niveau groupe par l'intermédiaire du progiciel SAP (et ses requêtes pré paramétrées). L'outil est déployé dès lors qu'une entité intègre le groupe.



La performance environnementale du Groupe est suivie sur la base d'indicateurs pertinents vis-à-vis de son activité de service et, accessoirement, de fabrication. Ils sont bâtis à partir des recommandations et principes du GRI (Global Reporting Initiative), tout en ayant été adaptés à l'activité spécifique et à la taille du groupe. Les entités transmettent à la société mère leurs données environnementales par l'intermédiaire des responsables QSE locaux via des fichiers en général standardisés au sein du groupe.

Les données sociétales sont collectées au cours de l'année lors d'entretiens et d'échanges entre les filiales et les directions centrales. À chaque palier, les données font l'objet d'un traitement, d'une analyse par les responsables comptables, RH et QSE locaux et d'une consolidation suivant une procédure et des critères clairement définis.

Contrôle interne sur les données

Chaque entité collectant et intégrant ses données est responsable de la validation des indicateurs fournis en procédant à leur contrôle. Une fois l'ensemble des données collectées, les directions centrales effectuent un contrôle global, à partir des données de l'exercice précédent et par comparaison entre les entités qui garantit ainsi l'exactitude et la cohérence de l'ensemble. Lorsque des variations significatives sont observées, le groupe interroge les filiales afin de s'assurer de la validité des données.

Démarche de vérification externe

Ces informations sociales, sociétales et environnementales ont fait l'objet de travaux de vérification par l'Organisme Tiers Indépendant, Mazars SAS, membre du réseau Mazars SA Commissaire aux comptes de notre Société, accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation), sous le numéro 3-1058 dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr.

8.1. INFORMATIONS SOCIALES

Dans un secteur caractérisé par une forte concurrence, la politique des ressources humaines du groupe se doit d'anticiper et d'accompagner les évolutions en matière d'emploi et d'employabilité. La philosophie sociale du groupe place l'épanouissement des Hommes au cœur de l'efficacité économique de l'entreprise et en fait sa première énergie.

8.1.1. Emploi

Effectif (CDI+CDD) total et répartition par sexe, âge et zones géographiques.

	Au 31.12.2016		Au 31.12.2015		Variation	
	Effectifs	Répartition %	Effectifs	Répartition %	Effectifs	%
Total Groupe*	1339	100%	1324	100%	+15	+1,13%
Dont France	1289	96,27%	1270	95,92%	+19	+1,50%
Dont Suisse	50	3,73%	54	4,08%	-4	-7,41%

* Effectifs hors alternants, hors Bontronic

	Au 31.12.2016		Au 31.12.2015		Variation	
	Effectifs	Répartition %	Effectifs	Répartition %	Effectifs	%
Total Groupe*	1339	100%	1324	100%	+15	+1,13%
Dont hommes	1199	89,54%	1188	89,73%	+11	+0,93%
Dont femmes	140	10,46%	136	10,27%	+4	+2,94%

* Effectifs hors alternants, hors Bontronic

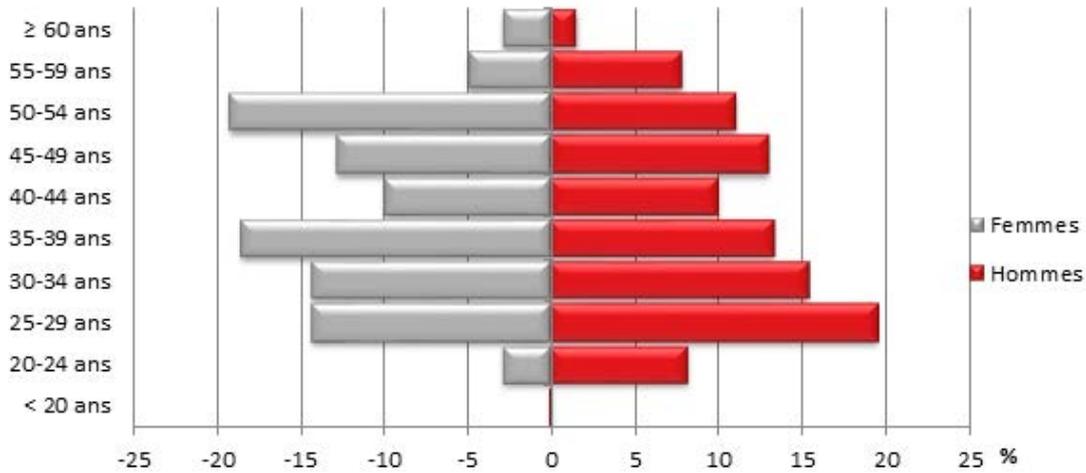
Pyramide des âges du Groupe au 31 décembre 2016 (Effectifs CDI+CDD):

	Hommes		Femmes			% de l'effectif	
	Effectifs	%	Effectifs	%		Effectifs	%
< 20 ans	1	0,07%	0	0,00%	< 20 ans	1	0,07%
20-24 ans	98	7,32%	4	2,86%	20-24 ans	102	7,62%
25-29 ans	234	17,55%	20	14,29%	25-29 ans	254	18,97%
30-34 ans	185	13,82%	20	14,29%	30-34 ans	205	15,31%
35-39 ans	160	11,95%	26	18,57%	35-39 ans	186	13,89%
40-44 ans	120	8,97%	14	10,00%	40-44 ans	134	10,01%
45-49 ans	156	11,65%	18	12,86%	45-49 ans	174	12,99%
50-54 ans	132	9,86%	27	19,29%	50-54 ans	159	11,87%
55-59 ans	94	7,02%	7	5,00%	55-59 ans	101	7,54%
≥ 60 ans	19	1,42%	4	2,86%	≥ 60 ans	23	1,72%
Totaux	1199	100%	140	100%	Total	1339	100%



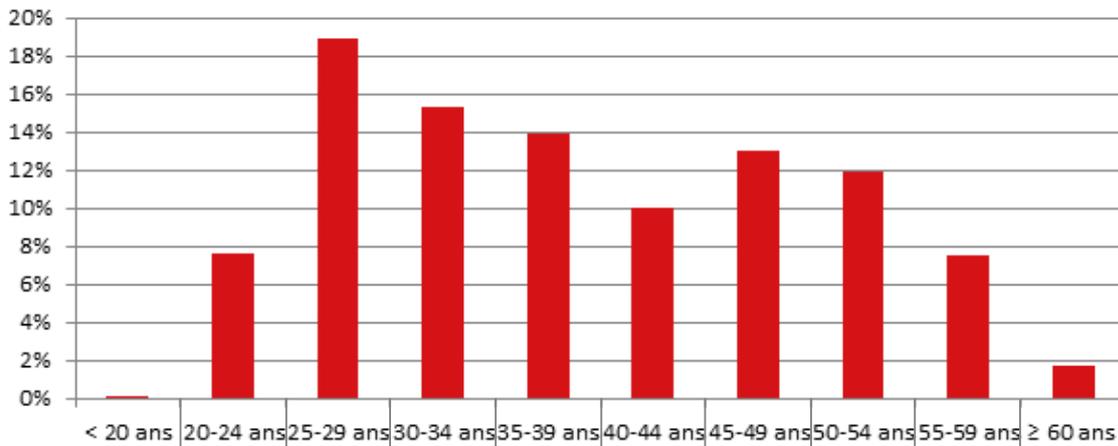
PYRAMIDES DES ÂGES

au 31.12.2016



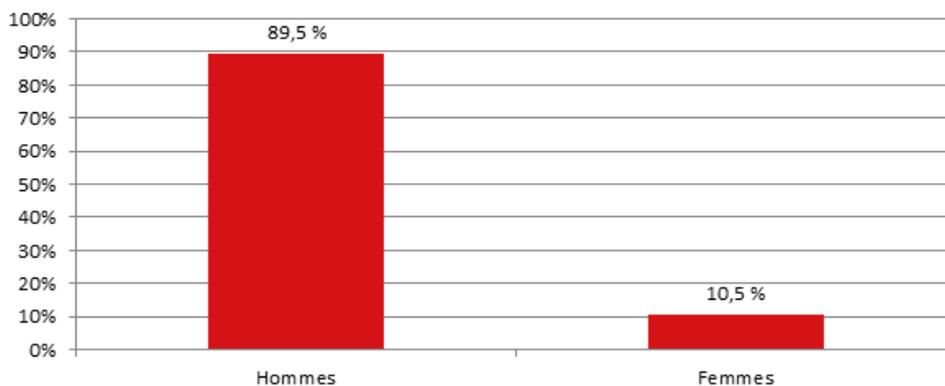
RÉPARTITION EN % DE L'EFFECTIF PAR TRANCHE D'ÂGES

au 31.12.2016



RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR GENRE

au 31.12.2016





Les embauches et les licenciements

	Effectifs au 31.12.2015	Entrées CDI 2016*	Entrées CDD 2016	Sorties 2016	Effectifs au 31.12.2016
Total Groupe*	1324	149	42	176	1339
Dont France	1270	144	38	163	1289
Dont Suisse	54	5	4	13	50

* Effectifs hors alternants, hors Bontronic

Les motifs de départ sont les suivants :

	Nombre	%
Démissions	78	44
Licenciements	12	7
Fin de CDD	46	26
Ruptures conventionnelles	26	15
Départs volontaires (retraite)	5	3
Divers*	9	5
Total	176	100

* Ils correspondent principalement à des fins de périodes d'essai, fin de contrat...

Le turnover est le suivant (sur 3 ans) :

Un turnover sous sa forme brute n'est en aucun cas synonyme de difficulté à fidéliser les salariés, c'est un indice qui permet de mesurer un «taux de perturbations» (flux sortants et entrants) consommant de la ressource organisationnelle à l'entreprise. Notons que les alternants et apprentis ne sont pas traités dans cette statistique.

Un turnover «maison» que nous appellerons «subi» a donc été élaboré afin de suivre plus finement ce que nous pouvons qualifier de «taux d'échec» à la fidélisation/intégration de nos collaborateurs.

Par ailleurs, nous observons une augmentation mécanique du turnover Académique sur 2015 qui s'explique notamment par l'intégration d'IDEM au sein du périmètre analysé avec 40 nouvelles entrées.

Les formules de calcul retenues sont les suivantes :

Formule turnover «académique» = (entrées+sorties) / 2 / effectif en début de période observée * 100 (incluant CDI, CDD, retraites)

Formule turnover «subi» = sorties uniquement en CDI / effectif en début de période observée, uniquement sur le périmètre CDI, excluant les CDD et retraites.

	2014	2015	2016
Entrées CDI + CDD*	208	258	191
Entrées uniquement CDI	156	205	149
Sorties CDI + CDD + retraites	154	187	176
Sorties uniquement CDI	124	118	124
Effectif début de période (hors alternants)	1199	1253	1324

	2014	2015	2016
Turnover Académique	15,10%	17,76%	13,86%
Turnover Subi	10,34%	9,42%	9,37%

* Dont intégration IDEM en 2015 : +40 CDI

Les Rémunérations et leurs évolutions

	2016	2015
Masse salariale (a)*	50 311 254	48 848 747
Charges sociales (CICE Inclus)	19 724 525	19 577 210
Participation	1 018 207	1 048 941
Interim	7 399 727	6 696 540
IDR	329 695	291 863
Charges de personnel (b)	78 783 408	76 463 301
Effectifs moyen hors interim ©	1 426	1 400
Remunération annuelle Moyenne (a)/©	35 281	34 892

*Incluant BONTRONIC en 2016

Augmentation globale en 2016 : 2.20 %

Augmentation globale en 2015 : 2.30 %

Le mode de calcul de l'augmentation globale se fait en déterminant la variation de salaire mensuel prime d'ancienneté incluse entre le mois de Décembre N-1 et le mois de Décembre N pour le personnel présent au 31 décembre N et N-1.



8.1.2. Organisation du travail

Organisation du temps de travail

L'horaire hebdomadaire de travail est de 39h pour les salariés à temps plein de la société SEIREL, de 38 heures pour les sociétés SOTEB, GERAL, SERA et GPI et de 35 heures pour les sociétés ARDATEM, SNE et IDEM INDUSTRIE. Le recours au temps partiel est non significatif. Le personnel sédentaire est soumis aux horaires collectifs du groupe alors que le personnel productif est soumis aux horaires collectifs des clients chez qui ils interviennent.

Toutefois au cours de l'année 2015, une modulation du temps de travail a été mise en place au sein de l'Unité 2 de GERAL pour une durée d'un an du 19 octobre 2015 au 18 octobre 2016.

Par ailleurs, une modulation du temps de travail est en place au sein d'IDEM INDUSTRIE et SNE pour les non-cadres.

Absentéisme

Formule du taux d'absentéisme = (nombre de jours de travail perdus / nombre de jours de travail théoriques) X 100

Le nombre de jours de travail perdus correspond aux nombres de jours ouvrés d'arrêt maladie et aux nombres de jours d'arrêt pour accident.

Pour chaque établissement le détail des absences selon les rubriques taux d'absentéisme, nombre de jours de maladie et nombre de jours d'accidents est le suivant :

		2013	2014	2015	2016
ARDATEM	Taux Absent.	2,52%	2,85%	2,51%	2,82%
	Jours maladie	2671	3406	3445	4028
	Jours accidents	291	332	20	9
SOTEB BOURG	Taux Absent.	1,62%	2,51%	3,20%	3,98%
	Jours maladie	797	911	1431	1906
	Jours accidents	126	556	415	244
SOTEB ST EGRÈVE	Taux Absent.	2,10%	2,08%	2,80%	4,89%
	Jours maladie	223	251	355	675
	Jours accidents	35	2	12	57
SOTEB ANNECY	Taux Absent.	1,75%	3,18%	3,57%	1,49%
	Jours maladie	268	500	493	282
	Jours accident	25	41	155	8
SOTEB DECINES	Taux Absent.	3,11%	3,02%	2,53%	2,16%
	Jours maladie	1071	925	851	784
	Jours accident	69	98	58	27
SERA	Taux Absent.	2,32%	2,06%	2,95%	2,72%
	Jours maladie	464	430	641	513
	Jours accident	32	16	0	65
GERAL 1	Taux Absent.	2,25%	1,35%	1%	1,63%
	Jours maladie	451	246	190	349
	Jours accident	0	25	0	29
GERAL 2	Taux Absent.	2,00%	4,03%	3,21%	3,08%
	Jours maladie	389	817	627	319
	Jours accident	0	1	0	0
GERAL 3	Taux Absent.	2,09%	4,92%	5,58%	4,29%
	Jours maladie	250	647	788	1012
	Jours accident	0	0	16	15
SEIREL	Taux Absent.	1,05%	2,13%	1,89%	3,45%
	Jours maladie	114	174	170	356
	Jours accident	19	29	10	0
SNE	Taux Absent.	3,43%	1,46%	3,10%	0,67%
	Jours maladie	344	114	144	44
	Jours accident	0	16	90	12
IDEM	Taux Absent.	Pas de données	Pas de données	2,15%	2,70%
	Jours maladie	Pas de données	Pas de données	240	328
	Jours accident	Pas de données	Pas de données	22	5
GPI Holding	Taux Absent.	1,57%	1,64%	0,27%	0,82%
	Jours maladie	63	85	15	49
	Jours accident	0	0	0	0



8.1.3. Relations sociales

Dialogue social

Mensuellement, chaque société du groupe organise des réunions du comité d'entreprise et une réunion des délégués du personnel. Par ailleurs des communications sont régulièrement faites via les panneaux d'affichage sur site. Enfin le Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail, qui se réunit au minimum tous les trimestres, contribue également au dialogue social.

Par ailleurs, comme la loi le lui oblige, le groupe a établi pour les sociétés concernées un plan d'égalité hommes-femmes et un plan génération.

Accord collectif

Hormis les accords collectifs qui s'imposent au groupe, par l'intermédiaire des conventions collectives, il existe trois accords collectifs en vigueur dans le groupe portant sur la réduction du temps de travail pour les sociétés IDEM INDUSTRIE, SNE et GERAL Unité 2.

Il existe également depuis 2016 pour la société SERA un accord portant sur la durée du travail.

Par ailleurs, un accord portant sur l'égalité entre les hommes et les femmes a été établi au sein de la société GERAL en 2016 pour une durée de 3 ans.

8.1.4. Santé et sécurité

Au sein des sociétés du groupe, tout nouveau salarié (intérimaire compris) est informé des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'entreprise. Au cours de la formation du nouvel entrant, celui-ci reçoit un livret d'accueil récapitulatif notamment

les règles fondamentales. Il est sensibilisé aux conditions d'emploi dans l'entreprise notamment au port des EPI (Equipement de Protection Individuelle) et à la nécessité de travailler en sécurité. Des formations spécifiques aux risques sont d'ailleurs délivrées régulièrement. Le Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail se réunit plusieurs fois par an (trimestriellement au minimum) pour veiller aux conditions de sécurité des salariés. L'accidentologie se répartit comme suit sur les deux dernières années :

	2016	2015*
Nombre d'accident du travail avec arrêt	18	24
Nombre de journées perdues	547	465
Taux de fréquence (a)	8,05	11,33
Taux de gravité (b)	0,24	0,22
Nombre d'accident du travail mortel	0	0

(a) Nombre d'accidents du travail avec arrêts par millions d'heures travaillées

(b) Nombre de jours d'arrêt de travail par milliers d'heures travaillées

Hors Suisse

*Intégration de GPI Holding dans la statistique depuis 2015.

Par ailleurs, le groupe a eu connaissance d'une maladie professionnelle au sein de la société SOTEB en 2016.

De plus, le groupe n'a signé aucun accord avec les organisations syndicales ou le comité d'entreprise en matière de santé et sécurité au travail.

8.1.5. Formation

Le développement des compétences professionnelles est valorisé par le biais d'une dynamique interne de formation. Chaque année, un plan de formation est défini pour l'ensemble des catégories de personnel et porte principalement sur des dépenses de formations techniques/outils, de recyclages (i.e de remise à niveau et de reconversion), d'habilitations et de langues étrangères.

	2016	2015	2014	2013
Nombre d'heures de formation*	32 057	31 288	26 610	31 833
Nombre de personnes formées*	1 062	1 042	916	903
Montant des dépenses de formation (coût pédagogique + salaires chargés)*	1 718 266 €	1 675 560 €	1 352 607€	1 468 305€

*Hors alternants et coût de l'alternance et Bontronic

2016 est une année record pour le Groupe en matière de Formation avec plus de 1,7M€ investi dans le développement des compétences de nos salariés et le maintien de leur employabilité. Plusieurs facteurs expliquent cette hausse des dépenses entre 2015 et 2016 :

- L'augmentation du nombre d'heures de formation avec 769 heures de plus qu'en 2015.
- Les dépenses en formations réglementaires sont plus élevées qu'en 2015, notamment sur les activités nucléaires, pour un volume de formations techniques similaires.

Par ailleurs, le groupe dispose de son propre centre de formation qui a pour vocation de former à la fois son personnel mais également celui de ses clients aux métiers du nucléaire.



8.1.6. Egalité de traitement

Mesure d'égalités Hommes - Femmes

Chaque société du groupe concernée par cette mesure a mis en place un plan d'action fixant les objectifs à atteindre sur ce sujet.

Les objectifs sont les suivants :

- dans la mesure du possible favoriser l'embauche du personnel féminin
- diminuer l'écart de formation entre les hommes et les femmes
- réduire l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes

Mesures prises en faveur de l'emploi et l'insertion des personnes handicapées

Sur l'année 2016, le groupe a employé 40 salariés reconnus travailleurs handicapés dont 6 en intérim. Par ailleurs le groupe, dès que cela est possible, a recours à des ateliers protégés notamment pour des travaux de prestation (achat fournitures, prestation de ménage et d'entretien des espaces verts).

Politique de lutte contre la discrimination

Une attention particulière est portée, afin qu'aucun critère (origines, race ou religion) ne viennent interférer dans le processus de gestion des ressources humaines tels que le recrutement ou l'évolution de carrière.

Le groupe considère également comme stratégique l'intégration de jeunes en alternance et en stage en vue d'embauche afin de les former à nos métiers et nos valeurs.

Respect des conventions internationales

Le groupe de par ses activités principalement basées en France respecte le droit français qui découle des conventions fondamentales de l'OIT, dont notamment celles sur le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, sur l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, sur l'élimination du travail forcé et de l'abolition effective du travail des enfants.

8.2. Informations environnementales

8.2.1. Politique générale en matière environnementale

Organisation de la société

Le métier du groupe, l'automatisme et les équipements électriques, est peu polluant. Le groupe a toujours mené une politique de qualité et de prévention des risques pour le personnel et s'inscrit dans une démarche très active en matière de protection de l'environnement.

Chaque établissement est doté d'une structure adaptée en termes de ressources QSE, comprenant a minima un Responsable QSE et complété si besoin d'un ou plusieurs techniciens. Toutes les sociétés sont certifiées ISO 9001 version 2008 et notre filiale

GERAL, la plus exposée en matière d'environnement, répond depuis plusieurs années à l'ensemble des exigences relatives à la Directive RoHS (Restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques). GERAL garantit un haut niveau de maîtrise de ses fabrications RoHS et veille au maintien de sa certification de Niveau 3 (la plus élevée) auprès du SNESE (syndicat des fabricants électroniques).

En parallèle, la certification ISO 14001 (Système de Management Environnemental) obtenue par GERAL le 11 juillet 2008 continue d'être un excellent outil d'amélioration pour la maîtrise et le suivi de ses impacts environnementaux.

Enfin, depuis le second semestre 2015, les sociétés SOTEB et ARDATEM ont engagé des démarches visant la mise en place d'un Système de Management de l'Energie répondant aux exigences de la norme ISO 50 001. Ces démarches ont été couronnées de succès puisque la société SOTEB a obtenu la certification le 24/05/2016 et ARDATEM le 03/06/2016. Il s'agit pour ces sociétés de répondre non seulement à leurs obligations réglementaires mais également à travers cette certification ISO 50 001 de s'inscrire dans une dynamique forte vis-à-vis de leurs clients en les accompagnant dans leur propre démarche d'optimisation énergétique.

Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

La Direction du groupe considère que sa plus grande richesse est l'Homme. De ce fait la sécurité, l'hygiène, l'environnement et la qualité sont l'objet de préoccupations permanentes du groupe. Un budget important est attribué chaque année aux actions de formation pour ces aspects (techniques, formation à la Directive RoHS, ISO 50 001, ...), et un soin particulier est apporté dans le choix des modules et des organismes chargés de les mettre en œuvre auprès de nos équipes.

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et de pollutions

Le maintien des compétences des Hommes est la base de notre maîtrise des risques. Mais nous nous devons d'accompagner cette démarche par la mise en place d'organisations structurées fonctionnant dans une démarche d'amélioration continue. Dans chaque agence, sous l'autorité du directeur de Divisions et avec l'appui d'une expertise groupe, les responsables QSE assurent l'animation du système et le respect de nos procédures.

De surcroît, nos investissements en matériels de protections collectives et individuelles sont autant de facteurs contributifs à la réduction des risques inhérents à nos activités.

8.2.2. Economie Circulaire

Prévention et gestion des déchets

Les mesures de prévention de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets.

La majorité des activités du groupe se déroule sur les sites



de nos clients, ce qui limite considérablement l'empreinte environnementale devant être gérée par le biais de procédures internes. Nous nous conformons aux exigences souvent fortes de nos clients majoritairement industriels et, si nécessaire, nous renforçons le dispositif prévu par l'apport de nos propres procédures. Nos activités sont faiblement impactantes sur l'environnement, seule notre filiale GERAL de par son activité d'assemblage nécessite des procédures particulières visant à encadrer les aspects environnementaux.

Les activités de fabrication de GERAL 2 sont d'ailleurs encadrées par une certification ISO 14001 depuis 2008 qui a permis d'optimiser la gestion de nos déchets ainsi que nos consommations d'énergie, et de sensibiliser le personnel à l'importance de leurs gestes au quotidien sur ce thème.

L'ensemble des filiales traite les différents déchets dangereux ou non dangereux (en particulier les DEEE), un prestataire récupérant régulièrement lesdits déchets. Le cas échéant, ils sont envoyés vers des centres agréés ou sont suivis jusqu'à destruction complète par le biais d'une procédure de suivi des déchets. Des actions continues sont menées sur chaque site pour limiter les déchets.

La gestion des déchets fait partie intégrante de la notion d'économie circulaire. A ce titre, les déchets type papier, verre, ferraille, déchets d'équipements électriques et électroniques font l'objet de collecte et recyclage. Le carton est compacté et recyclé.

Utilisation durable des ressources

De par notre activité, le groupe consomme peu de ressources et n'a pas recours à des matières premières de façon significative. Il n'est donc pas soumis aux contraintes locales en matière d'eau et n'a pas recours aux énergies renouvelables.

Les consommations de ressources au niveau du groupe sont les suivantes :

	2016	2015
Consommation d'eau en mètres cubes	3 628	3942
Consommation d'électricité en Kwh	2 516 666	2 477 718
Consommation de gaz en Kwh	606 135	544 771

Les consommations d'énergies sont calculées sur la base des facturations des fournisseurs et d'estimation en cas de facturation non reçue en date de reporting, à défaut il s'agit de relevés de compteurs. Ces données ne prennent pas en compte les entités pour lesquelles ces consommations relèvent des charges locatives. Ainsi, elles concernent :

- Consommation d'eau : ARDATEM, SOTEB, SERA, GERAL, SEIREL, GPI et SNE (hors SNE Suisse, Rothonne, IDEM, BONTRONIC),
- Consommation d'électricité : ARDATEM, SERA, GERAL, SOTEB, GPI, SEIREL et IDEM (hors SNE, SNE Suisse, BONTRONIC et Rothonne),
- Consommation de gaz : seules les sociétés SERA, GERAL et IDEM sont concernées.

La consommation de fuel n'est pas significative (5000L) et concerne uniquement un réapprovisionnement au titre d'un site de GERAL ; le recours au fuel tend à disparaître au sein du Groupe.

8.2.3. Changement climatique

Rejet de gaz à effet de serre

Aucune contrainte légale ou réglementaire n'affectant spécifiquement le groupe, ce dernier ne dispose pas à ce jour d'outils de mesure des émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, de par notre activité, l'impact de notre groupe en termes de rejet de gaz à effet de serre nous semble peu important. Nous pouvons malgré tout identifier les principaux postes d'émission de gaz à effet de serre pour l'ensemble du Groupe : les déplacements des collaborateurs ainsi que la consommation d'électricité (soit 199 068 kg CO₂)*, de gaz (soit 146 079 kg CO₂)* et de fioul.

Néanmoins, plusieurs actions ont été engagées afin de limiter l'émission de gaz à effet de serre. Par exemple, la liste des véhicules proposés aux salariés a été revue en tenant compte des critères suivant :

- marques françaises
- consommation de carburant
- puissance fiscale et puissance réelle
- rejet de CO₂*.

*Rejet de CO₂ calculé sur la base des consommations et périmètre indiqués au paragraphe 8.2.2 - Utilisation durable des ressources.

Adaptation aux conséquences du changement climatique

A ce jour, compte tenu des faibles rejets de gaz à effet de serre liés à son activité, le groupe n'entreprend pas de démarche spécifique sur ce thème.

8.3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

8.3.1. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Le groupe, pour son développement et son activité, a fait le choix d'investir quasi intégralement en France. En conséquence l'impact territorial du groupe est localisé en France.

Notre implantation régionale et notre politique en matière de recrutement nous conduit à recruter principalement près de nos implantations régionales et/ou près des sites de nos principaux clients.

Le groupe fait appel quasi exclusivement à des fournisseurs et prestataires locaux ou nationaux.

Le groupe est également majoritairement propriétaire de ses locaux.

8.3.2. Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de la société notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Le groupe s'engage dans des actions de partenariat et s'efforce de créer des partenariats forts avec les établissements d'enseignement formant les jeunes à nos métiers. A titre d'exemple, nous avons construit avec l'AFPMA une relation solide et durable



permettant chaque année l'intégration dans nos effectifs de jeunes formés à nos métiers. Ainsi, la taxe d'apprentissage est chaque année discutée et distribuée aux partenaires les plus dynamiques qui contribuent à la formation de nos futurs collaborateurs.

De même, depuis plusieurs années, la société ARDATEM a mis en place un partenariat avec le Lycée André Malraux basé à Montereau Fault Yonne (77) dans le but de recruter sous forme de contrat de professionnalisation des jeunes en Licence spécialisée dans la maintenance nucléaire.

Par ailleurs, le groupe participe chaque année à plusieurs forums de recrutement en France organisés par des Ecoles, Pôle Emploi, la branche de la métallurgie et des associations locales. Au cours de l'année 2016, le Groupe GPI a participé à une quinzaine de forums.

Enfin le groupe ne réalise aucun mécénat financier.

8.3.3. Sous-traitance et fournisseurs

L'activité du groupe étant orientée essentiellement sur de la prestation de services, l'empreinte environnementale des activités sous-traitées est faiblement impactante. Toutefois dans le cadre des activités de l'établissement GERAL 2 les fournisseurs et sous-traitants, sélectionnés par notre service achat notamment sur les critères sociaux et environnementaux, font l'objet d'investigations lors de leur sélection puis dans le cadre de leurs livraisons afin de garantir leurs efforts constants en matière de protection de l'environnement.

De façon globale le volume d'activités sous-traitées dans le Groupe demeure faible au regard du volume réalisé en interne. D'ailleurs, un indicateur de gestion a été mis en place pour suivre et piloter le recours à la sous-traitance.

8.3.4. Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des utilisateurs

Le Groupe applique la norme C18510 (opérations sur les ouvrages et installations électriques dans un environnement électrique - prévention du risque électrique).

Cette norme définit l'ensemble des règles de sécurité liées aux travaux électriques et définit également les formations et habilitations électriques nécessaires pour que chaque salarié travaille en sécurité et que les entreprises clientes réceptionnent des installations conformes et sûres.

8.3.5. Prévention de la corruption

Le Groupe réalisant la majorité de ses transactions en France, le risque de corruption est quasi-nul. Néanmoins, afin de minimiser au maximum ce risque, le Groupe a mis en place des procédures de contrôle interne (sur les décaissements notamment) et le contrôle de gestion porte une attention particulière sur les achats « chantiers ».

Enfin, une charte des valeurs de l'entreprise est formalisée, afin de sensibiliser les collaborateurs à la nécessité d'éthique dans les relations commerciales.

8.3.6. Respect des droits de l'Homme

Dans la mesure où la quasi-totalité des activités du groupe est

basée en France et que le respect des droits de l'Homme est régi par la loi et la constitution du pays, le groupe respecte de facto les droits de l'Homme.

9. ACTIONNARIAT SALARIE

Nous vous rappelons que :

- la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du présent code par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence ;

- le rapport de gestion du Directoire pour le dernier exercice clos fait ressortir une participation des salariés de 0,92 % au 31 décembre 2016 ;

- l'alinéa 2 précité prévoit que le délai de trois ans est repoussé à cinq ans si, à l'occasion d'une augmentation de capital en numéraire une Assemblée Générale Extraordinaire s'est prononcée depuis moins de trois ans sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés ;

- la Société remplit ces conditions dans la mesure où l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 2 juin 2016 pour augmenter le capital s'est prononcée sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés.

10. MESURES SPECIALES CONCERNANT LES ACTIVITES CLASSEES

Nous vous rappelons que notre Société n'exploite aucune installation classée. Toutefois, nous exerçons sur ces sites de manière habituelle des prestations pour le compte de l'exploitant.

- Sur notre politique de prévention du risque d'accident technologique :

La Direction précise qu'elle ne voit pas de risques technologiques majeurs qui pourraient créer un élément d'incertitude quant à l'activité des sociétés du groupe.

11. SANCTIONS POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Nous vous indiquons, que conformément aux dispositions de l'article L. 464-2, alinéa 5 du Code de commerce, nous n'avons pas fait l'objet de condamnation par l'Autorité de la concurrence.

12. FILIALES ET PARTICIPATIONS

12.1. Sociétés contrôlées

Notre Société contrôle au 31 décembre 2016 les sociétés suivantes :

Directement :

La SAS SOTEB, 100%

La SAS GERAL 100%

Indirectement :



La SAS SOTEB NATIONAL ELEKTRO filiale à 100% de la SAS SOTEB,
La SAS IDEM INDUSTRIE filiale à 100% de la SAS SOTEB,
La SAS ARDECHE APPLICATIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE ET DE
MESURES - ARDATEM, filiale à 100 % de la SAS SOTEB.
La SCI DE ROTHONNE étant filiale à 99% de la SAS GERAL et
propriétaire des bâtiments occupés par la SAS GERAL.
La SAS SEIREL AUTOMATISMES étant filiale à 100 % de la SAS GERAL
La SARL SNE SUISSE étant filiale à 100 % de SOTEB NATIONAL ELEKTRO
La SAS SERA étant filiale à 100 % de la SAS GERAL.
La SAS BONTRONIC étant filiale à 100 % de la Société GERAL

12.2. Prise de participation ou prise de contrôle

La Société TECHNISONIC, à TERVILLE (57180), filiale à 100 % de la SAS ARDATEM. Le chiffre d'affaires de la Société TECHNISONIC, contrôlée indirectement, est de 7 575 164 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 contre 7 686 256 euros l'an passé et le résultat est de 571 011 euros contre 506 206 l'an passé.

Forte de 100 techniciens hautement spécialisés, la société intervient dans le secteur de l'assistance technique auprès des centrales nucléaires d'EDF, ainsi que dans le domaine pointu des examens et contrôles non destructifs (END/CND). Son expertise largement reconnue par EDF, ainsi que son implantation près de la grande centrale nucléaire de Cattenom, complètent idéalement l'organisation industrielle du groupe GPI, dont TECHNISONIC devient le pôle d'expertise en matière d'END/CND.

12.3. Cession de participations

Néant.

13. OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 2 juin 2016 a autorisé un programme de rachat d'actions mis en œuvre par le Directoire du 7 juin 2016.

Au 31 décembre 2016, nous possédons 0 action de notre société au titre du programme de rachat. Toutefois, la société détient 1 066 actions au titre du contrat d'animation géré par Gilbert Dupont.

Au cours de l'exercice, nous n'avons ni acquis ni cédé d'actions dans le cadre du contrat de rachat.

Nous rappelons l'attribution de 50 000 actions gratuites aux dirigeants opérationnels des sociétés du groupe dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites arrivé à son terme, le 7 juin 2016 (Assemblée Générale des actionnaires du 7 juin 2012).

Lesdites actions devant permettre à la Société, notamment par ordre de priorité décroissant :

- l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissements indépendant conforme à une charte de déontologie reconnue par l'autorité des marchés financiers ;
- l'attribution des titres rachetés aux salariés de la Société ou des sociétés liées au sens des articles L225-180 et L225-197-2 du

Code de Commerce dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions et des attributions gratuites d'actions ;

- l'optimisation, la gestion financière et patrimoniale de la Société en pouvant notamment disposer de titres destinés à être remis à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opération de croissance externe.

14. INFORMATION SUR LA DETENTION DU CAPITAL PAR CERTAINS ACTIONNAIRES AU 31 DECEMBRE 2016

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtième ou des dix-neuf vingtième du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

	CAPITAL SOCIAL		DROITS DE VOTE	
	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016
SFGP	61,05%	61,05%	76,12%	74,55%

15. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2016, via le FCP Gérard Perrier Industrie : 0,92 % du capital (0,56 % des droits de vote).

Suivant décision du Directoire en date du 7 juin 2016, il a été procédé à l'attribution gratuite d'actions au profit de membres du personnel salarié de la Société ou des Sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce, ou de certains d'entre eux, à l'exclusion des membres du Directoire, sur délégation de pouvoirs de l'Assemblée en date du 7 juin 2012.

16. EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DE LA SOCIETE - AFFECTATION

16.1. Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires s'est élevé à 5 991 784 euros contre 5 990 800 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,01%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 360 012,15 euros contre 429 649,46 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -16,20%.



Rapport de gestion du Directoire A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1^{er} JUIN 2017

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0 euro comme pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 572 803,11 euros contre 1 289 306,89 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 21,98%.

Il convient de préciser que la Société n'a pas supporté de dépenses de travail intérimaire comme pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 121 656,03 euros contre 123 290,11 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,32%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 732 901,67 euros contre 1 625 632,28 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 6,59%.

Le montant des charges sociales s'élève à 694 673,94 euros contre 613 351,53 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 13,25%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 22 contre 20 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 171 198,99 euros contre 238 358,31 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -28,17%.

Le montant des autres charges s'élève à 42 029,14 euros contre 40 528,29 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 3,70%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 4 335 262,88 euros contre 3 930 467,41 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 10,29%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 2 016 533,27 euros contre 2 489 982,05 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -19,01%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 2 406 981,88 euros (2 305 434,43 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 4 423 515,15 euros contre 4 795 416,48 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -7,75%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -62 134,33 euros contre 6 059,55 euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 888 808 euros contre 1 048 027 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se solde par un bénéfice de 3 472 572,82 euros contre un bénéfice de 3 753 449,03 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -7,48%.

Au 31 décembre 2016, le total du bilan de la Société s'élevait à 12 457 278,08 euros contre 13 814 775,82 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -9,82%.

16.2. Analyse de l'évolution des affaires et des résultats et de la situation financière de la Société et de ses filiales.

La Direction confirme que toutes les divisions sont très bien positionnées sur leurs marchés.

Pour les commentaires sur l'évolution des affaires par filiales, il convient de se reporter aux paragraphes 1.2.2 & 2.

Commentaires concernant la situation financière de la société et de ses filiales :

- La situation financière du groupe est très saine. Elle nous permet d'assurer le développement de nos activités tout en continuant à rémunérer nos actionnaires avec un dividende significatif.

- De plus, les sociétés du groupe réalisent leur activité sur tous les secteurs de l'industrie, ce qui répartit le risque, les clients étant principalement des groupes importants dont le risque financier est relativement limité.

- Les activités sont peu sensibles à l'évolution du coût des matières premières.

Egalement en application de l'article D 441-4 du Code de Commerce, nous vous informons que la décomposition au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016 du poste « fournisseurs » est la suivante :

	Non échu (milliers d'euros)	Échu		
		- 30 jours	30-90 jours	+ 90 jours
31/12/2015	10 282	126	112	185
31/12/2016	14 897	123	195	257

Les dettes échues non réglées correspondent à des désaccords sur les prix et/ou les quantités.

Le délai de règlement des fournisseurs est en moyenne de 60 jours.

16.3. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 3 472 572,82 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 3 472 572,82 euros

Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur : 1 702 577,22 euros

Pour former un bénéfice distribuable de : 5 175 150,04 euros

A titre de dividendes aux actionnaires : 3 853 953,56 euros
Soit 0,97 euros par action

Le solde, en totalité au compte «report à nouveau» qui s'élève ainsi à : 1 321 196,48 euros



Nous vous informons qu'à compter du 1^{er} janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21%, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu.

Nous vous informons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il est précisé que le dividende ainsi fixé à 0,97 euro par action avant prélèvements sociaux retenus à la source, et prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 % non libératoire, sera mis en paiement à compter du 9 juin 2017.

Si, au jour de la mise en paiement des dividendes, la Société détenait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions, en application de l'article L.225-210 alinéa 4 du Code de commerce serait affecté au compte « REPORT A NOUVEAU ».

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 5 312 661,21 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2013 :

2 781 203,60 euros, soit 1,40 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3-2e du Code Général des Impôts.

Exercice clos le 31 décembre 2014 :

2 781 203,60 euros, soit 1,40 euros par titre

3 655 296,16 euros, soit 0,92 euros par titre (après division du nominal par deux)

Dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3-2e du Code Général des Impôts.

Exercice clos le 31 décembre 2015 :

3 734 759,12 euros, soit 0,94 euros par action

Dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3-2e du Code Général des Impôts.

16.4. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 16 518 euros et qui ont donné

lieu à une imposition de 5 506 euros.

16.5. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

16.6. Comptes consolidés

Au 31 décembre 2016, le périmètre de consolidation du groupe de la société GERARD PERRIER INDUSTRIE, comprenait les sociétés suivantes :

Liste des sociétés consolidées, outre la société-mère, GERARD PERRIER INDUSTRIE

- SAS SOTEB : 100%
- SAS GERAL: 100%
- SARL SOTEB NAT.ELEK. : 100%
- SCI ROTHONNE : 100%
- SAS ARDATEM : 100 %
- SAS SEIREL AUTOMATISMES : 100 %
- SARL SNE SUISSE : 100 %
- SAS SERA : 100 %.
- SAS IDEM INDUSTRIE : 100 %.
- SOCIETE BONTRONIC : 100 %

Nous vous demandons conformément aux articles L 225-100 et L 233-16 du Code de Commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés.

17. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-86 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-86 et suivants du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

18. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

18.1. Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Monsieur Grégoire CACCIAPUOTI

Vice-Président du Directoire et Directeur Général de la S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance GERARD PERRIER INDUSTRIE,
Gérant de la SARL G.C. PARTICIPATIONS
Gérant de la SARL SNE SUISSE
Gérant de la SARL PELLISSIERE



Rapport de gestion du Directoire A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1^{er} JUIN 2017

Monsieur Jean-Michel ARMAND

Gérant de la SCI FRANOLSO II et FA CONSULTANT
Membre et Président du Conseil de Surveillance de la S.A. à
Directoire et Conseil de Surveillance GERARD PERRIER INDUSTRIE.

Monsieur François PERRIER

Président du Directoire de la S.A. à Directoire et Conseil de
Surveillance GERARD PERRIER INDUSTRIE.
Gérant de la Société FP PARTICIPATIONS
Gérant de la SCI LE CHERCHE-MIDI
Gérant de la SARL PELISSIERE
Président de l'UIMM de l'Ain

Monsieur André PICARD

Membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance et
membre du Comité d'Audit de la S.A. à Directoire et Conseil de
Surveillance GERARD PERRIER INDUSTRIE.

Monsieur Christian TACHON

Membre du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit de
la S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance GERARD PERRIER
INDUSTRIE
Président de la Société COFINA
Gérant de la SC PARIGRAHA,
Gérant de la SCI HORIZON SAINTE,
Gérant de la SCI JAURES GAMBETTA

Madame Amélie BROSSIER

Membre du Directoire de Consolidation Développement Gestion
(CDG), société de gestion du Fonds de Consolidation et de
Développement des Entreprises (FCDE)
Membre du Conseil de Surveillance de Gérard Perrier Industrie.
Membre du Conseil de Surveillance de Eventis SAS (représentant
permanent de CDG)
Membre du Conseil de Surveillance de MAGELLAN VI
(représentant permanent de CDG)
Membre du Conseil de Surveillance de ALDEBARAN BW
(représentant permanent de CDG)

Madame Anne-Périne FALCONNET PERRIER

Membre du Conseil de Surveillance de Gérard Perrier Industrie.

Madame Magalie FOUGERAT

Membre du Conseil de Surveillance de Gérard Perrier Industrie.

Madame Isabelle PERRIER-LEMOINE

Membre du Conseil de Surveillance de Gérard Perrier Industrie.

La Société SIGEFI SIPAREX INGENIERIE ET FINANCE (SIGEFI)

Membre du Conseil de Surveillance de Gérard Perrier Industrie.
Membre du Comité Stratégique de AQUILON F2A.
Membre du Comité Consultatif de ARMOR
Membre du Conseil de Surveillance de BERNARDET SAS
Membre du Comité Stratégique de CAPEXSTO
Membre du Conseil de Surveillance de COQUELLE,
Membre du Conseil de Surveillance de COTHERM EVOLUTION
Membre du Comité Cremco de CREMCO (Grand Frais)
Membre du Conseil de Surveillance de DECORALIS
Membre du Conseil d'Administration de ECM
Membre du Comité de Surveillance de ERAS

Membre du Conseil d'Administration de ETABLISSEMENTS GEYER
Membre du Conseil de Surveillance de EUROTAB
Membre du Comité de Surveillance de FEEDAXESS (L2GSEDA)
Membre du Comité de Surveillance de FINANCIERE CATYLAIN
Membre du Comité Stratégique, Censeur de FINANCIERE B2E
Membre du Conseil de Surveillance de FINANCIERE DU PILAT
Membre du Comité Stratégique de FINANCIERE DU VENTOUX
Membre et Président du Conseil de Surveillance de FINANCIERE
ERAS
Membre et Président du Conseil de Surveillance de FINANCIERE
LILY (CEBTP)
Membre du Conseil de Surveillance de FINANCIERE GN2,
Membre du Comité de Surveillance de FINANCIERE
MEDIASCIENCE
Membre du Conseil de Surveillance de FINANCIERE MAUFFREY
Membre du Conseil d'Administration de FINANCIERE PROTEINES
Président de FINANCIERE START,
Membre du Comité de Surveillance de FINOR
Membre du Comité Stratégique de FIPAGES
Membre du Comité Stratégique de FOREST STYLE,
Membre du Comité de Suivi de FRANCETRUCK
Membre du Conseil de Surveillance de FPEE (Chapitre 2)
Membre du Comité Stratégique de GLOBASIA INVEST Société
Anonyme de droit Luxembourgeois
Membre du Comité Stratégique de GOLDEN BLUE,
Membre du Conseil Stratégique et Censeur de GROUPE BABEAU
SEGUIN,
Membre du Comité de Surveillance de HISAM
Membre et Président du Conseil de Surveillance de HOLDING
START,
Membre du Conseil de Surveillance de INVEST PME
Membre du Comité Stratégique de IPC
Membre du Conseil de Surveillance de JST GROUPE
Membre du Comité Stratégique de LA GENERALE POUR L'ENFANT
Membre Conseil d'Administration de LABELLEMONTAGNE
Membre du Conseil d'Administration de LACROIX EMBALLAGES
Membre du Conseil de Surveillance de LEBHAR,
Membre du Conseil d'Administration, Censeur de LE NOBLE AGE
(NOBILISE)
Membre du Comité Stratégique de LES DEMEURES CALADOISES
HOLDING 2
Membre du Conseil de Surveillance de LMBI (HOLDING BLANC
D'IVOIRE)
Membre du Conseil de Surveillance de MARIETTON
DEVELOPPEMENT
Membre du Conseil d'Administration de MASTRAD FINANCE
Membre du Comité de Suivi de MESSIDOR
Membre du Comité Consultatif de MORILLON
Membre du Conseil Stratégique de NEW GROUPE NADIA
Membre du Conseil de Surveillance de PASSMAN INSIGHT
Membre du Comité Stratégique de PPO
Membre du Comité de Recommandation de PROSOL HOLDING,
Membre du Conseil d'Administration de RAVE CROISSANCE
Membre du Conseil de Surveillance de RHONE-ALPES PME
GESTION SA
Membre du Conseil de Surveillance de RISE GROUP,
Membre du Conseil d'Administration de SAFE,
Membre du Conseil de Surveillance de SATECO AVENIR
Membre du Comité de Suivi de STEIN ENERGY BOILERS AND
TECHNOLOGY,



Membre du Conseil d'Administration de SES IBERIA PE (Société de droit espagnol)

Membre du Conseil de Surveillance de SFJV

Membre du Conseil de Surveillance de SICAME

Membre du Conseil de Surveillance de SIGEFI PROXIMITE INNOVATION

Membre du Conseil d'Administration de SIPALAX 2

Membre du Comité de Surveillance de SIPAS

Membre et Président du Conseil de Surveillance de SOFILAB 4,

Membre du Conseil de Surveillance de SYNCHRON

Membre du Comité Consultatif de TECHNOSUP

Membre du Comité Stratégique de TSV

Membre du Conseil de Surveillance de VISOTEC

18.2. Rémunération des mandataires sociaux

En application de l'article L. 225-102 -1 alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous indiquons également le montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chaque mandataire social de la société a reçu au titre de l'exercice écoulé de la part de votre société et des sociétés contrôlées au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce :

Monsieur Jean-Michel ARMAND, au titre de rémunération et de jetons de présence :

56 004 euros.

Monsieur André PICARD, au titre de jetons de présence : 6 000 euros

Monsieur Christian TACHON, au titre de jetons de présence : 6 000 euros

Madame Amélie BROSSIER, au titre de jetons de présence : 3 000 euros

Madame Isabelle PERRIER-LEMOINE, au titre de jetons de présence : 6 000 euros

Madame Anne-Périne FALCONNET-PERRIER, au titre de jetons de présence : 4 500 euros

Madame Magalie FOUGERAT, au titre de jetons de présence : 4 500 euros

SIGEFI, au titre de jetons de présence : 6 000 euros

Les rémunérations des membres du Directoire Messieurs Grégoire CACCIAPUOTI et François PERRIER, sont présentées au point 18.3

Au surplus,

La redevance pour l'exercice 2016 de la SARL G.C. PARTICIPATIONS dont Monsieur Grégoire CACCIAPUOTI est gérant s'établit à 25 128 euros H.T.

La redevance pour l'exercice 2016 de la SARL F.P PARTICIPATIONS dont Monsieur François PERRIER est gérant s'établit à 32 382 euros H.T.

Nous vous précisons qu'il n'y a pas d'engagement de retraite voté par le Conseil de Surveillance au profit des mandataires sociaux.

En application de l'article L. 225-102 -1 alinéa 13 du Code de Commerce, nous vous précisons que :

- dans le cadre de la convention d'assistance en tant que consultant administratif et financier existante entre la SARL G.C. PARTICIPATIONS dont Monsieur Grégoire CACCIAPUOTI est gérant et les filiales et sous-filiales du Groupe, la Société G.C. PARTICIPATIONS a perçu, pour l'exercice 2016, des honoraires de 641 161 euros H.T.
- dans le cadre de la convention d'assistance prestations conseils

entre la SARL F.P PARTICIPATIONS dont Monsieur François PERRIER est gérant et les filiales et sous-filiales du Groupe, la Société F.P PARTICIPATIONS a perçu, pour l'exercice 2016, des honoraires de 650 137 euros H.T.

18.3. Rémunération des membres du Directoire.

En application de la recommandation 24.3 du Code AFEP-MEDF, nous portons à votre les différents éléments de la rémunération individuelle des membres du Directoire, à savoir :

Monsieur Grégoire CACCIAPUOTI a perçu, au titre de son mandat social, une rémunération de trente mille (30 000) euros et un intéressement de 0,25 % sur le résultat consolidé avant impôt soit une rémunération variable de 37 323 euros. Il a bénéficié d'avantages en nature soit la prise en charge par la Société de sa mutuelle santé et un véhicule de fonction Audi A6 ou un véhicule équivalent, outre une indemnité de logement de 1885 euros par mois soit un montant total d'avantages en nature de 29 183 euros. Il a été remboursé de ses frais de déplacement et de représentation, sur présentation de justificatifs.

Monsieur François PERRIER a perçu, au titre de son mandat social, une rémunération de trente mille (30 000) euros et un intéressement 0,25 % sur le résultat consolidé avant impôt soit une rémunération variable de 37 323 euros. Il a bénéficié d'avantages en nature soit la prise en charge par la Société de sa mutuelle santé et un véhicule de fonction Citroën C6 ou un véhicule équivalent, outre une indemnité de logement de 1885 euros par mois soit un montant total d'avantages en nature de 28 121 euros. Il a été remboursé de ses frais de déplacement et de représentation, sur présentation de justificatifs.

18.4. Mandat des mandataires sociaux et des Commissaires aux comptes

Nous vous précisons que le mandat de Mesdames Anne-Périne FALCONNET-PERRIER, Magalie FOUGERAT et Isabelle PERRIER-LEMOINE et de SIGEFI, en qualité de membre du Conseil de surveillance ou des Co-Commissaires aux Comptes n'est pas arrivé à expiration.

Renouvellement et/ou remplacement de membres du Conseil de surveillance

Les mandats de membres du Conseil de surveillance de Monsieur Jean-Michel ARMAND, de Mademoiselle Amélie BROSSIER, de Monsieur André PICARD et de Monsieur Christian TACHON, arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, nous vous proposons :

- de renouveler le mandat de Monsieur Jean-Michel ARMAND, Mademoiselle Amélie BROSSIER, et Monsieur André PICARD pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur Christian TACHON



18.5. Opérations réalisées par les dirigeants ou les hauts responsables et leurs proches

La société SOCIETE FINANCIERE GERARD PERRIER n'a pas acquis d'actions de votre société au cours de l'exercice.

Monsieur ou Madame Jean-Michel et Françoise ARMAND ont acquis 250 actions de votre société.

La Société SIGEFI n'a pas acquis d'action de votre Société.

Madame Amélie BROSSIER n'a pas acquis d'action de votre Société.

Monsieur Christian TACHON n'a pas acquis d'actions de votre Société.

Monsieur André PICARD n'a pas acquis d'action de votre Société.

Monsieur Grégoire CACCIAPUOTI n'a acquis aucune action de votre société.

Monsieur François PERRIER n'a pas acquis d'action de votre Société.

Madame Anne-Périne FALCONNET-PERRIER n'a pas acquis d'action de votre Société.

Madame Magalie FOUGERAT n'a pas acquis d'action de votre Société.

Madame Isabelle PERRIER-LEMOINE n'a pas acquis d'action de votre Société.

19. FACTEURS DE RISQUE

La Direction précise que la société n'a pas de facteurs spécifiques de risques liés à la nature de ses activités, tant sur le plan juridique que sur le plan financier (risque de taux et devise). Toutefois, nous rappelons que nous exerçons de manière habituelle sur des sites industriels classés (chimie, pétrochimie, nucléaire notamment) des prestations pour le compte de l'exploitant.

20. CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIC D'ACQUISITION (ART L 225-100-3 Nouveau du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la Loi 2006-387 du 31 mars 2006 codifié Art. L 225-100-3 du Code de commerce, nous vous apportons les précisions suivantes :

- Le capital de votre Société est composé de 3 973 148 actions ordinaires.
- Les droits de vote double sont acquis à partir de deux ans de détention, à condition de détenir les actions au nominatif.
- Il n'y a pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'action ou de clauses conventionnelles restrictives portées à la connaissance de la Société en application de l'article L 233-11 du Code de commerce.
- La SAS SOCIETE FINANCIERE GERARD PERRIER possède 2 425 783 actions et 4 850 039 droits de vote, sur un total de 74,55% droits de vote, à la date du 13 avril 2017, date du dernier relevé TPI avant l'assemblée générale des actionnaires.
- Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et toutes modifications des statuts de la Société sont prises en assemblée générale extraordinaire.
- Le Directoire n'a pas de pouvoir octroyé susceptible d'influencer une offre publique d'achat, à l'exception des délégations de

compétence en matière d'augmentation de capital et de rachat d'actions.

• Il n'y a pas d'accord prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat.

• Il n'y a pas d'accord conclu par la Société qui serait modifié ou prendrait fin en cas de changement de contrôle de la Société.

21. EVOLUTION BOURSIERE

Au cours de l'année 2016, le cours de bourse de notre titre a évolué entre 31 € (plus bas) et 41,40 € (plus haut) pour terminer à 41,40 € le 31 décembre 2016, pour une clôture à 33 € au 31 décembre 2015.

22. AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE DE PROCEDER AU RACHAT D' ACTIONS EN BOURSE

Dans le cadre des dispositions prévues aux articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, nous vous proposons d'autoriser la société de procéder à l'achat de ses propres actions :

En vue de :

- l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissements indépendant conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- l'attribution des titres rachetés aux salariés de la Société ou des sociétés liées au sens des articles L225-180 et L225-197-2 du Code de Commerce dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions et des attributions gratuites d'actions ;
- l'attribution des titres rachetés lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société ;
- l'optimisation, la gestion financière et patrimoniale de la Société en pouvant notamment disposer de titres destinés à être remis à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opération de croissance externe, étant précisé qu'en vertu de cet objectif, la Société ne pourra racheter un nombre d'actions ne pouvant excéder 5% du nombre d'actions total composant le capital social ajusté de toute modification survenue sur celui-ci pendant la période d'autorisation ;
- l'annulation en tout ou partie, en vue d'optimiser le résultat par action, des titres rachetés dans le cadre d'une réduction du capital social, dans les conditions prévues par la loi, conformément à l'adoption par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la troisième résolution portant sur cette faculté dans le cadre d'une réduction de capital.



Selon les modalités suivantes :

- le nombre de titres à acquérir ne pourra être supérieur à (i) 10% du nombre total d'actions composant le capital social, et (ii) 5% du nombre total d'actions composant le capital social s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport,
- le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 70 euros, hors frais et commissions,
- le prix unitaire de vente ne pourra être inférieur à 20 euros,
- le montant maximal des fonds nécessaires à la réalisation du programme sera de 27 812 036 euros.

L'achat des actions, ainsi que leurs ventes ou leurs transferts pourront être réalisés à tout moment et par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché boursier ou de gré à gré, y compris par des transactions de blocs et par des opérations optionnelles, et également en période d'offre publique. La part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titre pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Il vous est proposé de donner tous pouvoirs au Directoire, en cas de modification du nominal de l'action, à l'effet d'augmenter le capital, d'amortir le capital ou de tout autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat ou de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Les actions achetées pourront être conservées, cédées, échangées, attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux, selon la finalité de l'achat intervenu et la prochaine Assemblée générale annuelle sera informée de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués.

Il vous est proposé de donner cette autorisation à votre Directoire pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée ; elle annulera et remplacera celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 2 juin 2016.

En vue d'assurer la mise en œuvre et l'exécution de la présente autorisation, il vous est proposé de déléguer tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

23. RAPPORT SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Nous vous rappelons que nous avons annexé au présent rapport, le rapport du président du conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société (article L225-68 alinéa 7 du code de commerce)

24. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 225-82-2 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous rappelons que nous avons annexé au présent rapport, le rapport du conseil de Surveillance en application de l'article L 225-82-2 du Code de Commerce.

Le Directoire vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

LE DIRECTOIRE

Sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société GERARD PERRIER INDUSTRIE, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 5 personnes en avril 2017 pour une durée d'environ deux semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

I - Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au chapitre 8 « Conséquences sociales et environnementales de l'activité et prévention des risques technologiques » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

II - Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené cinq entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE, auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.



Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- au niveau de l'entité consolidante et des entités, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 68 % des effectifs et entre 39 % et 72 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

¹ dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

² ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

³ Effectif et sa répartition par sexe, âge et zone géographique ; Embauches et licenciements ; Nombre d'heures de formation ; Nombre de travailleurs handicapés ; Consommation d'eau ; Consommation d'électricité ; Consommation de gaz

⁴ Informations sociales : SOTEB et ARDATEM ; Informations environnementales : SOTEB et GERAL

Fait à Valence et Paris La Défense, le 26 avril 2017
L'organisme tiers indépendant

MAZARS SAS

Jean-Pierre PEDRENO
Associé

Emmanuelle RIGAUDIAS
Associée RSE & Développement Durable



Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, je vous rends compte, dans le présent rapport, de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Ce rapport concerne la Société Mère GERARD PERRIER INDUSTRIE ainsi que l'ensemble de ses filiales directes et indirectes.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance de la Société lors de sa réunion du 30 mars 2017, conformément aux dispositions légales.

I - COMPOSITION, PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

1.1 Composition du Conseil

Le Conseil de surveillance de la Société GERARD PERRIER INDUSTRIE est composé, à ce jour, de HUIT (8) membres, dont 3 indépendants.

Monsieur Jean-Michel ARMAND

Monsieur André PICARD

Monsieur Christian TACHON

Madame Amélie BROSSIER

Ont été nommés pour une durée de six ans par l'assemblée générale du 23 juin 2011.

Madame Magalie FOUGERAT

Madame Anne Perine FALCONNET

Madame Isabelle PERRIER - LEMOINE

La société SIGEFI SIPAREX INGENIERIE ET FINANCE (SIGEFI), représentée par Monsieur Bertrand RAMBAUD,

Ont été nommés pour une durée de six ans par l'assemblée générale du 4 juin 2015.

Les dispositions relatives à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil sont respectées.

Pour une information détaillée des mandats et fonctions exercées par les membres du Conseil de Surveillance, se reporter au rapport de gestion du Directoire.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'au moins une action.

1.2 Organisation des travaux du Conseil

Le Président organise les travaux du Conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Le Comité d'Audit composé de deux membres dont un indépendant s'est réuni deux fois en 2016.

Il est chargé d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Le Comité des nominations et des rémunérations composé de trois membres indépendants ne s'est pas réuni en 2016 mais il a été consulté lors du Conseil de Surveillance du 2 juin 2016.

Il est chargé de vérifier les modalités de nomination et de rémunération des dirigeants.

1.3 Convocations au Conseil, fréquence des réunions et participation

Les membres du Conseil de surveillance sont convoqués par le Président par tous moyens, même verbalement.

Conformément à l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués à toutes les séances du Conseil de surveillance qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires. Ils sont également convoqués aux autres séances.

Au cours de l'exercice écoulé, notre Conseil s'est réuni quatre fois et a traité des sujets qui lui sont dévolus par la loi et les statuts.

Les membres sont en grande majorité, assidus et les commissaires aux comptes ont assisté aux réunions auxquelles ils ont été convoqués.

1.4 Information des membres du Conseil et du Comité d'Audit

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit ont été mis à leur disposition.

1.5 Tenue des réunions et décisions adoptées

Les réunions du Conseil se sont déroulées au siège social à l'exception de la réunion du Conseil du 2 juin 2016 qui s'est déroulée à l'Espace Intégral 422 Avenue Hoff 01300 BELLEY et ont été présidées par le Président du Conseil de surveillance.

Les principales décisions adoptées ont été relatives à l'octroi de diverses autorisations au directoire et spécialement l'acquisition par notre filiale SOTEB de locaux à SAINT EGREVE (Isère) assortie d'un emprunt avec caution solidaire de la Société GERARD PERRIER INDUSTRIE, l'acquisition par notre filiale GERAL CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES ET TRAVAUX INDUSTRIELS de la totalité des titres de la Société BONTRONIC à TROISDORF en Allemagne assortie d'un emprunt avec caution solidaire de la Société GERARD PERRIER INDUSTRIE et l'autorisation d'un emprunt de la Société SCI DE ROTHONNE pour l'édification du siège social de notre société avec caution solidaire de la Société GERARD PERRIER INDUSTRIE, la vérification et le contrôle des comptes annuels, semestriels et consolidés.

A l'issue de chaque réunion du Conseil de Surveillance, les procès-verbaux sont établis et communiqués à tous les membres



ainsi qu'aux Commissaires aux comptes et au Directoire. Ils sont également retranscrits dans le registre des procès-verbaux et signés par le Président et un membre du Conseil.

1.6. Comité d'audit

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le Comité d'Audit s'est réuni à deux reprises avant les réunions du Conseil de Surveillance, chargé d'examiner les comptes annuels et semestriels.

Les commissaires aux comptes ont été présents à toutes les réunions du Comité d'Audit en 2015.

Ils nous ont présentés leurs commentaires sur les comptes, lors des réunions des 25 mars et 29 septembre 2015.

1.7. Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni le 25 mars 2015 et le Conseil de Surveillance du 29 septembre 2015 lui a adjoint la société SIGEFI SIPAREX INGENIERIE ET FINANCE (SIGEFI) représentée par Monsieur Bertrand RAMBAUD.

II - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne mises en place par votre Société ont pour but de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité des filiales et sous-filiales et les risques d'erreur ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le contrôle interne mis en place au sein du Groupe repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

2.1 Organisation générale du contrôle interne

2.1.1 Les acteurs

a) Les acteurs internes

Le Directoire, le Directeur des Comptabilités, le Directeur Administratif et de Gestion le Conseil de Surveillance et le Comité d'Audit.

Au surplus, chaque société du Groupe dispose de son propre service comptable qui est supervisé par le Directeur des Comptabilités du Groupe, expert-comptable diplômé. Le Directeur des Comptabilités du Groupe a la responsabilité de l'exactitude des comptes vis à vis du Directoire qui rend compte au Conseil de Surveillance.

Les procédures internes de contrôle et d'autorisation sont assurées par :

- la mise en place de programmes de contrôle au niveau du Directoire.

En début d'année est établi un budget de chiffre d'affaires et de marge de production par filiale et sous-filiale.

Tous les mois, chaque filiale et sous filiale arrête un compte d'exploitation y compris au niveau des divisions et des sections sous la supervision du Directeur Administratif et de Gestion du Groupe et du Directoire.

Tous les trimestres, il est présenté au Conseil de Surveillance un rapport d'activité et une situation de chaque filiale et sous-filiale.

Les données comptables et budgétaires trimestrielles sont examinées et analysées avec les services comptables de chaque filiale et sous-filiale.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des différentes divisions des filiales et sous-filiales au cours desquelles sont effectuées des revues budgétaires et des revues stratégiques (annuellement et autant que de besoin en cours d'année). Les programmes d'investissement et la stratégie commerciale sont définis avec les responsables des divisions et des filiales et sous-filiales, et décidés par le Directoire avec autorisation éventuelle du Conseil de Surveillance.

La Société assure, dans le cadre de sa direction juridique et en collaboration avec ses conseils habituels, le traitement des dossiers et/ou contentieux des filiales et sous-filiales susceptibles de générer des risques significatifs.

- La mise en place de procédures de contrôle au niveau opérationnel ;

Le contrôle interne est effectué au moyen de méthodes adéquates définies par le Directoire et précisées en détail pour chaque activité. Ces méthodes sont adaptées aux spécificités desdites activités.

Le Président du Conseil de Surveillance, en dehors des réunions de celui-ci, est tenu régulièrement informé de la marche du Groupe et de ses résultats ou difficultés.

Le Comité d'audit est chargé d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

b) Les acteurs externes

Les Commissaires aux Comptes

Ils ont une mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et documents comptables de la Société, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et consolidés et la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la Société.

La Société est dotée de deux Commissaires aux Comptes, conformément à la législation qui lui est applicable. Les filiales ou sous-filiales opérationnelles françaises nomment des Commissaires aux Comptes dans le cadre des réglementations applicables.



La société recourt par ailleurs aux services des Commissaires aux Comptes dans la limite de la réglementation pour des interventions ponctuelles nécessitant leur expertise.

Les prestataires extérieurs spécialisés

La Société ou ses filiales ou sous filiales ont recours ponctuellement à des prestataires extérieurs spécialisés.

2.2 Mise en œuvre du contrôle interne

2.2.1 Les procédures d'achat et de vente

Les achats

Les sociétés travaillent régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'elles ont préalablement référencés. Dans ce cadre, l'ouverture de compte d'un nouveau fournisseur est de la responsabilité de la Direction du Groupe et/ou des Directeurs de division.

La procédure veille tout particulièrement à la séparation des fonctions à l'intérieur du cycle achats, de la commande au règlement de la facture et au contrôle à posteriori des comptes.

Les ventes

La solvabilité des clients est une préoccupation permanente des sociétés du Groupe. Ainsi, de la Direction du Groupe au chargé de clientèle, des procédures rigoureuses sont appliquées.

Il en découle une sélection rigoureuse des prospects qui doivent obtenir une couverture EULER-HERMES suffisante avant toute entrée en relation. Le suivi des retards de règlement (et les relances qui en découlent) est permanent et systématique et relève de la double responsabilité de la direction administrative et de gestion du Groupe et des chargés de clientèle concernés.

2.2.2 La procédure de la gestion des stocks et des en-cours

L'évaluation des stocks et des travaux en cours est un risque significatif au sein des activités du Groupe. Aussi, des procédures de contrôle strictes sont en place.

Le Groupe dispose de deux auditeurs internes qui mensuellement audient l'intégralité des encours des filiales et sous-filiales et rendent compte au directeur administratif et de gestion qui rend compte au Directoire.

Chaque mois, sont auditées de manière exhaustive toutes les affaires en cours, avec les chargés de clientèle concernés et leur responsable hiérarchique, responsable de centre de profit. Toute anomalie est immédiatement remontée auprès de la Direction du Groupe pour analyse et traitement. Les stocks sont suivis par informatique avec un comptage physique en fin d'exercice (inventaire).

2.2.3 Les risques liés aux activités industrielles

Document unique

Conformément à la loi et pour l'ensemble de nos activités, un document unique récapitulant les risques des entreprises

industrielles du Groupe est élaboré et fait l'objet d'un suivi permanent permettant de définir et mettre en œuvre les actions correctives prioritaires.

Respect de la réglementation relative aux risques industriels et environnementaux.

Ce respect repose sur l'engagement affiché de la Direction du Groupe qui considère que sa plus grande richesse est l'HOMME. De ce fait la Sécurité, la Santé, l'Environnement et la Qualité sont l'objet de préoccupations permanentes du Groupe.

Le budget attribué aux actions de formation pour ces aspects est conséquent, et un soin particulier est apporté dans le choix des modules et des organismes chargés de les mettre en œuvre auprès de nos équipes.

Le maintien des compétences des Hommes est la base de notre maîtrise des risques. Mais nous nous devons d'accompagner cette démarche par la mise en place d'organisations structurées fonctionnant dans une démarche d'Amélioration Continue, que nous avons choisi de faire valider par des certifications.

Ainsi nous bénéficions de :

- La certification ISO 9001 version 2008, pour l'ensemble des activités (prestations de services et fabrication).
- La certification MASE (Manuel d'Amélioration de la Sécurité des Entreprises) pour les agences SOTEB situées à Décines, Grenoble et Bourg en Bresse ainsi que pour ARDATEM ; la démarche de certification MASE est en cours pour l'agence de SOTEB Annecy ainsi que pour les sociétés SEIREL et IDEM.
- La certification CEFRI (Comité français de certification des Entreprises pour la Formation et le suivi du personnel travaillant sous Rayonnements Ionisants), concernant les sociétés ARDATEM et IDEM.
- La qualification UTO (Unité Technique Opérationnelle - EDF), concernant la société ARDATEM.
- La qualification QUALIFELEC couvrant l'ensemble de SOTEB pour la conception, l'étude et la réalisation, dans tous locaux et emplacements, de travaux d'installations d'équipements électriques, mention Automatismes.
- La certification APSAD I7 - F7 couvrant l'ensemble de SOTEB et ARDATEM pour les activités d'Installation et de Maintenance en Détection Incendie.
- La certification QUALIFOUDRE couvrant SOTEB Bourg En Bresse pour des installations de niveau complexe.
- La certification ISO 50001 (Management de l'Energie) pour SOTEB et ARDATEM.

Sous l'autorité des Directions de Divisions avec l'appui d'une expertise Groupe, plusieurs Responsables QSSE assurent l'animation du système, le respect de nos procédures et par conséquent le maintien de l'ensemble de ces Certifications et Qualifications.

Nous nous inscrivons dans une démarche très active en matière de protection de l'Environnement. GERAL a mis en place depuis plusieurs années l'ensemble des exigences relatives à la Directive RoHS (Restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques).



GERAL garantit un haut niveau de maîtrise de ses fabrications ROHS et veille au maintien de sa certification de Niveau 3 (la plus élevée) auprès du SNESE (Syndicat des fabricants électroniques).

En parallèle, la certification ISO 14001 (Système de Management Environnemental) obtenue par GERAL le 11 juillet 2008 continue d'être un excellent outil d'Amélioration pour la maîtrise et le suivi de nos impacts environnementaux.

Notre école interne de formation ANTA basée à Bourg Saint Andéol (Ardèche) met également l'accent sur le respect de la réglementation pendant la vie professionnelle pour chaque salarié.

Risques pays

Les sociétés ne s'approvisionnent pas dans des pays à risque pour leurs achats.

Risques liés aux variations des cours de monnaies étrangères

Les sociétés achètent et vendent en Euros à 95% ; elles supportent donc peu de risque de change.

Risques d'espionnage industriel

Le Directoire veille au respect du principe de confidentialité par l'ensemble des salariés du Groupe et prend toutes les précautions nécessaires pour maîtriser le risque d'espionnage industriel.

2.2.4 Les autres dispositifs de contrôle interne

Les assurances

Les risques liés à la conception / fabrication de produits, à la réalisation d'installations sont couverts par les assurances Responsabilité civile et gérés par le service juridique Groupe.

Il en est de même pour les risques liés au capital des entreprises (actifs immobilisés).

Chaque année, le service juridique Groupe actualise les capitaux assurés au cours d'un audit mené en collaboration avec un assureur conseil.

Les systèmes informatiques et l'outil informatique

Les systèmes d'information sont le cœur de toutes les bases de données du Groupe.

Des procédures de sauvegarde existent dans chaque établissement afin de minimiser les risques de pertes de données. Des procédures de sauvegarde systématique et périodique permettent la restauration des données au moindre coût, en cas d'accident.

Par ailleurs, l'ensemble du système fonctionnant en réseau, des logiciels de protection sont constamment mis à jour par le service informatique afin d'éviter les agressions extérieures (virus...). A ce titre, un ingénieur réseau sécurité est en charge du suivi permanent des réseaux informatiques de l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les sociétés du Groupe disposent d'un outil informatique uniformisé. Il s'agit de l'ERP SAP.

Il traite la comptabilité, les achats, la gestion de production, la paie, les données sociales des salariés.

La maintenance de premier niveau de l'ensemble du système est

assurée en interne par 2 personnes du service informatique, qui ont participé à l'élaboration de toutes les procédures en interface avec la société prestataire de services SAP.

La maintenance de second niveau est confiée à la société de prestations de services ayant assuré la mise en œuvre du système. La maintenance du parc informatique est assurée par quatre personnes.

La gestion de la trésorerie

La gestion de la trésorerie du Groupe est assurée par le Directoire selon des règles de prudence strictes et avec des placements sans risques.

Chaque semaine, un point est fait par filiale ou sous-filiale et remis au Directoire qui fait les arbitrages.

Le social

Le service juridique du groupe établit les contrats de travail et gère toutes les procédures précontentieuses et contentieuses éventuellement avec l'aide de prestataires extérieures.

2.3 Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière et des tiers

L'élaboration des comptes semestriels et annuels est effectuée par le Directeur des Comptabilités du Groupe, en liaison avec le service comptable de chaque filiale. Ces comptes sont présentés sous forme consolidée au Directoire pour validation et approbation. Le processus de consolidation des comptes effectué semestriellement, est vérifié par les commissaires aux comptes. Les comptes ainsi vérifiés sont alors arrêtés par le Directoire et présentés au Comité d'audit et au Conseil de Surveillance.

L'information des tiers est contrôlée ou assurée par le Directoire. Le Directoire élabore et communique au Conseil de Surveillance les documents prévisionnels et de gestion.

III - LE DIRECTOIRE

Le Directoire, se compose de Messieurs Grégoire CACCIAPUOTI et François PERRIER, nommés pour une durée de six ans.

Conformément à la mise en place d'une gouvernance tournante par le Conseil de Surveillance en sa réunion du 23 juin 2011, pour la période du 23 juin 2014 au 22 juin 2016 : Monsieur Grégoire CACCIAPUOTI a la qualité de Président du Directoire et Monsieur François PERRIER a la qualité de vice-président - directeur général, les formalités légales ayant été régulièrement accomplies. Messieurs Grégoire CACCIAPUOTI et François PERRIER pourront continuer à utiliser à des fins commerciales et de relations publiques, le titre de co-président du Groupe.

Le Directoire présente au Conseil de Surveillance les rapports exigés par la Loi et les statuts et les documents obligatoires ainsi que les comptes annuels et semestriels, l'informe des événements importants, sollicite son examen, son avis et/ou aval pour les grandes orientations stratégiques, économiques, financières,



d'investissement, et développement du Groupe et requiert son autorisation pour certaines opérations.

Les pouvoirs du Directoire, conformément à l'article 16 des statuts de notre Société, sont :

1 - Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément au Conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

La cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés ainsi que les cautions, avals et garanties font l'objet d'une autorisation du Conseil de surveillance. Le non-respect de cette disposition n'est opposable aux tiers que dans les cas prévus par la loi.

Toutefois, à titre de mesure interne non opposable aux tiers, le Directoire ne pourra sans l'autorisation du Conseil de Surveillance acheter, louer ou prendre à bail, échanger des biens ou droits immobiliers, créer ou supprimer des succursales, agences ou usines, acquérir, vendre, louer ou prendre à bail un fonds de commerce, hypothéquer ou nantir des biens de la société, prendre une participation majoritaire ou minoritaire dans toute société ou groupement, accroître des participations existantes, apporter tout ou en partie des biens sociaux à une société ou groupement constitué ou à constituer, acheter ou vendre, concéder ou prendre en concession tous brevets, licences, know-how, marques, participer à toutes opérations de restructuration tel que fusion, scission, apport partiel d'actif...., tout investissement unitaire supérieur à un million d'euros (1 000 000 €).

IV - INFORMATIONS DIVERSES

Je vous précise que votre Société, en ce qui concerne la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, a adopté les recommandations du MEDEF et de l'AFEP (Code AFEP-MEDEF) Plus particulièrement, les membres du Directoire perçoivent, au titre de leur mandat social, une rémunération fixe et un intéressement sur le résultat consolidé avant impôt de chaque exercice.

Je vous rappelle que votre société est administrateur du GIE GROUPE GERARD PERRIER INDUSTRIE, et présidente des Sociétés GROUPE GERARD PERRIER INDUSTRIE - IDEM INDUSTRIE - SOTEB NATIONAL ELEKTRO, ARDATEM - SEIREL AUTOMATISMES - SERA - GERAL CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES ET TRAVAUX INDUSTRIELS et SOCIETE DE TRAVAUX ELECTRIQUES DU BUGEY - SOTEB et la société GERAL CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES ET TRAVAUX INDUSTRIELS est gérante de la SCI DE ROTHONNE.

En outre, suite à l'autorisation donnée par le Conseil de Surveillance au Directoire, l'acquisition de la société TECHNISONIC par la société filiale ARDATEM a été finalisée le 24 janvier 2017, et votre société en a été nommée Présidente à compter rétroactivement du 1er janvier 2017.

Je vous rappelle qu'il est fait mention dans le rapport de gestion établi par le Directoire des informations concernant la structure du capital de votre Société et des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'Offre Publique d'Achat.

De même, le rapport de gestion établi par le Directoire contient les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016 qui feront l'objet d'un Rapport d'un Organisme Tiers Indépendant.

Enfin, en ce qui concerne les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale, je vous renvoie aux dispositions statutaires.

Je vous remercie de votre attention.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
Jean-Michel ARMAND

SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société GERARD PERRIER INDUSTRIE SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président du Conseil de surveillance d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président du Conseil de surveillance ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président du Conseil de surveillance.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives

à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à La Motte Servolex et à Valence, le 26 avril 2017

Les commissaires aux comptes

MAZARS & SEFCO
Jean Pierre PEDRENO

GROUPE SR CONSEIL
Pierre SIRODOT

En milliers d'euros	Mazars et Sefco		Groupe SR Conseil	
	exercice clos le 31/12/16	exercice clos le 31/12/15	exercice clos le 31/12/16	exercice clos le 31/12/15
AUDIT				
Commissariat aux comptes				
. Emetteur	25	25	25	25
. Filiales intégrées globalement	92	90	45	41
Autres diligences et prestations directement liées				
Sous total	117	115	70	66
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes- Emetteur	7	6		
Sous total	7	6	0	0
Total	124	121	70	66

I – A TITRE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(Réduction de la durée du mandat des membres du Directoire et modifications corrélative de l'article 14, 1^{er} alinéa des statuts)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, décide de réduire la durée du mandat des membres du Directoire, à 3 ans.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 14, 1^{er} alinéa des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 14 – DUREE DES FONCTIONS

«Le Directoire est nommé pour une durée de trois ans, à l'issue de laquelle il est entièrement renouvelé. En cas de vacance, le Conseil de Surveillance doit pourvoir au remplacement du poste vacant dans un délai de deux mois, pour le temps qui reste à courir jusqu'au renouvellement du Directoire ».

DEUXIEME RESOLUTION

(Réduction de la durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance et modifications corrélative de l'article 17-2, 1^{er} alinéa des statuts)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, décide de réduire la durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance, à 3 ans.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 17-2, 1^{er} alinéa des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 17 – CONSEIL DE SURVEILLANCE

«2 – La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de trois ans, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat ».

TROISIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au Directoire de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions propres détenues par la Société en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la société de ses propres actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux Comptes et sous réserve de l'adoption de la quatorzième résolution :

• donne au Directoire l'autorisation d'annuler sur ses seules décisions en une ou plusieurs fois dans la limite de 10 % du capital, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de Commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

• fixe à 18 mois à compter de la présente assemblée, la durée de validité de la présente autorisation,

• donne tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations ou aux réductions corrélatives du capital social, et pour modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes formalités légales requises.

QUATRIEME RESOLUTION

(Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités requises)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

II – A TITRE ORDINAIRE

CINQUIEME RESOLUTION

(Présentation du rapport de gestion établi par le Directoire incluant le rapport du Groupe sur les comptes consolidés et incluant le rapport spécial complémentaire concernant les délégations de pouvoirs ou de compétence en matière d'augmentation de capital, auquel est annexé le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société et le rapport du Conseil de Surveillance en application de l'article L 225-82-2 du Code de Commerce, Présentation des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés, Présentation du rapport du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice, Présentation du rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société, Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, des comptes consolidés et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance, Approbation des charges non déductibles)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, des rapports du Conseil de surveillance, du rapport du Président du Conseil de surveillance prévu à l'article L. 225-68 du Code de commerce et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit



code, qui s'élèvent à un montant global de 16 518 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 5 506 euros.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice et donne décharge aux membres du Conseil de Surveillance de l'accomplissement de leur mission.

SIXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice)

Bénéfice de l'exercice : 3 472 572,82 euros
Report à nouveau créditeur : 1 702 577,22 euros

Soit un bénéfice distribuable de : 5 175 150,04 euros

A titre de dividendes aux actionnaires : 3 853 953,56 euros
Soit 0,97 euros par action

En report à nouveau la somme de : 1 321 196,48 euros

Nous vous informons qu'à compter du 1^{er} janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21%, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu.

Nous vous informons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il est précisé que le dividende ainsi fixé à 0,97 euro par action avant prélèvements sociaux retenus à la source, et prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 % non libératoire, sera mis en paiement à compter du 9 juin 2017.

Si, au jour de la mise en paiement des dividendes, la Société détenait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions, en application de l'article L.225-210 alinéa 4 du Code de commerce serait affecté au compte « REPORT A NOUVEAU ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2013 :
2 781 203,60 euros, soit 1,40 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3-2e du Code Général des Impôts.

Exercice clos le 31 décembre 2014 :
3 655 296,16 euros, soit 0,92 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3-2e du Code Général des Impôts.

Exercice clos le 31 décembre 2015 :
3 734 759,12 euros, soit 0,94 euros par action
Dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3-2e du Code Général des Impôts.

SEPTIEME RESOLUTION

(Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions)

L'Assemblée Générale, connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, prend acte que les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies au cours du dernier exercice.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

HUITIEME RESOLUTION

(Consultation des actionnaires sur la rémunération du Président du Directoire)

L'Assemblée Générale, consultée en application de la recommandation paragraphe 24.3 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDF de juin 2013, lequel constitue le code de référence de la société en application de l'article L.225-37 du Code de Commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, à Monsieur François PERRIER, tels que présentés dans le rapport annuel, à savoir :

Monsieur François PERRIER a perçu, au titre de son mandat social, une rémunération de trente mille (30 000) euros et un intéressement 0,25 % sur le résultat consolidé avant impôt. Il a bénéficié d'avantages en nature soit la prise en charge par la Société de sa mutuelle santé et un véhicule de fonction Citroën C6 ou un véhicule équivalent, outre une indemnité de logement de 1885 euros par mois. Il a été remboursé de ses frais de déplacement et de représentation, sur présentation de justificatifs.

NEUVIEME RESOLUTION

(Consultation des actionnaires sur la rémunération du Vice-Président du Directoire et Directeur Général)

L'Assemblée Générale, consultée en application de la recommandation paragraphe 24.3 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDF de juin 2013, lequel constitue le code de référence de la société en application de l'article L.225-37 du Code de Commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis



favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, à Monsieur Grégoire CACCIAPUOTI, tels que présentés dans le rapport annuel, à savoir :

Monsieur Grégoire CACCIAPUOTI a perçu, au titre de son mandat social, une rémunération de trente mille (30 000) euros et un intéressement de 0,25 % sur le résultat consolidé avant impôt. Il a bénéficié d'avantages en nature soit la prise en charge par la Société de sa mutuelle santé et un véhicule de fonction Audi A6 ou un véhicule équivalent, outre une indemnité de logement de 1885 euros par mois. Il a été remboursé de ses frais de déplacement et de représentation, sur présentation de justificatifs.

DIXIEME RESOLUTION

(Renouvellement et/ou remplacement de membres du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Jean-Michel ARMAND, de Mademoiselle Amélie BROSSIER, de Monsieur André PICARD et de Monsieur Christian TACHON, viennent à expiration ce jour, décide :

- de renouveler le mandat de :

Monsieur Jean-Michel ARMAND

Mademoiselle Amélie BROSSIER

Monsieur André PICARD

pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

- de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur Christian TACHON qui n'a pas souhaité renouveler son mandat.

ONZIEME RESOLUTION

(Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du Président du Directoire)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport établi en application de l'article L225-82-2 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables, et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président du Directoire à raison de son mandat, tels que présentés dans ce rapport.

DOUZIEME RESOLUTION

(Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du Vice-Président du Directoire et Directeur Général)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport établi en application de l'article L225-82-2 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution

des éléments fixes, variables, et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Vice-Président du Directoire et Directeur Général à raison de son mandat, tels que présentés dans ce rapport.

TREIZIEME RESOLUTION

(Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération des membres du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport établi en application de l'article L225-82-2 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables, et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux membres du Conseil de Surveillance à raison de leur mandat, tels que présentés dans ce rapport.

QUATORZIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au Directoire en vue de la mise en place d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise le Directoire, en application des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à faire racheter par la Société ses propres actions, en une ou plusieurs fois et aux époques que le Directoire appréciera, sans pouvoir excéder, à aucun moment et conformément à la loi, 10% du nombre d'actions total composant le capital social ajusté de toute modification survenue sur celui-ci pendant la période d'autorisation, pour permettre à la Société, notamment et par ordre de priorité décroissant :

- l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissements indépendant conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

- l'attribution des titres rachetés aux salariés de la Société ou des sociétés liées au sens des articles L225-180 et L225-197-2 du Code de Commerce dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions et des attributions gratuites d'actions ;

- l'attribution des titres rachetés lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société ;

- l'optimisation, la gestion financière et patrimoniale de la Société en pouvant notamment disposer de titres destinés à être remis à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opération de croissance externe, étant précisé qu'en vertu de cet objectif, la Société ne pourra racheter un nombre d'actions ne pouvant excéder 5% du nombre d'actions total composant le capital social ajusté de toute modification survenue sur celui-ci pendant



la période d'autorisation ;

- l'annulation en tout ou partie, en vue d'optimiser le résultat par action, des titres rachetés dans le cadre d'une réduction du capital social, dans les conditions prévues par la loi, conformément à l'adoption par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la troisième résolution portant sur cette faculté dans le cadre d'une réduction de capital.

L'Assemblée Générale fixe les limites suivantes à son autorisation :

- le nombre de titres à acquérir ne pourra être supérieur à (i) 10% du nombre total d'actions composant le capital social, et (ii) 5% du nombre total d'actions composant le capital social s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport,
- le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 70 euros, hors frais et commissions,
- le prix unitaire de vente ne pourra être inférieur à 20 euros,
- le montant maximal des fonds nécessaires à la réalisation du programme sera de 27 811 980 euros.

L'achat des actions, ainsi que leurs ventes ou leurs transferts pourront être réalisés à tout moment et par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché boursier ou de gré à gré, y compris par des transactions de blocs et par des opérations optionnelles, et également en période d'offre publique. La part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titre pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

L'Assemblée générale délègue au Directoire, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital, d'amortissement du capital ou de tout autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat ou de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Les actions achetées pourront être conservées, cédées, échangées, attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux, selon la finalité de l'achat intervenu et la prochaine Assemblée générale annuelle sera informée de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués.

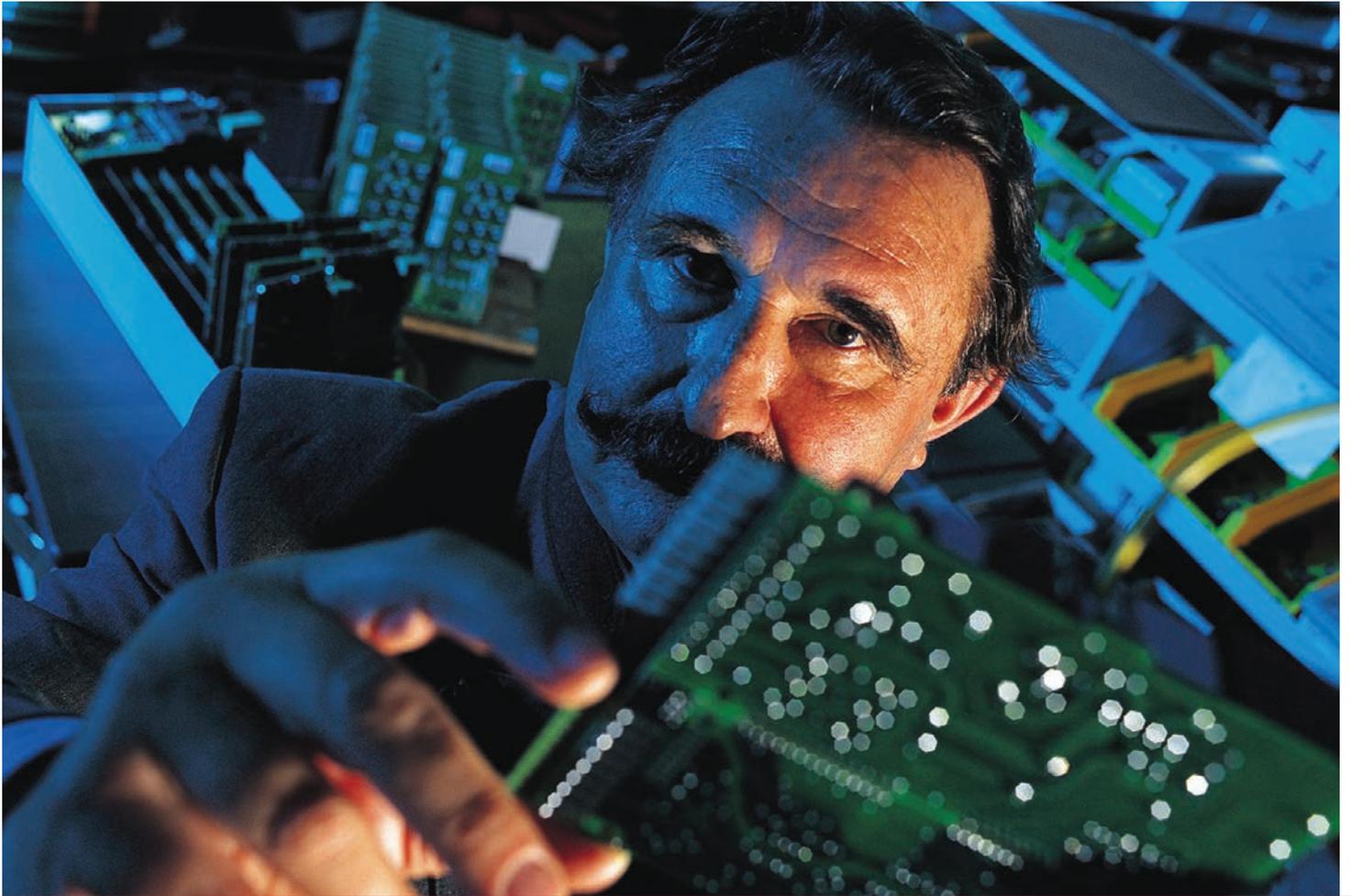
La présente autorisation prend effet à l'issue de la présente Assemblée et est donnée pour une durée de 18 mois à compter de ce jour ; elle annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 2 juin 2016.

En vue d'assurer la mise en œuvre et l'exécution de la présente autorisation, l'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

QUINZIEME RESOLUTION

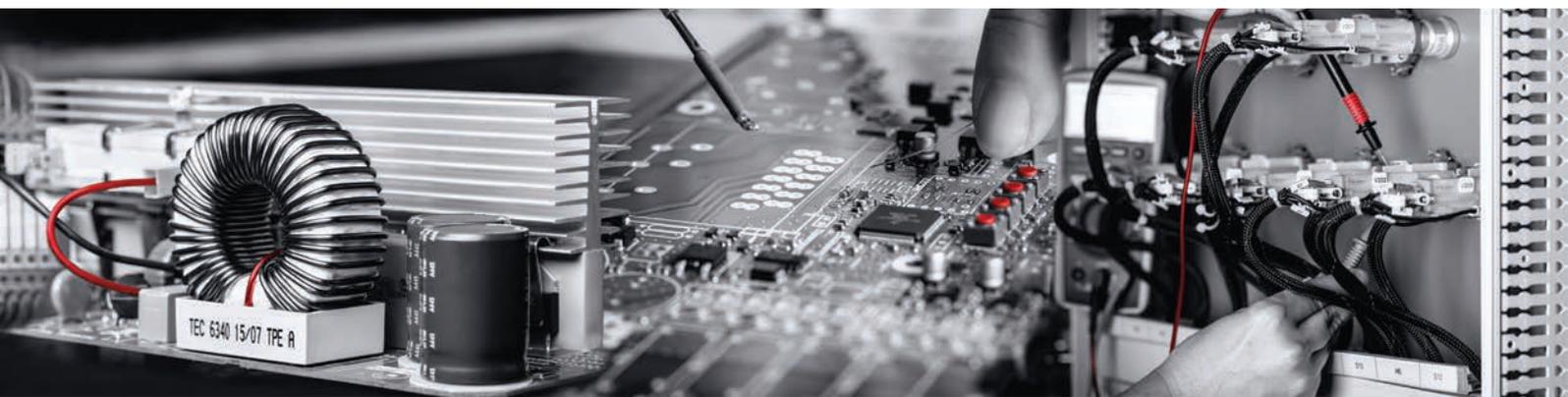
(Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités requises)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



**«Notre société durera au-delà des Hommes qui l'ont créée
et de ceux qui la composent aujourd'hui.»**





GERARD PERRIER INDUSTRIE

AIRPARC - 160 rue de Norvège - CS 50009
69125 LYON AEROPORT SAINT-EXUPERY - France

